

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

54 ^e Liste des souscripteurs.....	89
Le Comité : Dîner des missions militaires françaises en Mandchourie. — Déjeuner en l'honneur de M. Bapst, ministre plénipotentiaire de France en Chine. — Conférence du Dr Matignon sur la campagne russo-japonaise de Mandchourie.....	91
La Dernière Session du Conseil supérieur de l'Indo-Chine : les rapports de l'administration, par E. P.....	95
La Défense de l'Indo-Chine par l'armée annamite, par le capitaine G. RUMILLY.....	97
Les Origines du Protectorat français au Cambodge, par HENRI FROIDEVAUX.....	103
Le Régime des guinées de l'Inde.....	140
Les Allemands à Kiao-tchéou, par MAURICE MURET.....	141
Questions monétaires d'Extrême-Orient, par J. FRANCONIE.....	144
Asie Française : Les établissements français en Orient et Extrême-Orient. — L'administration municipale d'Hanoï. — La ligne Hanoï-Lao-kay. — L'approvisionnement en eau de Saïgon. — A Hai-phong. — Visite d'un haut fonctionnaire chinois au Tonkin.....	149
Chine : L'agitation en Chine : son caractère et sa portée au point de vue de l'étranger. — La situation dans le Kouang-toung. — Une chambre de commerce chinoise à Canton.....	123
Japon : Le commerce extérieur du Japon pendant l'année 1905. — Exportation et importation d'or et d'argent. — Le rachat des chemins de fer au Japon.....	126
Asie Russe : Statistiques sibériennes. — Inventaire des mines d'Asie. — L'élevage du cheval en Asie Russe. — Population de la province d'Irkoutsk. — La vigne au Turkestan. — Exploitation de l'osokérite. — Le mûrier et la soie au Caucase.....	127
Perse : Un conflit turco-persan.....	130
Asie Anglaise : Le protectionnisme indien et l'industrie anglaise. — Les graines oléagineuses dans l'Inde anglaise. — Chemins de fer des Etats Shans.....	131
Australasie : L'accord franco-anglais sur les Nouvelles-Hébrides.....	133
Nominations officielles.....	134
Bibliographie.....	135
CARTE	
Chemin de fer du Chantoung.....	112

54^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

MM.

Pardailhé-Galabrun, à Paris.	12	»
Biblioth. des offic. du 135 ^e d'infant.	25	»
Du Reau, capit. d'infanterie.	15	»
Souhart, ministre plénipot.	25	»
De Tinseau, lieut. de cavalerie.	15	»
Vissière, consul de France.	12	»
Pierre Levé, à Paris.	25	»
Bosc, administ. en Indo-Chine.	12	»
Biblioth. de garnison de Lyon.	12	»
G. Loustau, ancien inspect. de la C ^{ie} du Nord.	12	»
Ed. Bapst, ministre plénipot. (2 ^e versement).	300	»
Claudius Madrolle, à Paris.	25	»
Maurice de Vilmorin, à Paris.	25	»
* V ^{te} du Dresnay, secrét. d'ambas.	20	»
* Lieut.-colonel A. Violet.	25	»
* Capit. Saintoyant, à Paris.	25	»
Magasins du Bon-Marché.	50	»
Lieut. Surre, de l'infant. coloniale.	12	»
Eug. Dubief, consul de France.	25	»
André Delabarre, à Paris.	12	»
Finot, ancien direct. de l'Ecole française d'Extrême-Orient.	25	»
<i>A reporter.</i>	709	»

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i> . . .	709 »	<i>Report.</i> . . .	2.027 25
* Biblioth. municipale française [de Tien-tsin.	12 »	Arsène Chaumier, à Paris.	25 »
Capit. Brousse, de l'infant. coloniale.	12 25	Comte de Cambacérés.	25 »
* C. Morice, propriét. à Sontay. . .	24 »	Charles Depincé, à Paris.	25 »
Durozié, sous-offic. d'infant. colon. (1 ^{er} semestre).	13 »	Dussaud, à Paris.	12 »
Cercle des offic. de la Haute-Rivière- Claire.	15 »	Théodore Denis, député.	12 »
* B ^{on} A. de Mandat-Grancey, lieut. de vaisseau.	25 »	Dufour, notaire à Paris.	20 »
Louis André, professeur de lycée. .	12 »	Léon Dewez, direct. du <i>Journal des</i> <i>Voyages.</i>	25 »
Maurice Gautier, enseig. de vaisseau.	12 »	Ducrocq, à Paris.	12 »
Audemard, lieut. de vaisseau. . . .	12 »	C ^{te} de Douville-Maillefeu, lieut. de vaiss.	15 »
Alexandre Sylvestre, à Saratof. . .	20 »	Deslandres, astronome.	20 »
A. Baratier, à Paris.	12 »	Emile Duboc, lieut. de vaiss. de réserve.	25 »
Joseph Barrès, à Paris.	12 »	Léon Desbuissons, à Paris.	25 »
G. Calmann-Lévy, à Paris.	50 »	Jules Develle, ancien ministre. . .	25 »
Doulcet, secrét. d'ambassade. . . .	12 »	Delavaud, ministre plénipot.	30 »
M ^{ls} de Laborde, à Paris.	25 »	François Lutscher, à Paris.	25 »
Jules Lemetter, à Paris.	12 »	Raphaël-Georges Lévy	25 »
Colonel Monlezun, à Paris.	25 »	Comte Ch. de Lesseps.	15 »
Norès, inspecteur des colonies. . . .	27 »	Lecomte, consul de France.	24 »
B ^{on} Léon Seillière.	25 »	Commandant de Lacoste.	20 »
* Commandant Duchatelet, à Paris.	25 »	Lecat, direct. des Mess. marit. . .	25 »
* Phil. Berthelot, secrét. d'ambass. Ardain, direct. de la Banque del'Indo- Chine à Canton.	25 »	Lion, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.	20 »
Banque Imp. Ottomane.	100 »	M ^{me} Leroy-Liberge.	25 »
Société des Étains de Kinta.	12 »	Raphaël Lévy, négociant à Paris. .	50 »
Magasins du Louvre.	50 »	Paul Kinsbourg, négociant à Paris.	25 »
Chantiers et ateliers de la Gironde.	25 »	Raymond Kœchlin, à Paris.	25 »
Messag. fluviales de Cochinchine. .	100 »	Cap. A. Jaquet, de l'artill. coloniale.	12 »
C ^{te} française de l'A. O., à Paris. . .	25 »	Alex. Josset, notaire à Paris. . . .	25 »
C ^{te} française de l'A. O., à Marseille.	25 »	Haarbleicher, ingénieur	20 »
Alby, ing. des Ponts et Chaussées.	25 »	B ^{on} Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie	25 »
H. Aubry, à Paris.	12 »	Ch. Halais, à Paris.	12 »
Frère Apronien-Marie, à Paris. . . .	12 »	D ^r Helme, à Paris.	12 »
Magasins de la Belle-Jardinière. . .	20 »	Guillemot, propriét. à Paris	12 »
Benoit-Oriol, député.	25 »	A. Grandidier, de l'Institut.	50 »
Bacot, manufacturier à Paris.	50 »	« Les Grands Voyages »	12 »
Paul Béraud, à Paris.	25 »	Genebrias de Frédaigues, à Paris. .	12 »
Jean Boissonnas, secrét. d'ambass.	25 »	Génie, capit. d'infanterie.	12 »
Bertin, membre de l'Institut.	25 »	Guieysse, ancien ministre.	12 »
Boudot, à Paris.	12 »	Gay, présid. de la C ^{te} de l'Ouest. . .	20 »
Duc de Bassano.	20 »	Finot, ancien direct. de l'École fran- çaise d'Extrême-Orient (1907) .	25 »
Gaston Bordat, à Paris.	25 »	Gabriel Fermé, négoc. à Paris. . . .	25 »
S. A. le prince Roland Bonaparte. .	100 »	Aspe-Fleurimont, à Paris.	12 »
Boizel, avoué à Paris.	12 »	Louis Marin, à Paris.	12 »
Barbier de Meynard, de l'Institut. .	25 »	M ^{me} Isabelle Massieu	25 »
P. Bons d'Anty, consul de France.	50 »	Albert Massu, à Paris.	20 »
Marquis de Breteuil.	25 »	De Malmann, à Paris.	12 »
Paul Bourde, publiciste.	12 »	M ^{me} Jane Marcy, de l'Opéra.	25 »
J. Marc-Bel, ingénieur.	25 »	Mariani, à Paris.	25 »
De Caqueray, lieut. de vaisseau. . .	12 »	Ernest Mallet, à Paris	25 »
Général Coronnat.	12 »	De Marcilly, consul de France. . .	20 »
<i>A reporter.</i> . . .	2.027 25	<i>A reporter.</i> . . .	3.064 25

Report.	3.064	25
Michaut, chef. d'escad. d'art.	12	»
Mège, ancien député	25	»
Henri Moreau, à Paris	12	»
Général Metzinger.	12	»
Emile Mercet, à Paris.	25	»
Maurice Ordinaire, anc. député	20	»
Baron Hély d'Oissel.	40	»
Baron Jean de Neufville	20	»
Comte d'Ormesson, minist. plén.	12	»
Xavier Palassie, à Paris.	12	»
De Panafieu, attaché d'ambassade.	25	»
Capitaine Pruneau, à Paris.	12	»
Prêtre, admin. en Indo-Chine	25	»
Fern. Pila, consul de France.	25	»
L. A. Ponnier, négociant à Paris.	25	»
Perquel, agent de change.	25	»
Georges Prudhomme, industriel.	25	»
Denis Pérouse, conseiller d'Etat	100	»
Fr. Picot, secrét. d'ambassade.	12	»
René Pinon, à Paris	15	»
Piccioni, secrét. d'ambassade.	50	»
Lieut.-colonel Roulet.	12	»
D ^r Rouire, à Paris.	12	»
Rueff, admin. des Messag. fluviales.	25	»
Louis Raveneau, à Paris.	25	»
Régie générale des ch. de fer.	12	»
Raiberti, député.	12	»
Albin Rozet, député.	100	»
P. H. Richy, exportateur.	25	»
Georges Raverat, à Paris.	25	»
Comte de Semallé, à Paris	25	»
Speidel et C ^{ie} , à Paris.	50	»
Jules Siegfried, ancien ministre	50	»
Stanislas Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine	25	»
Ad. Schwenk, négociant	25	»
Roger Trousselle, à Paris	25	»
J.-P. Trouillet, direct. de la <i>Dépêche coloniale</i>	25	»
Tambrun, à Paris.	12	»
G. Tessier, maître des requêtes.	25	»
Wibratte, offic. d'admin. du génie.	12	»
Union commerciale indo-chinoise.	25	»
Lucien Villars, à Paris	25	»
Weinschenk, à Paris	25	»
Richard Waddington, à Paris	25	»
Ed. Weill Wormser, à Paris	25	»
Ch. Vapereau, à Paris	25	»
Ch. R. Wehrung.	25	»
Louis Vignon, à Paris.	12	»
Biblioth. des offic. du 23 ^e colonial	12	»
Souscriptions diverses	188	50
Total.	4.502	75

LE COMITÉ

DINER DES MISSIONS MILITAIRES FRANÇAISES EN MANDCHOURIE

Le Comité de l'Asie Française a offert, le 1^{er} mars, à l'hôtel Continental, un dîner aux officiers composant les missions accréditées auprès des belligérants russes et japonais par le gouvernement français. La réunion était présidée par M. Guillain et M. E. Senart, vice-présidents du Comité, remplaçant M. Eugène Étienne, président, empêché. Les généraux Pendezec et Famin avaient tenu à s'associer au Comité pour recevoir les deux missions et leurs chefs, les généraux Silvestre et Lombard.

Parmi les assistants, on remarquait, — outre les membres des deux missions : les commandants Cheminon, Boucé et Payeur, les capitaines Bertin et Roussel et les docteurs Follenfant et Matignon, — M^{me} Isabelle Massieu, MM. F. d'Andigné, conseiller municipal de Paris, Henry Barrère, Bertin, de l'Institut, Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, G. de Caqueray, lieutenant de vaisseau, Casenave, Jean Darcy, P. Darcy, du Dresnay, secrétaire d'ambassade, J.-H. Franklin, V^{te} colonel de Fontenillat, Henri Froidevaux, capitaine de Labry, capitaine Lagarde, commandant de Lacoste, lieutenant-colonel Levé, Pierre Levé, A. de Mandat-Grancey, Malibrant y Santibañez, Charles Michel, capitaine d'Ollone, Charles Picot, René Pinon, Raffalowitz, lieutenant-colonel Roulet, Saint-Girons, capitaine Saintoyant, F. Strange, E. Vincent, commandant Wirbel.

Au champagne, M. Guillain a porté la santé des membres des deux missions et les a félicités, au nom du Comité, d'avoir si bien représenté la France dans ces dramatiques circonstances.

* * *

DÉJEUNER EN L'HONNEUR DE M. BAPST

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE EN CHINE

Le 15 mars, le Comité a offert dans les salons du Café Riche un déjeuner en l'honneur de M. Bapst, ministre plénipotentiaire de France en Chine, à la veille de rejoindre son poste. M. E. Senart, vice-président du Comité, présidait. Parmi les assistants on remarquait : MM. Jean Boissonnas, secrétaire d'ambassade; P. Bons d'Anty, consul de France; Philippe Berthelot, secrétaire d'ambassade; Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales vivantes; Casenave, ministre plénipotentiaire; comte Guy de Contenson, ancien attaché militaire; Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*; A. Deguy; vicomte du Dresnay, secrétaire d'am-

bassade; J.-H. Franklin, capitaine de Labry, Robert Lebaudy, Paul Labbé; A. de Mandat-Grancey, lieutenant de vaisseau; G. de Mandat-Grancey; colonel Monlezun, Charles Picot, François Picot, secrétaire d'ambassade; Fernand Pila, consul de France; René Pinon; Ristelhueber, directeur de la Banque russo-chinoise; capitaine Roussel; Raiberti, député; général Silvestre; F. Strange; Vissière, consul de France; Velten; Ch. Vapereau; Ch.-R. Wehrung.

A la fin du déjeuner, M. E. Sénart a levé son verre en l'honneur de M. Bapst; il lui a souhaité un heureux voyage et l'a assuré de la sympathie sincère et constante du Comité de l'Asie Française.

CONFÉRENCE DU D^r MATIGNON

SUR LA CAMPAGNE RUSSO-JAPONAISE EN MANDCHOURIE

Le 28 février, M. le D^r Matignon a fait, au siège social du Comité, 21, rue Cassette, une intéressante conférence, accompagnée de très curieuses projections, sur la campagne de Mandchourie, à laquelle il prit part durant six mois comme membre de la mission militaire envoyée par le gouvernement français pour suivre les opérations de l'armée japonaise. Un grand nombre de nos adhérents s'étaient rendus à notre convocation et assistaient à cette réunion, que présidait notre vice-président, M. E. Sénart.

Le conférencier, après avoir exposé ses premières impressions à son arrivée en Mandchourie, a fait une description très complète et très vivante du pays et des conditions d'existence des belligérants; puis il s'est attaché à montrer les qualités naturelles et particulières de l'armée japonaise et à dégager de ses propres observations les raisons déterminantes du succès persistant du Japon au cours de cette longue et pénible campagne.

M. E. Sénart a remercié en quelques mots M. le D^r Matignon de son intéressante communication et les applaudissements qui ont souligné les paroles du président ont montré combien il avait été le juste interprète de l'auditoire dans ses éloges au conférencier.

Nous reproduisons ici les principaux passages de la conférence du D^r Matignon, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier.

Pendant toute la campagne de l'hiver la santé des troupes japonaises fut excellente et le maréchal Oyama me dit un jour: « Nous avons en Mandchourie 50 0/0 de malades de moins qu'au Japon. » C'est un résultat inédit dans les annales de guerre et dû, pour une grande part, aux excellentes prescriptions d'hygiène, prescriptions suivies à la lettre par les soldats. Mais les médecins japonais ont été aussi remarquablement aidés par le climat de la Mandchourie, climat sec et froid qui en fait le pays le plus salubre du monde. Ajoutez à ceci que l'armée japonaise était admirablement nourrie, les soldats recevaient de la viande, des graisses, tous les condiments que seules les personnes aisées peuvent se procurer au Japon;

ils avaient des vêtements fourrés, de bonnes chaussures et prenaient presque un bain quotidien.

Toutes les forces japonaises étaient centralisées sous un commandement unique confié au maréchal Oyama, doublé du général Kodama. Elles étaient partagées en cinq armées, les chefs de chacune des cinq armées étaient d'anciens samouraïs, qui, par une volonté rare, étaient arrivés à se faire des idées de la guerre moderne par la lecture d'ouvrages français et allemands traduits en japonais. Pour les soldats, les chefs étaient des noms qui symbolisaient la bravoure et le courage japonais. A côté d'eux, ou plutôt derrière eux, étaient les jeunes officiers, instruits suivant les principes de l'art moderne et généralement anciens élèves d'écoles militaires françaises ou allemandes. Ceux-ci étaient les véritables commandants de l'armée; mais ils exerçaient leur commandement en quelque sorte dans la coulisse.

Les officiers étrangers qui suivaient l'armée formaient presque un bataillon. Nous étions extrêmement nombreux et très encombrants; nous avons été imposés en quelque sorte au général Oku, commandant de la deuxième armée, qui nous reçut sans enthousiasme et fit pour nous juste ce qu'il ne put ne pas s'empêcher de faire. Des officiers japonais qui parlaient français et anglais, des interprètes, nous avaient été adjoints. Nous avions des cuisiniers, des marmitons, et la nourriture, avec la somme allouée à cet effet par l'empereur, aurait pu être merveilleuse, si notre cuisinier n'avait fait fortement danser l'anse du panier.

En revanche, on ne nous donnait aucun renseignement et on nous empêchait de voir. Des limites très strictes avaient été assignées aux excursions que nous pouvions faire sur le territoire de l'armée. Les points avaient été repérés, et si par hasard nous sortions de ces limites, nous nous exposions aux pires désagréments. La chose arriva un jour à un colonel espagnol qui, ayant été invité à dîner par le général Oku, voulut aller lui rendre une visite de politesse. Il fut arrêté dans le village même qu'occupait le général Oku, mis au poste, et malgré ses protestations indignées, il y fut gardé pendant deux heures. D'ailleurs, les ordres du général en chef étaient très catégoriques: ne rien dire aux étrangers. Aussi, quand nous rencontrions un soldat et que nous lui demandions quel était son régiment, la réponse était invariablement: « Je ne sais pas ». Et vous ne pouviez pas savoir davantage, cet homme n'avait aucun numéro pouvant fournir quelque indication. Les officiers avaient reçu les mêmes instructions; mais comme les officiers étaient très polis, lorsque nous les interrogeions, ils répondaient à côté de nos questions ou bien eux-mêmes posaient des questions accidentelles. Il fallait connaître ces façons de faire, rester très polis, et, dans certains cas, on arrivait malgré eux à obtenir le renseignement qu'on désirait.

Les Japonais estiment qu'en cas de guerre le secret est une nécessité. Cette question du secret, ils l'ont élevée à la hauteur d'un dogme. Si jamais nous avions la guerre, nous devrions nous inspirer de ce principe et refuser systématiquement tous les journalistes et tous les officiers étrangers. A l'heure présente, les moindres indiscretions peuvent préparer un désastre. Ce que je dis des difficultés que cette réserve nous occasionnait n'est pas une critique que je formule au sujet des Japonais, je suis prêt à reconnaître la façon admirable avec laquelle soldats et officiers ont toujours gardé le secret. La discipline, plutôt étroite comme vous le voyez, à laquelle nous étions soumis, se relâcha au moment de la bataille de Moukden, et nous fûmes autorisés à rejoindre d'autres divisions. Avec d'autres officiers, je fus affecté à la cinquième. Le commandant de la division nous fit un accueil des plus courtois et nous permit d'aller librement où nous voudrions. Nous profitâmes de cette liberté jusque-là refusée.

Grâce à cette faveur, nous pûmes voir toutes les phases de cette grande bataille de Moukden. C'est probablement la plus grande bataille des temps modernes, comme troupes engagées, comme étendue de front et aussi comme durée. Ce fut aussi la première défaite véritable de la Russie. A Moukden, Kouropatkine fut vraiment battu et forcé à la retraite. Et cependant, à cette bataille, les Russes avaient eu tout le temps de se fortifier sur leurs positions. Ils avaient des avantages considérables, et, de plus, sur l'ennemi, celui d'une artillerie plus puissante et comme nombre et comme portée. Ils disposaient surtout de 25.000 cavaliers. Mais, malgré tous ces avantages, ils furent battus. Il semble que cette fois encore Kouropatkine ait été paralysé par le manque de confiance dans ses subordonnés. Il n'avait pas l'impression d'avoir son armée dans la main, et surtout une armée unie par une seule volonté, la volonté de vaincre. Cette défiance, il l'avait à ce point qu'il devait s'assurer de tout par lui-même, et on nous a raconté l'avoir vu pointant lui-même ses pièces. Pendant ce temps, le maréchal Oyama était à 30 kilomètres de ses troupes, mais un admirable réseau téléphonique couvrait le pays réunissant brigade à brigade, division à division, armée à armée, et en quelques minutes toutes les nouvelles venaient se concentrer au centre général. Le cerveau de l'armée restait donc toujours calme et échappait aux oscillations de la lutte. Les Japonais étaient en outre admirablement renseignés par leur service d'espionnage. Des officiers et des sous-officiers japonais, déguisés en coulis chinois, avaient travaillé aux fortifications de campagne des Russes. Des soldats japonais circulaient dans le camp russe avec autorisation du commandant en chef. La question de langue fut aussi un avantage considérable pour les Japonais. Les langues chinoise et japonaise n'ont aucune analogie quant au son, mais les caractères ont le même sens, et on voyait souvent des estafettes ou des cavaliers japonais interroger des paysans chinois en écrivant les caractères sur le sol, et la conversation se faisait ainsi.

D'après ce que nous avons vu en Mandchourie, la guerre moderne nous paraît avoir des exigences dont les conséquences seront la modification de notre habillement. Il faudrait faire son deuil de cette idée que le pantalon rouge est un facteur de la victoire. Il ne faut plus ni galons ni boutons brillants, les Japonais nous en ont donné l'exemple. Ils ont imité ce que fait la nature : leurs troupes avaient un équipement pratique, de couleur cachou, se confondant avec le sol, si bien qu'à cinq ou six cents mètres un fantassin couché est absolument invisible, alors que le moindre point blanc, rouge, bleu ou noir se voit de très loin et peut servir de point de mire.

La guerre moderne, telle que l'ont pratiquée les Japonais, demande beaucoup de courage. Les troupes avancent en ligne très ouverte : 3, 4 et 5 mètres. C'est une sorte de guerre d'apaches. Les hommes rampent, se tapissent autant qu'ils le peuvent pour être le moins visibles possible, et aussitôt, avec la pelle, ils creusent un trou dans lequel ils s'abritent, et ce besoin d'abri est tel que pendant la bataille de Moukden, le sol étant gelé à 30 centimètres de profondeur et ne pouvant être entamé par la pelle, les Japonais, afin de gagner du temps, s'avançaient en portant des sacs de terre derrière lesquels ils se tapissaient. Les troupes avancent ainsi peu à peu jusqu'à trois ou quatre cents mètres des positions ennemies. A ce moment elles donnent l'assaut, soutenues par l'artillerie. Il fallait des troupes résistantes comme les troupes russes pour s'obstiner alors sur leurs positions, et c'est ce qui explique qu'il y a eu tant de corps à corps. Parmi ces corps à corps un surtout fut extraordinaire. Il eut lieu à la gauche de notre division, pour s'emparer d'un petit village. Ce fut quelque chose d'absolument épique. Pendant vingt-quatre heures, les deux adversaires firent preuve d'une ténacité et d'un courage admirables. Bref, la

place resta aux Japonais, mais 4.200 hommes sur 5.000 étaient par terre. Sur une longueur de plus de six cents mètres c'était une accumulation extraordinaire de cadavres russes et japonais.

Les Japonais relevaient avec une rapidité prodigieuse tous les blessés du terrain. Pendant le combat, les infirmiers vont sur la ligne de feu pour donner assistance aux blessés, aussi la mortalité au corps de santé est considérable. Lorsque les blessés ont été ramassés et que la bataille est finie, le corps de santé procède à l'identification des cadavres, et cette chose est faite avec un soin extraordinaire. On relève sur chaque homme tous les objets de valeur qu'il peut avoir et on les renvoie à la famille avec une mèche de cheveux du défunt. Les Japonais ont recours au procédé le plus simple et le plus économique pour la désinfection des champs de bataille : c'est l'incinération ; tous leurs cadavres sont brûlés ; l'incinération se fait extraordinairement vite et l'odeur n'est pas désagréable. Mais les Japonais seuls sont brûlés, les cadavres des officiers et soldats russes étaient toujours enterrés par respect pour la religion des ennemis. La légation de France à Tokio recevait après chaque bataille des quantités de paquets où était mentionné le nom et contenus les objets de valeur ayant appartenu aux officiers russes. La légation de France était chargée de les faire parvenir à la famille des défunts.

Après chaque bataille, dans chaque division avait lieu une fête en l'honneur de ceux qui avaient été tués. Nous assistâmes de la sorte à celle qui eut lieu à la cinquième division. La cérémonie se fit sur un point qui avait coûté très cher à enlever aux Russes. Un autel avait été dressé avec des drapeaux et des palmes, et la cérémonie fut imposante dans sa simplicité. Un officier récita des prières, fit l'éloge des morts, et lorsque le tribut eut été payé aux défunts, la fête des vivants commença. Il y eut des luttes, des défilés de vieux samourais en costumes faits avec des boîtes de conserves, etc.

La victoire de Moukden eut un retentissement considérable dans toute l'Asie. Tous les Asiatiques suivirent avec un intérêt rare cette guerre, car, pour eux, les Japonais s'étaient posés en champions du monde jaune contre le monde blanc. La victoire de Moukden avait coûté très cher aux Japonais et la deuxième armée avait spécialement souffert : aussi nous dûmes rester deux mois en réserve à Moukden pour la refaire. Nous étions installés dans un temple. La bataille de Moukden marque la fin de la guerre. Les armées allaient encore rester en présence pendant plus de cinq mois, mais les combats qui eurent lieu par la suite ne furent que des combats de brigades, d'éclaireurs.

Il me reste à aborder un point particulièrement difficile. Dans toute cette guerre, les Japonais ont toujours marché de victoire en victoire et les Russes n'ont jamais eu que des défaites. La cause physique de ceci, vous la connaissez, c'est l'organisation et la résistance du soldat japonais, son entraînement, sa nourriture. Mais je veux spécialement parler de ce qu'on a appelé le grand levier psychique de la victoire, la cause morale. Les Japonais faisaient une guerre nationale, l'armée et la nation n'avaient au fond qu'une âme. Depuis 1895, la nation s'était faite à cette idée que, seule, une grande guerre victorieuse pourrait réparer l'affront du traité de Shimoneki ; toute la nation en était imbue. Je vais en citer un exemple. Les élèves des écoles renoncent à leurs sous de poche pour acheter aux soldats du tabac, des habits, du papier à lettres. Les petites filles demandent à leurs parents de verser au trésor de l'armée toutes les sommes qu'ils destinaient à leurs rubans. L'autorité supérieure faisait distribuer aux soldats quantité d'objets : couteaux, enveloppes contenant du papier à lettres, des cigares, etc.

Sur chaque enveloppe était le nom du destinataire. Les Russes faisaient, eux, une guerre coloniale et impopulaire. Les soldats russes qu'on envoyait en Mandchourie ne soupçonnaient pas les causes de la guerre. Du côté japonais, nous trouvons une armée absolument homogène, animée d'un patriotisme ardent et d'un rare esprit de sacrifice. Dans chaque armée, nous trouvons un prince de la famille impériale qui fait son service. A ce faisceau unique des forces japonaises tendues vers le même but, la victoire, les Russes opposaient une masse imposante d'hommes, mais une masse non compacte. Sous le même drapeau, on voyait des Tartares, des Polonais, des Circassiens. Il eût fallu pour les unir le sentiment d'un patriotisme ardent qui faisait défaut. Par beaucoup d'entre eux, la défaite était souhaitée du fond du cœur, car aux Polonais, aux Circassiens, la défaite russe apparaissait comme le commencement de l'indépendance. En outre, l'armée russe était insuffisamment instruite, mal commandée. Ses officiers étaient d'une bravoure parfaite, mais ils ignoraient leur métier et ignoraient leurs ennemis. Du côté japonais, nous avons des officiers qui vivent pour leur métier d'officiers, entraînant constamment leurs troupes et même en Mandchourie, pendant l'hiver, lorsqu'on ne se battait pas, on s'entraînait encore. C'est ainsi qu'un jour une brigade répétait dans la neige une des phases de la bataille du Chao uniquement pour l'entraînement des recrues qui arrivaient du Japon.

On s'est demandé, après toutes les victoires japonaises, qui avait triomphé en Mandchourie, de la méthode française ou de la méthode allemande. Eh bien, ce n'est ni l'une ni l'autre. Ce qui a triomphé, c'est la méthode japonaise. Le véritable vainqueur dans cette guerre, ce n'est pas le maréchal Oyama, c'est un général anonyme, c'est le souffle héroïque et guerrier du vieux Japon, ce souffle qui animait tous les soldats du Mikado. Et ceci m'amène à vous parler du soldat japonais. Le soldat japonais est peut-être à l'heure présente le premier soldat du monde. L'armée japonaise est arrivée à son apogée et ne pourra que décroître avec les progrès de la civilisation occidentale. Les Japonais sont une race guerrière et militaire, ils ont la discipline innée, ils la doivent aux longs siècles de paternelle féodalité auxquels ils ont été soumis. Le régime patriarcal se retrouve dans l'armée; les soldats voient dans leur supérieur une sorte de père auquel sont dus obéissance et respect.

Il n'est pas nécessaire au Japon d'initier les jeunes soldats à la discipline par des exercices d'apparence et qui n'ont d'autre but chez nous que de fondre l'individu dans la collectivité du régiment. Le soldat japonais arrive au régiment discipliné, et l'on a vu pendant la guerre des soldats, après quelques mois d'instruction seulement, être envoyés sur le front. Grâce à cette discipline, l'officier japonais peut en tout temps et en tout lieu compter sur ses hommes. Quand vous voyez une troupe japonaise en marche, elle paraît aller à la débandade; il n'en est rien, on sait que tous se rejoindront. De même que quand on mène les hommes au feu, les officiers savent que le soldat marchera. Ce qui montre le mieux cette discipline japonaise, ce sont les fréquentes attaques de nuit qui eurent lieu pendant la guerre. Les Japonais en faisaient très souvent, et très souvent elles étaient couvertes de succès; tous les hommes marchaient, quoique sachant qu'il était facile de fuir dans la nuit. Enfin en voici un dernier exemple. Pendant la bataille de Moukden, nous avons vu des bataillons d'infanterie rester pendant trois ou quatre jours allongés derrière des sacs de terre à 400 mètres d'une position russe, par un froid de 40°, ce qui était terriblement dur. Grâce à cette discipline, on peut demander à un soldat japonais plus qu'à un soldat européen. Ainsi on rencontre très souvent de grands convois de munitions ou de blessés commandés par un simple sous-

officier. En Europe, ces convois sont toujours confiés à la garde d'un officier.

Toutes ces qualités qui se trouvent chez le soldat sont dues à l'éducation. L'enfant est élevé à la fois d'une façon stoïque et d'une façon héroïque. On lui apprend à supporter la douleur sans se plaindre. Dans les hôpitaux, on n'entend pas pousser un cri. Dans son berceau, la mère endort l'enfant en lui racontant les histoires héroïques du Japon. A l'école, on lui apprend que le plus beau pays du monde, c'est le Japon. On fait germer dans son cœur un patriotisme ardent. Lorsqu'il arrive au régiment, le jeune soldat sait que le service de son pays est le plus grand honneur qui puisse lui arriver. On lui dit que le port de l'arme le place au rang du samouraï, mais qu'il comporte des obligations, que la vie compte moins que l'honneur, et que pour un soldat c'est un déshonneur d'être battu ou de reculer, et qu'il faut se faire tuer. Enfin l'accomplissement de son devoir de soldat doit passer avant ses devoirs de famille. On a pensé que le Japonais est fataliste : c'est une erreur. Le Japonais se fait tuer, mais il sait pourquoi. Il sait que son sacrifice a un but, et il le fait d'autant plus volontiers que chez lui il y a encore un vieux fonds de bouddhisme. Les exemples que je pourrais citer à l'appui de ce dévouement sont nombreux. Entre autres, je vous citerai celui d'un escadron de cavalerie qui reçut l'ordre de tenir sur une position. Lorsque les hommes eurent usé toutes leurs munitions, ils chargèrent les Russes et se firent tous tuer pour ne pas être faits prisonniers.

Ces qualités du soldat japonais dont je vous ai parlé se trouvent portées au maximum chez l'officier. L'officier japonais est le véritable homme de guerre par excellence, passant le plus de temps possible à la caserne, ce qui ne l'empêche pas d'être un monsieur bien élevé et très raffiné. De toutes les découvertes européennes, celles que les Japonais se sont le mieux assimilées, ce sont celles qui ont trait à l'art militaire. L'officier japonais est assez souvent instruit, mais il n'est pas savant. Pour lui, l'art de la guerre commence à Napoléon et peut-être à Moltke, mais même chez ceux qui sont instruits les idées des autres n'ont pas effacé les idées personnelles et le savoir n'a jamais tué l'initiative. L'esprit de discipline très développé chez les officiers comme chez les soldats leur permet de faire beaucoup de choses. Un des plus beaux exemples qu'on peut donner fut le fait qui se passa à bord du bateau de l'amiral Togo. La veille du départ, l'amiral avait engagé tous ses officiers à prier leurs femmes à passer une dernière journée à bord. Le soir venu, l'amiral se retire dans son bureau et à côté de lui place le petit couteau à harakiri, puis le défilé commence. Chaque officier qui entrait saluait l'amiral; celui-ci sans un mot indiquait le couteau. L'officier avait compris, il s'inclinait et sortait. Lorsque, ensuite, l'amiral mena ses hommes au combat, il savait que pour eux il n'y avait vraiment que deux mots : vaincre ou mourir.

Cette armée, parfaitement disciplinée, a encore un autre caractère : c'est l'armée la plus démocratique du monde, parce que chez elle le sentiment de la discipline est inné et ne lui est pas imposé. Grâce au régime patriarcal qui existe, le soldat voit dans un chef un père de famille; jamais le soldat n'oubliera la distance et le respect qui est dû au grade et à l'âge de son chef. Et malgré cela il se sent très libre vis-à-vis de son supérieur. Un jour nous fûmes témoins d'un fait tout à fait caractéristique. Les officiers japonais étaient avec nous en train de fumer : un soldat s'approcha, salua son colonel et lui demanda du feu. Le colonel lui en donna; le soldat salua respectueusement et partit.

La guerre russo-japonaise a été une guerre de soldats : ce sont les soldats qui ont gagné les batailles. Deux armées, des plus braves du monde, étaient en présence, mais d'un

côté on voyait une bravoure passive, inerte, de l'autre, au contraire, une bravoure faite d'initiative. Nous trouvons les qualités du soldat japonais chez le soldat français : de la décision, de l'enthousiasme, de l'initiative ; ce sont ces qualités qui ont permis aux Japonais de toujours prendre l'offensive. Eh bien, l'offensive est une chose de notre tempérament, il faut que nous en fassions un dogme.

Cette guerre a été une grande guerre, mais les pertes ont été moins considérables que les journaux l'ont dit. Si on faisait le total des pertes qui ont été annoncées, 7 à 800.000 hommes seraient morts ou blessés. Les Japonais ont réellement perdu 45.000 tués et 155.000 blessés. Au siège de Port-Arthur, il y eut 12.000 tués. Mais la nation supportait parfaitement ces pertes parce que la victoire était au bout, et d'ailleurs, au Japon, la population augmente de 500 000 âmes par an.

La victoire japonaise a été un gros événement au point de vue politique, militaire et social : c'est l'entrée sur la scène du monde d'une nation jeune et puissante, c'est surtout le réveil de tout le monde figé depuis des siècles dans une sorte d'immobilisme béat, c'est une confusion sociale qui partant de la Russie pourra se répercuter sur l'Europe, c'est un point d'interrogation qui se pose pour nous : les auteurs de cette guerre ne le supposaient certainement pas.

LA DERNIÈRE SESSION

DU

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INDO-CHINE

Les rapports de l'Administration

Nous avons, dans le précédent numéro (1), examiné quelques-uns des rapports que l'Administration a rédigés en vue de la session du Conseil supérieur de l'Indo-Chine. Nous continuons aujourd'hui à glaner dans cette mine intéressante de documents et nous commençons par les quelques notés qui se rapportent à l'hygiène en Indo-Chine.

On a commencé assez tardivement dans cette colonie à comprendre que l'amélioration de la situation sanitaire des indigènes était à la fois une œuvre humanitaire et économique et que le colonisateur pouvait en tirer tout ensemble des avantages moraux et des avantages pécuniaires : des avantages moraux, parce qu'en combattant efficacement les maladies épidémiques, on fait bien comprendre aux indigènes les avantages de notre domination, et des résultats pécuniaires, parce qu'une population nombreuse qui n'est plus décimée par les maladies, est encore le meilleur des facteurs économiques qu'on puisse souhaiter pour un pays. Depuis quelques années, à l'imitation de ce qui se faisait dans quelques colonies étrangères et aussi dans la colonie française de Madagascar, on a voulu regagner tout le temps perdu et M. Beau comme M. Doumer se sont appliqués à doter l'Indo-Chine de services sanitaires

capables de faire œuvre utile. Une direction générale de la santé publique a été instituée au gouvernement général de l'Indo-Chine, par arrêté du 22 janvier 1904. Cette direction a charge de services distincts : 1° service de police sanitaire ; 2° service d'hygiène et de prophylaxie à l'intérieur, de la protection de la santé publique ; 3° services d'assistance médicale aux fonctionnaires et à leurs familles, aux indigènes à domicile et dans les dispensaires. L'ensemble de ces services a reçu une impulsion énergique en 1904 et 1905. C'est ainsi que les services de police sanitaire n'étaient jusqu'ici qu'incomplètement outillés en locaux et en matériel. Il n'existait pas de lazarets en Indo-Chine. La seule station à peu près organisée était celle de Haïphong. Saïgon ne possédait qu'un local à désinfection. Un crédit de 100.000 piastres fut porté au budget général de l'année 1905, pour construire un lazaret à Saïgon, mais cette inscription a été réduite de moitié par le ministère des Colonies. On étudie l'installation dudit lazaret, dont la nécessité ne fait aucun doute, parce qu'il sera toujours nécessaire de soumettre à l'isolement les immigrants asiatiques et les groupes militaires suspects auxquels le régime du passe-port sanitaire ne peut, en aucun cas, être appliqué. Au point de vue de la prophylaxie des maladies contagieuses à l'intérieur, c'est la vaccine qui en est le facteur le plus important. La variole est de beaucoup, en effet, la cause la plus fréquente de la morbidité et de la mortalité dans la population indigène. C'est en Cochinchine que le service de la vaccine a fait tout d'abord ses preuves et on estime que c'est à lui qu'on doit en grande partie le doublement de la population de cette colonie en moins de vingt ans. On pense que, dans un délai prochain, on pourra utiliser la collaboration de vaccinateurs indigènes, mais on estime que ce serait s'exposer à de graves mécomptes que de vouloir les faire opérer en dehors de la surveillance immédiate et constante des médecins européens. Nous avons déjà dit, par ailleurs, du reste, les progrès qu'a fait, dans l'ensemble de l'Indo-Chine, le service de la vaccine. Nous rappellerons seulement ici qu'au Tonkin la création d'un Institut vaccinogène à Thai-ha, près d'Hanoï, a servi grandement à donner de l'impulsion aux services, car le vaccin, envoyé de Saïgon, arrivait souvent, malgré toutes les précautions prises, en état médiocre de conservation et donnait un pourcentage de succès bien inférieur à la moyenne habituelle.

Pour la grosse question de l'assistance médicale, un arrêté du 30 juin 1905 a posé les bases d'organisation du personnel. En raison de la multiplicité des postes et de leur dispersion, des charges considérables en résulteraient pour les budgets locaux si ces services devaient, dès à présent, se suffire à eux-mêmes, en dehors de toute utilisation des autres services. Cette considération a fait admettre que pendant la période de formation d'un corps de médecins civils de l'assistance, il serait fait appel, à titre subreptice, mais dans une assez large mesure, au concours des médecins des

(1) Voir le Bulletin du Comité de l'Asie française de février 1906, page 46.

troupes coloniales hors cadres, qui sont actuellement en service en Indo-Chine et des médecins des divers services hospitaliers.

L'enseignement de la médecine aux indigènes a fait un grand pas avec la réorganisation de l'école de médecine de Hanoï, devenue l'école de l'Indo-Chine, et avec la création de l'hôpital et de la maternité indigènes du Protectorat dans les locaux de l'ancien hôpital de la mission, récemment acquis. L'école de médecine de Choquan prépare des infirmiers vaccinateurs, et il y a là tout un ensemble d'institutions qui aideront efficacement au développement d'une meilleure hygiène.

Au point de vue de l'hygiène, il reste une grave question à résoudre : c'est celle des léproseries. Par arrêté du 13 mai 1904, une léproserie a été créée en Cochinchine, dans l'île de Cau-la-Rong, dans le Mékong, en face de Mytho. Malheureusement, au Tonkin comme en Annam, la question des lépreux n'est pas résolue. Cependant, ces malades sont fort nombreux dans le pays et il serait bon d'en opérer la ségrégation.

Le rapport que nous analysons ici se termine par un paragraphe relatif à la laïcisation des hôpitaux. Il nous apprend que la prescription du ministère des Colonies entraînait la suppression de 80 religieuses en Indo-Chine et qu'il était très difficile, en raison des besoins grandissants du service et de l'insuffisance du personnel administratif et infirmier, de les remplacer immédiatement. La laïcisation a été faite en deux étapes. Tout d'abord, on a remplacé les religieuses dans leurs emplois administratifs, car la suppression des religieuses dans les salles se heurtait à une double difficulté.

1° En outre de la pénurie de personnel européen de la section d'infirmiers, la laïcisation surprenait ce détachement indigène en période de formation. La militarisation de ces auxiliaires avait entraîné la démission d'un grand nombre d'entre eux. Ces serviteurs déjà anciens, au courant du service, étaient remplacés par des tirailleurs pris dans les corps de troupes, ignorant du métier d'infirmier et des soins de domesticité à donner aux malades ;

2° Les complications survenues en Extrême-Orient exigeaient une augmentation d'effectif, et le commandement ne croyait pas à cette date pouvoir détacher aux hôpitaux un nombre correspondant d'infirmiers auxiliaires.

Comme d'autre part le département ne disposait d'aucun personnel en augmentation des cadres il a paru prudent de ne procéder à la substitution que progressivement en conformité du reste des instructions ministérielles.

Le 1^{er} septembre 1904 les religieuses furent supprimées dans les ambulances du service général seulement ; puis le nécessaire a été fait progressivement pour qu'au 1^{er} janvier 1905 la laïcisation fût complètement effectuée dans les autres formations sanitaires.

On juge par cette citation du peu d'intelligence que montrent les législateurs métropolitains, quand ils décident qu'une loi comme celle sur les Congrégations sera appliquée dans les colonies, avec autant de rigueur et presque aussi promptement que dans la métropole. Leur sectarisme borné a exposé de malheureux malades à recevoir

les soins de simples tirailleurs, pris dans les corps de troupes ; voilà un résultat dont ils peuvent être fiers. Quand Gambetta disait que « l'anticléricisme n'était pas un objet d'exportation », il semble qu'avec sa prescience, il voulait mettre par avance une digue à la sottise de ses successeurs. Mais le flot de cette sottise est devenu si imposant que la digue a été emportée, et c'est regrettable.

Si tous les services qui tendent soit à une mise en œuvre rapide des possibilités économiques du pays, soit au bien-être de ses habitants, indigènes ou Européens, ont reçu, ces temps derniers, une impulsion plus énergique, provenant d'une compréhension plus nette des besoins du pays, on n'a pas négligé non plus d'étudier dans son passé les régions que nous sommes appelés à diriger et, de fait, rien n'est plus utile pour ne pas faire fausse route dans la direction à donner à ces peuples, si différents de nous autres, Européens, que de savoir quelle a été leur histoire et quelles ont été leurs mœurs dans le passé.

C'est parce qu'il était convaincu de l'utilité de cette étude que M. Doumer a créé l'école française d'Extrême-Orient. D'une façon générale, l'école a continué avec succès les grands travaux qui lui ont déjà donné un rang honorable parmi les institutions scientifiques du monde. Il y a quelques années encore en dépit des efforts de quelques chercheurs isolés et mal outillés, les antiquités de l'Indo-Chine menaçaient d'être laissées en proie à la brousse ou abandonnées en butin à des savants étrangers. Aujourd'hui, la colonie possède un service archéologique et philologique, pourvu d'un personnel de choix bien secondé par des correspondants répandus dans tous le pays et les contrées adjacentes, doté d'une collection de publications des plus honorables et d'un organe périodique, qui s'est déjà placé parmi les meilleures revues d'orientalisme, et mettant à la disposition des travailleurs une excellente bibliothèque d'études, qui sera bientôt complétée par un musée.

A côté de cette école française d'Extrême-Orient, qui s'occupe de l'archéologie et de la philologie de l'Indo-Chine, il existe une mission d'exploration scientifique permanente de l'Indo-Chine, placée sous le contrôle technique de l'Académie des Sciences de Paris. Elle a pour objet l'exploration et l'étude, au point de vue de l'histoire naturelle et de l'anthropologie, des pays de l'Indo-Chine et des régions avoisinantes. La mission qui, d'après l'arrêté du 13 mai 1902, doit comprendre quatre sections : géologie et minéralogie, zoologie, botanique, anthropologie, en possède actuellement trois : zoologie, botanique et anthropologie. Le personnel se compose d'un directeur, de deux explorateurs, d'un chef des travaux et d'un personnel indigène (secrétaire, préparateur et garçon de laboratoire). Cette mission a un rôle des plus utiles à remplir, par ses recherches et les publications où elle en consignera les résultats. Les Français qui habitent l'Indo-Chine ont besoin de renseignements précis sur l'histoire

naturelle du pays qu'ils mettent en valeur, et ces renseignements utiles, la mission scientifique doit les leur fournir dès qu'elle les a en sa possession. Pour cela, il faut un service de publication rapide et c'est ce à quoi on s'est appliqué. Des crédits s'élevant à 21.000 piastres, en chiffres ronds, ont été inscrits au budget général pour l'exercice 1905. Ils ont été portés à 25.000 piastres pour l'exercice 1906.

Nous avons ainsi analysé d'une façon assez brève les divers rapports que l'administration a rédigés à l'usage des membres du Conseil supérieur de l'Indo-Chine. On peut juger par ce rapide aperçu combien est vivante une administration comme celle de notre grande possession d'Extrême-Orient, combien sont variées les préoccupations auxquelles son chef doit s'adonner et combien il est à souhaiter que la plupart des institutions, dont on a si récemment doté ce pays, ne restent pas embryonnaires, soient pourvues de crédits suffisants et rendent enfin tous les services que leurs fondateurs attendent d'elles.

E. P.

LA

DÉFENSE DE L'INDO-CHINE

PAR L'ARMÉE ANNAMITE

Nous nous proposons, dans cette étude, d'essayer de montrer la nécessité d'une réorganisation militaire progressive de l'Indo-Chine procédant d'une conception nouvelle : la défense de notre empire indo-chinois par l'armée annamite aidée d'un noyau permanent de troupes blanches et avec l'appui de toute la flotte française.

I. — L'INDO-CHINE EST-ELLE MENACÉE ?

Oui, sans aucun doute : par le Japon, par la Chine, par le Siam.

Le Japon a révélé dans la dernière guerre la grandeur de sa force matérielle : effectifs, armement, organisation, valeur du commandement et des troupes. Sa force morale, résultant de l'incommensurable orgueil et du patriotisme exalté de ses habitants, n'est pas moindre. Elle a été décuplée par les récentes victoires. Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir que le peuple japonais voudra jouer le rôle de protecteur du continent asiatique, de libérateur de la race jaune, rôle dont la grandeur et les profits sont bien faits pour le séduire. Nous verrons sans doute bientôt éclore une doctrine jaune de Monroë qui visera directement nos possessions indo-chinoises. Enfin, le développement possible à l'intérieur de difficultés économiques et sociales peut amener le gouvernement japonais à rechercher le dérivatif puissant d'une guerre de conquête.

La Chine se réveille de sa torpeur ; elle est en plein travail de transformation ; sous l'égide japonaise, elle réorganise son armée et lui donne une valeur très sérieuse. Bientôt, peut-être, elle se croira assez forte pour expulser l'étranger de son territoire et l'éloigner de ses frontières. Même seule, elle sera dans quelques années un adversaire éventuel des plus redoutables.

Le Siam a de nombreux litiges avec nous. L'influence japonaise s'y développe rapidement et ce développement n'a rien de favorable pour nous.

Nous pouvons donc craindre une agression du Japon contre notre colonie avec l'appui plus ou moins actif de la Chine et du Siam.

Notre amitié avec l'Angleterre et l'alliance qui unit le Japon à cette dernière semblent écarter tout danger actuel. Mais les constellations politiques sont changeantes et il est bien imprudent de compter, pour conserver ses biens, sur le bon vouloir de ses voisins. Souvenons-nous qu'on ne respecte que les forts. Profitons donc du répit qui nous est laissé pour envisager virilement les mesures qui s'imposent si nous voulons garder nos possessions.

Nous pensons que l'interrogation ne doit même pas se poser. « Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique » est une formule dont la visite de Guillaume II à Tanger et la conférence d'Algésiras montrent l'inanité. Ce serait, à proprement parler, lâcher la proie pour l'ombre.

II. — PEUT-ON, AVEC L'ORGANISATION ACTUELLE, DÉFENDRE L'INDO-CHINE ?

On sait qu'au point de vue militaire, l'Indo-Chine comprend trois régions formant trois théâtres d'opérations absolument distincts et séparés : le Tonkin, la Cochinchine, l'Annam. Nous ne trahisons aucun secret en indiquant le nombre et la répartition actuels des unités chargées de défendre ces trois régions :

AU TONKIN.

4 régiments européens d'infanterie à 2, 3 ou 4 bataillons ;
5 régiments de tirailleurs indigènes à 2, 4 ou 5 bataillons ;
5 batteries montées de 80 ou de 75 ;
7 batteries de 80 de montagne ;
2 batteries à pied ;
Soit, sur pied de guerre, environ 30.000 combattants.

EN COCHINCHINE.

2 régiments européens à 2 et 3 bataillons ;
2 régiments annamites à 3 bataillons ;
1 bataillon cambodgien ;
4 batteries montées de 80 ou de 75 ;
3 batteries de montagne ;
5 batteries à pied.
Soit, environ, 10.000 combattants.

EN ANNAM.

1 bataillon européen à 4 compagnies ;
1 batterie de montagne.
Soit, 800 combattants.

Peut-on raisonnablement espérer, avec ces faibles contingents, tenir tête longtemps à l'invasion japonaise aidée ou non d'une pression chinoise et siamoise sur nos frontières? Ce serait folie de le croire, crime de le faire croire. En admettant que le pays ne s'insurge pas contre nous à la voix d'envahisseurs de même race (et c'est là un problème redoutable qu'il faudra étudier tout à l'heure), en l'admettant même, nos petits corps franco-annamites débordés, submergés par des troupes d'élite dix fois plus nombreuses, seraient balayés sans pouvoir s'accrocher nulle part au Tonkin, enfermés et assiégés en Cochinchine dans une place qui n'a encore qu'une valeur rudimentaire: Saïgon. Ils succomberaient rapidement.

En admettant encore la neutralité anglaise — sans laquelle rien ne nous est possible — la flotte française viendra, au bout de deux mois environ, essayer de reprendre la maîtrise de la mer. Elle le pourra peut-être, probablement même. Mais son succès escompté, dans une grande bataille navale, risque d'être éphémère si elle ne trouve plus pour se ravitailler et se réparer, un point d'appui bien outillé dont elle ait le libre usage.

Il faut pour cela que nous ayons conservé Saïgon, malgré les assauts furieux, imités de Port-Arthur, qui lui auront été livrés. Saïgon doit donc être une place forte de tout premier ordre, défendue par des effectifs suffisants. Elle ne l'est pas encore.

Il faut que les renforts venus de France à la suite des escadres puissent prendre pied au Tonkin. Ils ne le pourront que si nous y sommes encore maîtres d'une place maritime bien fortifiée où nos troupes auront pu se réfugier et tenir: cette place (Haïphong est tout indiquée) n'existe pas.

Il faut enfin et surtout que nous n'ayons pas à reconquérir le pays sur nos propres protégés, les Annamites. Leur hostilité aggraverait singulièrement la situation; ce serait la débâcle immédiate dès les premiers jours de l'invasion, l'impossibilité presque absolue de reprendre le pays. Il faut donc, avant tout, se poser cette question angoissante: Que feront les Annamites en cas d'invasion par un peuple jaune? Pour qui connaît actuellement le pays, l'optimisme n'est pas de saison.

Conclusion. — A l'heure actuelle, l'Indo-Chine n'est pas en état, même avec l'appui d'une flotte victorieuse, de résister à une invasion sérieuse:

1° Parce que les effectifs sont beaucoup trop faibles;

2° Parce que le point d'appui de la flotte Saïgon-Cap-Saint-Jacques n'est pas encore en état; qu'il n'existe au Tonkin aucune place de refuge où puissent s'accrocher nos troupes;

3° Parce que l'attitude de la population annamite à notre égard est des plus douteuses.

III. — ESSAI DE DÉTERMINATION DES PRINCIPES D'ORGANISATION MILITAIRE DE L'INDO-CHINE.

Nous poserons tout d'abord ce principe fondamental: « L'Indo-Chine ne peut être défendue victorieusement qu'avec le concours *volontaire* et *actif* de toute la population indigène. »

Aux masses dont pourra disposer l'assaillant, il faut pouvoir opposer non pas des masses égales, mais du moins une armée solide, assez nombreuse pour n'être pas emportée par le flot de l'invasion, pour *manœuvrer* en utilisant les admirables propriétés défensives des deltas tonkinois et cochinchinois.

Il est de toute évidence que nous ne pouvons augmenter considérablement le nombre des unités européennes que nous entretenons là-bas. L'accroissement indispensable de l'effectif de guerre doit donc porter sur les troupes indigènes. Or, nous ne saurions, pour des raisons financières et sociales, entretenir de gros effectifs sur le pied de paix. Nous sommes donc amenés à développer l'institution des réserves, si heureusement réalisée depuis quelques années, à préparer leur encadrement pour le temps de guerre, à appliquer, en un mot, avec toute la progression et la prudence nécessaires, le principe de la nation armée.

Mais, pour appliquer ce principe, nous devons être sûrs que les réservistes obéiront à l'ordre de mobilisation, que les troupes actives resteront fidèles, que la population ne s'insurgera pas sur nos derrières. Nous devons même pouvoir attendre mieux qu'une attitude passive, compter absolument sur les partisans pour défendre les frontières chinoise et siamoise, sur la coopération active des indigènes de l'intérieur pour maintenir nos communications, faciliter le ravitaillement, les passages de cours d'eau, etc. Tout cela exige que les Annamites soient de cœur avec nous.

Ainsi, le but à atteindre est double. Il est d'abord politique, il est ensuite militaire. Essayons de le préciser.

But politique. — Par une politique indigènement comprise, respectant les traditions, les mœurs et les intérêts des Annamites, soucieuse de ménager leur dignité en les traitant en collaborateurs, il faut chercher à nous rallier les populations. Loin de combattre le sentiment national, il faut le développer, le fortifier, montrer que la nation annamite peut et doit jouer dans l'avenir le rôle brillant qu'elle a rempli dans le passé.

Les Annamites sont intelligents. Ils ne nous aimeront jamais parce que leur mentalité diffère trop de la nôtre et qu'ils ne peuvent oublier que nous sommes l'étranger, le vainqueur, mais ils comprennent parfaitement l'importance des bienfaits de notre protectorat: la sécurité à l'intérieur et sur les frontières, le rapide développement économique du pays. Sachons leur persuader que cette mise en valeur n'a pas uniquement pour but une exploitation méthodique à notre profit exclusif, sans souci de leurs intérêts et de leurs droits. Sachons les associer à la direction du gouverne-

ment de leur propre pays ; faisons-les participer largement aux bénéfices de sa rénovation économique : ils seront alors convaincus que notre protectorat leur est utile, que notre égide est, pour longtemps, indispensable à la sécurité et à l'essor de l'Indo-Chine.

Tels sont, d'ailleurs, les principes dont paraît devoir s'inspirer désormais l'administration française. D'après les déclarations du gouverneur général et du ministre des colonies suivies déjà d'actes conformes, la politique d'association va être peu à peu substituée à la politique dangereuse et inefficace de domination ; le système fiscal doit être rendu moins lourd, moins vexatoire surtout (1).

Il s'agit en somme d'une transformation à opérer dans les esprits. L'œuvre est délicate ; elle demandera beaucoup de temps. Ce n'est que lorsqu'elle sera accomplie que nous pourrons envisager avec confiance la défense éventuelle de notre colonie et que nous pourrons achever sa réorganisation militaire. Cette dernière ne nous apparaît donc pas, à l'heure actuelle, comme complètement réalisable. Mais nous pouvons et nous devons dès maintenant fixer le but à atteindre, déterminer les étapes d'une transformation sagement progressive.

C'est ce que nous allons nous efforcer d'indiquer.

But militaire. — Créer une armée nationale capable, avec le concours d'un noyau de troupes blanches occupant le pays en permanence et l'appui de la flotte française, de défendre victorieusement l'Indo-Chine contre toute agression : tel est le but final.

Ce sera une œuvre de longue, de très longue haleine, dont la réalisation progressive demandera des dizaines d'années et sera liée à la fois à l'affermissement moral de notre domination et au développement des ressources financières de la colonie. C'est vers cette réalisation qu'il importe, à notre avis, d'orienter dès maintenant nos idées et de coordonner nos efforts.

IV. — ENCADREMENT DE L'ARMÉE ANNAMITE.

Les premières mesures doivent préparer l'encadrement indigène de la future armée annamite. On trouvera facilement les troupes dans la population. Il faut, dès à présent, façonner en nombre suffisant des sous-officiers puis des officiers indigènes offrant des garanties indispensables de loyalisme et de capacité professionnelle.

Première étape. Sous-officiers indigènes. — Nous avons actuellement, dans nos compagnies de tirailleurs et nos batteries mixtes, des « doïs » portant les galons de sergent ou de maréchal des logis. Ce ne sont pas, en général, de véritables sous-officiers, aides actifs et efficaces du comman-

dement, capables de commander eux-mêmes leur section, ayant de l'initiative et surtout de l'autorité. Pourquoi ? 1° Parce qu'ils sont tenus étroitement en tutelle, subordonnés constamment aux sous-officiers français et ne commandent jamais. 2° Parce que leur mode de recrutement n'offre pas de garanties suffisantes. Développons ces deux points.

1° Pour donner aux sous-officiers indigènes l'autorité, l'esprit d'initiative, il faut les faire commander effectivement, les rendre effectivement responsables, faire de plus en plus légère la tutelle des sergents français, diminuer peu à peu le nombre de ces derniers. Cette diminution peut paraître dangereuse : elle ne le sera pas si elle est convenablement préparée. Elle sera d'ailleurs pratiquement imposée par l'accroissement considérable et nécessaire des unités natives que ne peut suivre parallèlement le cadre français.

Sans donner aux gradés indigènes aucune autorité, aucun privilège vis-à-vis des soldats français, il faudra cependant imposer à ceux-ci le respect des galons accordés aux Annamites. Il y aura des préjugés à surmonter, des résistances à vaincre. C'est indispensable si nous voulons avoir autre chose que des boys galonnés.

2° *Recrutement des sous-officiers indigènes.* — La question a été étudiée au Tonkin, en 1904, par une commission présidée par M. le général Winckel-Mayer et dont nous avons l'honneur de faire partie en qualité de secrétaire-rapporteur. Cette commission s'exprime ainsi :

« Les sous-officiers indigènes proviennent exclusivement, jusqu'ici, de la classe inférieure, pauvre et illettrée de la population, la seule astreinte, en fait, au service militaire. Il en résulte qu'ils n'ont pas sur les tirailleurs l'autorité morale indiscutable que leur donnerait le prestige d'une naissance plus relevée et d'une instruction plus développée.

« En outre, bien peu d'entre eux parlent et écrivent suffisamment bien à la fois la langue française et la langue annamite pour faire de bons interprètes.

« Il est donc très important d'améliorer sensiblement leur recrutement. Il faut en faire des auxiliaires actifs et sûrs, pleinement acquis à notre cause et susceptibles de devenir, après leur libération, des serviteurs et des propagateurs de l'influence française.

« Pour obtenir ces résultats si importants, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue militaire, il est nécessaire de faire subir aux futurs sous-officiers un triple dressage préalable : militaire, intellectuel et moral.

« La solution la meilleure que comporte le problème paraît être l'institution d'une école de sous-officiers. »

La Commission se prononçait pour la création d'une école unique d'enfants de troupe dirigée par un cadre soigneusement choisi :

« On peut d'ailleurs remarquer déjà que nos enfants de troupe se distinguent par un excellent esprit et une tenue irréprochable. Ils apprennent, en peu d'années, à parler et à écrire correcte-

(1) Extrait du discours de M. Beau au Conseil Supérieur, le 2 décembre 1905 : « La question de la défense de l'Indo-Chine est étroitement liée à celle de la politique indigène. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que, sans le concours dévoué des populations, cette défense exigerait de la part de la France des sacrifices hors de proportion avec le but qu'elle s'est proposé en constituant son empire d'Extrême-Orient. Une bonne politique indigène doit nous procurer ce concours indispensable ».

ment le français. Il n'y a pas de doute qu'en les réunissant dans une seule école pour assurer la convergence des efforts et l'unité de l'éducation, on n'en fasse de très bons sous-officiers, jeunes, actifs et sûrs.

« Le pétrissage habile de l'esprit des élèves, leur prompt nomination au grade de sergent (20 ou 22 ans par exemple), certains menus privilèges, les rattacherait sans doute étroitement à notre cause. Une instruction générale bien dirigée leur permettait de bien connaître la langue française et les caractères chinois : ce seraient donc de précieux interprètes. Dans le même ordre d'idées, et sans tomber dans le travers d'en faire de purs lettrés, leur culture supérieure à la moyenne leur donnerait certainement ce prestige qui manque actuellement à nos gradés. »

Une école de sous-officiers a bien été créée récemment au Tonkin, à Sept-Pagodes, mais elle n'a de commun que le nom avec celle que proposait la Commission. L'école de Sept-Pagodes, en effet, reçoit un nombre très restreint de *caporaux* et de *brigadiers* choisis par leurs chefs de corps parmi les candidats à l'avancement. Ils y suivent pendant un an des cours théoriques et des instructions pratiques. Cette école n'est et ne peut être qu'un « peloton d'instruction ». Elle n'améliore en rien le recrutement des sous-officiers parce qu'elle est sans influence sur la source de ce recrutement. Il y aurait grand avantage à la remplacer par l'école des enfants de troupe. Et, comme l'ajoute la Commission dont nous avons parlé ; « il y aurait intérêt à recruter en outre pour cette école de sous-officiers, indépendamment des enfants de troupe, des jeunes gens appartenant à la classe moyenne de la population, fils de notables ayant une certaine instruction élémentaire justifiée, par exemple, par la possession du certificat d'admission aux écoles provinciales. »

Et la Commission proposait — à la fois pour attirer des candidats volontaires et pour renouveler périodiquement le corps des sous-officiers de manière à donner aux réserves des cadres instruits et encore jeunes — d'assurer aux sous-officiers, à l'expiration de leur service actif, certains avantages à déterminer. Ces avantages consisteraient principalement en l'obtention d'emblée d'emplois civils, notamment des emplois d'interprète si recherchés des Annamites instruits.

Nous croyons fermement que c'est dans ce sens que doit être cherchée la solution de l'important problème de l'encadrement, en bons sous-officiers, des formations indigènes de l'active et de la réserve.

Cette solution est d'autant plus aisée, que les écoles d'enfants de troupe existent, donnent de très bons résultats et qu'il suffit d'unifier et de fortifier leur institution.

2^e étape. — *Officiers indigènes.* — La Commission présidée par M. le général Winckel-Mayer terminait ainsi son rapport relatif à la création d'une école de sous-officiers indigènes :

« Peut-être même alors pourra-t-on élever les sujets d'élite provenant de l'école projetée jusqu'au

grade d'officier. Ces officiers, formés et pétris par nous, ayant longtemps vécu à notre contact, offriraient d'incontestables garanties de fidélité que l'on ne réaliserait pas en créant d'emblée des sous-lieutenants indigènes, sans dressage préalable. »

Avec la Commission, nous considérons l'institution d'officiers indigènes, indispensable à l'encadrement futur de l'armée annamite, comme une seconde étape, dérivée de l'organisation préalable d'une bonne école de sous-officiers. Dans un article sur l'organisation de l'instruction publique en Indo-Chine, paru dans la *Revue des troupes coloniales* de décembre 1905, M. le capitaine Billès préconise la création d'une école spéciale d'élèves officiers où seraient admis de jeunes Annamites choisis, de 14 à 15 ans. Nous croyons préférable, en principe, de recruter les officiers parmi les sergents d'élite provenant de l'école des sous-officiers. Le choix, portant sur des jeunes gens de 24 à 25 ans, ayant déjà servi pendant deux ans au moins comme sous-officiers, offrirait incontestablement plus de garanties, tant au point de vue du loyalisme qu'à celui de l'aptitude professionnelle, que si on l'exerce *a priori* sur des enfants de 15 ans. Le grade d'officier indigène serait la récompense enviée de services rendus et la consécration d'une capacité éprouvée. Rien n'empêcherait d'ailleurs de faire suivre pendant un an, aux sous-officiers proposés pour l'épaulette par leurs chefs de corps, un cours spécial destiné à développer leurs connaissances. Nous aurions ainsi un Saint-Maixent annamite. Enfin, nous ne voyons que des avantages à permettre l'accès direct du grade d'officier à un petit nombre de jeunes gens, fils de hauts mandarins, élevés dans les lycées de France et admis à suivre les cours de Saint-Cyr. Nous connaissons quelques officiers annamites de cette classe sociale, anciens élèves de Saint-Cyr, qui servent dans l'armée française. Leurs émules seraient affectés à l'armée annamite. Il est probable que l'éducation reçue en France, la situation qu'ils tiendraient de nous dans leur pays en feraient des partisans intéressés de notre protectorat.

Il reste à déterminer les emplois à attribuer aux sous-officiers et aux officiers indigènes. Ainsi que nous l'avons développé plus haut, et pour donner aux sous-officiers l'autorité indispensable que procure seul l'exercice effectif du commandement, il faudrait réduire progressivement dans les compagnies de tirailleurs le nombre des sergents européens. Les Annamites rempliraient les emplois de sous-officiers, à l'exception de ceux de comptables.

Quant aux officiers, dès qu'on en pourra former, il conviendrait d'attribuer à chaque compagnie un sous-lieutenant indigène remplaçant un lieutenant français.

Le cadre final de cette unité comprendrait : 1 capitaine européen, 1 lieutenant européen, 1 lieutenant ou sous-lieutenant indigène, 1 adjudant, 1 fourrier, 4 sergents européens, 6 sergents indigènes.

Le bataillon serait naturellement commandé par un chef de bataillon français. Pour permettre

aux Annamites l'accès du grade de capitaine, comme l'a proposé M. le capitaine Billès dans l'article cité, on pourrait leur réserver certains emplois à déterminer, tels que ceux de capitaines adjoints aux chefs de corps.

Les batteries conserveraient en principe la même composition mixte qu'actuellement, avec des cadres officiers entièrement français. Toutefois, et tout en relevant légèrement le nombre actuellement insuffisant de servants européens, on pourrait donner aux indigènes tous les emplois de conducteurs dans les batteries portées, augmenter leur proportion dans les batteries montées.

On doit se préoccuper, en outre, de l'encadrement des réservistes indigènes qui ne trouveraient pas place à la mobilisation dans les unités actives. On sera conduit, à ce moment, à créer des formations nouvelles, compagnies et bataillons, pour lesquels il faut des officiers et des sous-officiers de réserve. Comme pour les sous-officiers, le renouvellement périodique du corps des officiers indigènes pourrait être assuré par l'attribution aux officiers ayant dix à quinze ans de service dans ce grade, d'une pension proportionnelle et d'emplois civils suffisamment rémunérateurs. On éviterait ainsi de garder longtemps dans une situation militaire forcément subalterne des officiers vieillissants, et par suite aigris, et l'on préparerait pour les unités de réserve des cadres encore jeunes, parfaitement instruits.

V. — ACCROISSEMENT DES UNITÉS INDIGÈNES. — ORGANISATION DES TROUPES.

Comme nous l'avons exposé au début de cette étude, il est indispensable d'accroître très sensiblement le nombre des unités indigènes entretenues dès le temps de paix afin de préparer l'absorption d'un grand nombre de réservistes et de porter ainsi l'effectif de guerre à un taux suffisant pour permettre de résister à l'invasion.

Le Comité consultatif de défense des Colonies, dans un rapport daté de 1903, antérieur, par conséquent, à la guerre russo-japonaise, avait mis en relief, avec sa haute autorité, la nécessité de cet accroissement et indiqué les bases d'organisation de la couverture sur les frontières et des colonnes mobiles en Cochinchine et au Tonkin. Le décret du 19 septembre 1903 réorganisant les troupes coloniales a, dans une faible mesure, donné satisfaction aux desiderata du Comité.

On peut affirmer, aujourd'hui, à la lumière des événements de la récente guerre, que les prévisions du Comité ne sont plus suffisantes. Sans prétendre d'aucune manière corriger son œuvre, nous croyons cependant utile, à titre de simple opinion, d'indiquer les formations qui nous paraissent nécessaires à l'heure actuelle, en attendant l'époque encore lointaine où l'on pourra appliquer à notre colonie le principe de la nation armée.

La détermination de ces formations doit logiquement découler d'une étude préalable de l'or-

ganisation générale de la défense. Entreprendre ici cette étude nous ferait sortir du cadre du présent travail; d'ailleurs, les principes essentiels posés par le Comité consultatif de défense des Colonies subsistent intégralement: il ne s'agit que d'étendre leur application.

Avec le Comité, nous prendrons pour base, pour chacun des principaux théâtres d'opérations, la Cochinchine et le Tonkin, la séparation des troupes en deux groupes très inégaux: le premier, le plus faible, affecté à la couverture des frontières siamoise ou chinoise et à la garnison permanente des places; le second à la défense mobile contre l'envahisseur principal.

Pour ne pas multiplier le nombre des régiments, nous proposerons de constituer les régiments d'infanterie européenne à 4 bataillons, les régiments de tirailleurs à 5 bataillons, les 4^e bataillons français et les 5^e bataillons indigènes étant, avec les batteries à pied, affectés en principe au 1^{er} groupe (couverture et garnison). Il resterait ainsi aux colonnes mobiles, 3 bataillons par régiment blanc, 4 bataillons par régiment asiatique. Cette organisation faciliterait, en temps de paix, la relève des unités stationnées dans les hautes régions; c'est ce qui existe actuellement.

La plus faible unité comprenant des troupes de toutes armes nous paraît devoir être la brigade. La configuration toute spéciale des deltas tonkinois et cochinchinois, où l'on ne peut guère circuler que sur les chaussées endiguant les rizières, conduira vraisemblablement en effet à multiplier les colonnes et à diminuer leur profondeur. La brigade sera appelée souvent à manœuvrer et à combattre seule, du moins pendant un certain temps; par suite, elle doit être dotée, par organisation, d'artillerie et d'éléments de tous les services. La composition suivante semble rationnelle:

COMPOSITION D'UNE BRIGADE MIXTE:

- 1 état-major de brigade;
- 2 régiments de tirailleurs à 4 bataillons;
- 1 régiment européen à 3 bataillons;
- 1 groupe de 3 batteries mixtes portées;
- 1 peloton mixte de sapeurs-pionniers;
- 1 peloton de cavalerie (ou mieux d'infanterie montée);
- 1 parc léger d'artillerie (munitions d'infanterie et d'artillerie);
- 1 ambulance légère.

Ceci posé, un projet pratique d'organisation doit tenir compte du nombre actuel des régiments européens d'infanterie, nombre que nous ne pouvons guère augmenter, soit: 4 régiments au Tonkin, 2 en Cochinchine. En supposant tous ces régiments portés à 4 bataillons (soit une augmentation de 3 bataillons au Tonkin, 3 en Cochinchine) l'élément européen limiterait le nombre de brigades mixtes composées comme on vient de le dire, à 4 au Tonkin, 2 en Cochinchine. La colonne mobile pourrait donc être constituée de la façon suivante:

AU TONKIN

En un corps d'armée de 2 divisions à 2 brigades mixtes.

EN COCHINCHINE

En une division à 2 brigades mixtes.

Notons en passant, qu'il serait nécessaire de doter ces corps mobiles d'éléments non embri-gadés, à la disposition immédiate du commande-ment, soit :

AU TONKIN

3 groupes de 3 batteries montées ;
1 compagnie mixte de sapeurs-pontoniers ;
1 parc de réserve ;
1 ambulance de corps.

EN COCHINCHINE

1 groupe de 3 batteries montées.

En résumé, le nombre total des unités des deux groupes, pour chacun des théâtres d'opérations serait le suivant :

TONKIN

1 corps d'armée à 2 divisions de 2 brigades mixtes soit ;
Infanterie : 4 régiments européens à 4 bataillons ;
8 régiments indigènes à 5 bataillons ;
Artillerie : 12 batteries mixtes portées ;
9 batteries mixtes attelées ;
n batteries à pied (défense des places) ;
Infanterie montée : 2 compagnies de chacune 2 pelotons (indigènes) ;
Génie : 1 bataillon à 4 compagnies mixtes (dont 1 pour les places).

COCHINCHINE

1 division à 2 brigades mixtes soit :
Infanterie : 2 régiments européens à 4 bataillons ;
4 régiments indigènes à 5 bataillons ;
Artillerie : 6 batteries mixtes portées ;
3 batteries mixtes attelées ;
p batteries à pied (défense des places) ;
Génie : 1 bataillon à 4 compagnies mixtes (dont 3 pour Saigon).

ANNAM

1 régiment annamite à 4 bataillons ;
1 bataillon européen ;
1 batterie portée.

Il faut joindre, en cas de guerre, à ces forces : la garde indigène mobilisée, chargée, en prin-cipe, d'assurer la sécurité intérieure, la garde sédentaire prévue par le décret du 4^{er} novembre 1904 pour la garde des communications, enfin les partisans sur les frontières.

Ce programme comporte une légère augmen-tation du nombre des bataillons européens, un accroissement notable du nombre des batteries mobiles (9 au Tonkin, 2 en Cochinchine), enfin un accroissement très important de l'infanterie indigène (21 bataillons au Tonkin, 14 en Cochin-chine).

En ce qui concerne l'artillerie, sa proportion notoirement insuffisante par rapport à l'infan-terie, son matériel suranné la vouent, à l'heure actuelle, à l'impuissance complète. Il est urgent de la doter de canons à hauteur des progrès mo-dernes et d'augmenter le nombre de ses batteries

pour lui permettre de lutter contre l'artillerie adverse et d'appuyer efficacement l'infanterie.

Pour l'infanterie indigène enfin, le programme exposé est une première étape sur la voie de l'armement de la nation. Les bataillons et régi-ments nouveaux seraient, comme nous l'avons dit maintes fois, créés successivement, en suivant les progrès de l'affermissement de notre domina-tion et des ressources financières de la colonie. Ces créations pourraient être compensées, dans une certaine mesure, par la diminution de l'effec-tif de paix des compagnies ramené de 180 hommes à 130, cadres compris. L'effectif de guerre serait toujours porté à 250 par l'adjonction de 120 ré-servistes.

En résumé, une politique habile, ayant pour objet essentiel de nous rallier les Annamites, doit nous permettre d'augmenter progressivement le nombre des unités asiatiques du temps de paix, de les encadrer avec des officiers et sous-officiers indigènes et, par des étapes sagement réglées, de nous approcher de plus en plus du but final : la nation armée pour le temps de guerre.

On objectera sans doute que le programme est très vaste ; que l'élément européen sera noyé dans la masse des Asiatiques ; qu'en armant et en orga-nisant ceux-ci nous leur donnons la tentation et les moyens de se débarrasser de nous ; enfin que ces réformes coûteront très cher. A ces objections nous répondrons par une autre : peut-on défendre autrement l'Indo-Chine contre une invasion japo-naise ? Quant à la question financière, ne vaut-il pas mieux payer une prime d'assurance, même très élevée, que s'exposer à perdre honteusement notre plus belle colonie comme nous avons perdu jadis l'Inde et le Canada ?

Pour nous, il n'y a que deux solutions possibles : abandonner immédiatement l'Indo-Chine ou savoir consentir virilement les sacrifices nécessaires pour la défendre.

Nous avons trop le souci de la grandeur et du prestige de la France pour hésiter.

G. RUMILLY,

Capitaine breveté de l'artillerie coloniale
Officier d'ordonnance du général Dodds

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Ex-trême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur ré-gion. Nous recevrons avec empressement tou-tes les communications de ce genre et nous uti-liserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

Les Origines du Protectorat Français AU CAMBODGE

VII

C'est le 1^{er} décembre 1863 que le faible roi du Cambodge, cédant aux injonctions des émissaires du roi Mongkut, apposa son seel au bas d'un traité qui devait, dans la pensée des Siamois, annuler le traité de protectorat signé avec la France quelques mois auparavant. Phnéa-Rat, « muni de pleins pouvoirs... pour régler les affaires du Cambodge » (1), n'avait rien négligé pour y mettre en pleine évidence l'état de vassalité et d'entière sujétion dans lequel se trouvait ce pays par rapport au Siam. Non content de ne qualifier Norodom que de « vice-roi » ou de « roi-sujet » et de « gouverneur » du Cambodge, non content de le placer sur le même rang que les gouverneurs des différentes provinces de Siam (2), le traité proclamait, en effet, que « le Cambodge est un Etat tributaire de Siam » (art. 1); il reconnaissait au souverain résidant à Bangkok le droit de désigner, sous certaines conditions, le « gouverneur du Cambodge » (art. 6), celui de le nommer et de lui envoyer les insignes voulus (art. 7), faisait du gouvernement siamois l'intermédiaire et l'arbitre des contestations entre les autorités cambodgiennes et les gouvernements étrangers (art. 9) (3), plaçait les Cambodgiens dans un état d'infériorité marquée par rapport aux Siamois (art. 3, 4, et 5) et les assujétissait à un tribut annuel envers le Siam (art. 10) (4); enfin il transportait au Siam quelques-unes des provinces occidentales et septentrionales du Cambodge (art. 8). Après avoir rappelé que, dès l'année 1157 de l'ère siamoise (1795 de l'ère chrétienne), les provinces de Phratabong ou Battambang et de Siem-réap ou Angkor avaient passé du territoire cambodgien au territoire siamois, le texte du traité ajoutait : « Les autorités cambodgiennes n'exerceront aucun droit ni aucune prétention de tribut sur ces por-

tions du Cambodge, avec leurs forêts et leurs jungles, qui depuis les temps anciens ont appartenu à Siam, et dont les gouverneurs et habitants ont d'abord été cambodgiens. Il en sera de même des provinces du Laos et de Khas, limitrophes du Cambodge, lesquelles ont appartenu à Siam depuis les temps anciens, à partir des provinces de Chieng-Teng et d'Attapu [probablement les pays de Xieng Tong et d'Attopeu] au Nord. S'il survient quelque affaire à régler avec ces provinces, les autorités cambodgiennes tâcheront de le faire directement; si elles échouent, elles en enverront avis à Bangkok où le différend sera jugé avec justice. Les autorités cambodgiennes n'exerceront aucune pression directe sur ces provinces, ni ne les menaceront » (4).

Tel était le traité conclu le 1^{er} décembre 1863 pour assurer au Cambodge, — dira quelques mois plus tard le roi Mongkut dans l'exposé des motifs qui en précède la traduction siamoise, — au moment où le royaume Khmer entrait en relations suivies avec les étrangers, « une longue ère de prospérité, en prévenant à l'avenir tout mauvais vouloir et tout malentendu » (2). Aussitôt en possession de ce précieux document, sans perdre un seul instant, Phnéa-Rat s'empressa de quitter Oudong pour le porter à Bangkok, le faire immédiatement ratifier par son maître et bénéficier ainsi des hésitations et des retards du gouvernement français. Dans l'après-midi de ce jour où, le matin même, Norodom et neuf hauts fonctionnaires cambodgiens avaient signé un traité secret si humiliant pour eux, une longue suite d'éléphants défila lentement devant la station française de Kompong-luong: c'était le cortège du mandarin siamois qui, au moment de regagner son pays, allait faire ses adieux à l'évêque de Dansara!

En dépit du nombre relativement grand de Cambodgiens qui avaient apposé leur seing au bas du traité du 1^{er} décembre, Doudart de Lagrée n'en eut aucune connaissance. Pouvait-il en être autrement? et fallait-il, au sortir d'entrevues telles que celle du 14 décembre, suspecter Norodom de continuer à « jouer... une sorte de double jeu dont il ne comprenait pas l'impuissance (3) »? Quand, dix jours après la signature du traité secret, le pauvre roi du Cambodge lui donnait à entendre que « faire la guerre à Siam pour reconquérir Angkor, Battambang, le Laos, etc..., réaliserait son plus vif désir » (4), le représentant de la France devait-il, malgré sa juste méfiance, prendre le contre-pied des paroles du roi? Non sans doute; et cependant il soupçonnait parfois quelque machination, — tout au moins

(1) Termes insérés dans le préambule du traité, et reproduits dans l'exposé des motifs qui en précède la traduction siamoise publiée le 20 août 1864 dans le *Strait's Times* (DE VILLEMEREUIL: *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 95).

(2) Voir le préambule du traité: « ... Un traité qui règle les questions anciennes et nouvelles, afin de servir de guide aux gouverneurs et aux nobles du Cambodge présents et à venir, ainsi qu'aux gouverneurs des divers Etats de Siam » Cf. le paragraphe de l'article 11 relatif aux éléphants blancs: « Le roi de Siam réclame ce genre d'animaux que les autorités cambodgiennes enverront à Sa Majesté selon la coutume des autres Etats tributaires de Siam » (DE VILLEMEREUIL, *ibid.*, p. 96 et 100).

(3) Voir aussi le dernier paragraphe de l'article 1^{er}: « Si les Cambodgiens ont quelque différend avec une des grandes puissances étrangères en termes de bonne amitié avec Siam, Siam essaiera de régler la question à l'amiable, mais n'enverra pas d'armée au secours des Cambodgiens, afin de ne pas troubler l'amitié existant entre Siam et les grandes puissances étrangères » (*id.*, *ibid.*, p. 96).

(4) Cf. aussi la clause de l'article 11 relative à la capture des éléphants blancs ou « d'une couleur curieuse quelconque » (*id.*, *ibid.*, p. 100).

(1) Le texte complet du traité du 1^{er} décembre 1863 est inséré aux pages 95-101 des *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*.

(2) « Nous songeâmes, dit encore le roi Mongkut (*ibid.*, p. 95), que le Cambodge a actuellement avec les étrangers un commerce plus considérable que par le passé; que par la frontière il touche à de grandes puissances, telles que la Cochinchine française et la Cochinchine propre; de sorte qu'il serait désirable de voir le Cambodge heureux et organisé d'une manière permanente. »

(3) Expressions employées dans un rapport de Doudart de Lagrée du 16 octobre 1863 (DE VILLEMEREUIL, *ouv. cité*, p. 102).

(4) Cf. le rapport du 12 décembre 1863 (*id.*, *ibid.*, p. 103).

pour l'avenir. « On se demande, peut-on lire dans son rapport du 12 décembre 1863 (1), si, en présence de notre action au Cambodge, Siam ne chercherait pas à obtenir une sorte de démembrement de ce pays. Il est certain qu'il lui serait facile d'agiter les provinces de Pursat et de Kompong-svai, dont les mandarins sont à sa dévotion... et il est de notoriété publique que celui de Kompong-svai s'est rendu presque indépendant ». Ainsi, au moment où il écrivait cette phrase, Doudart de Lagrée était loin de se douter que ce démembrement du Cambodge, dont on parlait « dans les conversations publiques », était chose acceptée et ratifiée par Norodom !

VIII

Comme le montre fort bien le résumé de ses instructions, le commandant du *Gia-dinh* était chargé d'une mission très complexe : à ses préoccupations politiques, que venait encore accroître la divergence de ses instructions successives, s'ajoutaient des soucis provenant de la multiplicité des renseignements qui lui étaient demandés. « Il faut, écrivait-il le 16 octobre 1863 à M^{me} Jules Doudart de Lagrée (2), que je détermine la population, les revenus, les ressources d'un pays presque sauvage ! » C'est pour répondre à ces questions que le commandant du *Gia-dinh* avait consacré tous ses loisirs à l'étude du Cambodge.

Avec quel succès, on peut s'en rendre compte en lisant sa correspondance ! « J'ai parcouru tout le pays, écrit-il dès le 13 novembre 1863 à une amie d'enfance (3) ; je suis allé jusqu'au point où sont indiquées les cataractes que mon bâtiment n'a pas pu franchir. Si on m'en laisse le temps, j'y reviendrai, et j'irai explorer en barque les pays supérieurs dont on dit de grandes choses. Les populations un peu sauvages, et qui de ce côté nous séparent de la Chine, sont belles et bien douées, les missionnaires qui sont entrés en relations avec elles en font grand cas. Du côté du Grand-Lac, je suis allé jusqu'à Angkor, ancienne capitale du Cambodge, au temps où ce royaume s'étendait d'une part jusqu'à Siam, de l'autre jusqu'aux embouchures du fleuve. Là, j'ai vu de magnifiques ruines, encore inconnues à l'Europe (4), mais bien dignes d'admiration. Cette ville était immense, remplie, sur une étendue de plusieurs lieues, de palais et de temples superbes, aujourd'hui renversés. Au milieu d'une épaisse forêt, on rencontre à chaque pas des monceaux

(1) Ouv. cité, p. 103.

(2) Ouv. cité, p. 397. Cf. p. 407 : « On me fait tant et tant de questions, on me demande tant et tant de rapports que je n'ai plus un instant à moi » (Lettre à la même, du 20 décembre 1863).

(3) Ouv. cité, p. 404. Cette lettre était, comme celle du 12 novembre à sa belle-sœur, accompagnée d'un « petit chiffon de carte » qu'on regrette de ne pas trouver reproduite dans le beau volume du commandant de Villemereuil. « Nous n'avons pas, ajoutait Doudart de Lagrée, encore ici une carte qui mérite ce nom ; celle-ci est tracée de tête et par à peu près, uniquement pour l'intelligence de mes petites histoires. »

(4) On sait que les ruines d'Angkor ont été connues de quelques Européens, et signalées dès 1570 ; mais il est très légitime de dire que ces ruines n'avaient pas encore été étudiées de manière technique au moment où Doudart de Lagrée les visita.

de pierres sculptées. Quelques-uns de ces monuments sont encore debout : l'un d'eux, ancienne pagode bouddhique, est d'une conservation complète. J'y ai passé une journée entière à regarder, compter, mesurer. » La même lettre, et d'autres encore, montrent Doudart de Lagrée, non content de visiter le pays Khmer, enseignant avec beaucoup de soin et d'assiduité le français à quelques indigènes, et apprenant lui-même avec application la langue du pays (1). Ainsi s'explique qu'il ait rapidement compris — beaucoup mieux qu'il n'avait pu le faire à son arrivée — l'importance politique et économique du Cambodge, la douceur de mœurs de ses habitants, l'intérêt archéologique de ses anciens monuments, qu'il se soit proposé d'en pousser plus tard l'exploration le plus loin possible, que, tout en la sentant pleinement, il ait allègrement supporté la responsabilité qui pesait sur lui. « Ma position est souvent épineuse, explique-t-il lui-même en souriant ; suivant le côté d'où souffle le vent... à Paris, le gouverneur de Saïgon m'écrit les choses les plus contradictoires : « Surtout soyez fermes ! » me dit-il un jour. « Surtout soyez doux, » m'écrit-il le lendemain... Toujours est-il que je ne quitterai pas sans regret le Cambodge (2). »

Il s'y sentait d'ailleurs — quoi qu'il en pût dire — soutenu, sinon par le gouvernement métropolitain, du moins par son chef direct et par les officiers qui l'entouraient ; tous étaient unanimes à lui prodiguer les encouragements les plus chaleureux. « Continuez dans la voie où vous êtes, lui écrivait de Saïgon, le 9 novembre 1863, le capitaine de frégate Desmoulin, chef d'état-major du gouverneur de la Cochinchine ; tout est très bien, et soyez convaincu que vos services sont fort appréciés ici. » — « Pendant que l'on copie ma dépêche officielle, lui mandait à son tour un peu plus tard l'amiral de La Grandière, je veux, mon cher capitaine, vous dire que vos communications et votre sage conduite ont toute mon approbation (3). » Ainsi félicité et encouragé par des hommes qui déploraient autant que lui l'ignorance des questions indo-chinoises dans laquelle on vivait en France, et qui, malgré leur amour pour une action énergique, sentaient la nécessité de patienter, Doudart de Lagrée ne pouvait que persévérer dans sa ligne de conduite prudente et réservée, tenir sa place avec fermeté, agir directement ou faire agir par la persuasion sur le roi Norodom et sur les mandarins, montrer un grand « flegme accompagné d'un poignet très solide », affermir par des services rendus aussitôt que sollicités, par des cadeaux offerts au moment opportun, le souverain du Cambodge dans ses sentiments de bienveillance à l'égard de la France.

(1) Voir les lettres des 12 novembre 1863, 15 janvier, 20 février 1864.

(2) Lettre du 13 novembre 1863 (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 406). Dans la même lettre, de Lagrée écrit encore (p. 404) : « Depuis environ sept mois, je suis ici, satisfait de mon sort, autant du moins qu'on peut l'être sous un climat inhospitalier, et à plusieurs milliers de lieues de la France ».

(3) Ouv. cité, p. 399 et 409. Cf. encore la lettre de l'amiral de La Grandière, en date du 30 octobre 1863 (*ibid.*, p. 398).

IX

Dans cette lettre du 19 janvier 1864, où il félicitait Doudart de Lagrée de la manière dont il s'était jusqu'alors comporté au Cambodge, l'amiral de La Grandière, en l'entretenant des affaires de la Cochinchine (dont il était alors question de rétrocéder la majeure partie à l'empire d'Annam), lui donnait un remarquable exemple de fermeté. « Je n'en suis pas à croire tous les bruits, quoi qu'il y ait du vrai, écrivait-il (1). Si la position devient difficile, il faut y résister avec courage et résignation, en atténuer les mauvais coups, et ne jamais désespérer lorsqu'on a pour soi... Dieu et la volonté du bien. » C'était là une sorte de viatique que lui envoyait son chef au moment où, après une accalmie de quelques semaines, la lutte allait recommencer pour lui aussi vive et aussi ardente qu'au mois de novembre de l'année 1863.

A peine en effet le commandant supérieur de Mytho, le capitaine de vaisseau d'Ariès, avait-il quitté Oudong, — où, s'il n'avait pas assisté au couronnement (retardé parce que les augures étaient défavorables) (2), il avait du moins annoncé à Norodom que la ratification du traité secret du 11 août 1863 était prochainement attendue par l'amiral de La Grandière (3), — le « roitelet » apprenait à Doudart de Lagrée la toute prochaine arrivée au Cambodge de hauts personnages délégués par le souverain du Siam pour lui apporter les insignes, si ardemment désirés par lui, de la royauté Khmer, et pour représenter leur maître à la cérémonie du couronnement (4) ; il manifestait en même temps l'intention, le roi de Siam devant se rendre à Kompot un mois plus tard, d'aller l'y recevoir. C'est très probablement à cette occasion que le commandant du *Gia-dinh*, — à qui Norodom avait précédemment déclaré « vouloir considérer Siam comme sa mère et l'Empereur des Français comme son père » (5), — adressa au faible et versatile monarque, « à titre d'allié sincère, de bon voisin intéressé à la prospérité de son royaume », des « observations » empreintes de la plus habile en même temps que de la plus respectueuse fermeté. « Siam, y écrivait-il (6), nie l'indépendance du Cambodge, que la France reconnaît hautement. De ce que, pendant les troubles civils qui ont désolé ce pays, elle a pris efficacement le parti du roi légitime actuellement régnant, la cour de Bangkok conclut à la suzeraineté effective, à la possession. Cette conclusion ne peut être acceptée par nous. La protection accordée au roi n'entraîne pas un droit

de conquête... Le gouvernement de Siam affecte de considérer ce pays comme une province siamoise, et le roi comme un de ses délégués. La France, que le roi en soit bien convaincu, n'acceptera jamais un pareil état de choses. Il lui importe que le Cambodge soit libre ; à aucun prix, elle ne consentira à voir Siam à ses frontières, les intérêts de sa nouvelle colonie le lui défendent. D'ailleurs, le soin de sa dignité ne lui permet pas de souffrir qu'un roi voisin et allié, dont elle a reconnu l'indépendance, soit opprimé. Ces points établis, il ne peut échapper au roi que la situation actuelle est pleine de périls. Une trop grande condescendance envers Siam ne peut qu'augmenter les prétentions de cette cour et blesser le gouvernement français, dont les sympathies sincères par le Cambodge sont incontestables. D'un autre côté, — est-il besoin de le dire ? — s'il existe pour le Cambodge une seule chance sérieuse de retrouver quelques éléments de son ancienne force, c'est dans l'alliance française qu'il doit la chercher. » — Après avoir ainsi posé, de manière très franche et très nette, la question sur son véritable terrain, Doudart de Lagrée, en venant au sujet qui avait motivé la rédaction de ses « observations », c'est-à-dire au futur couronnement du souverain, s'efforçait de faire préciser à Norodom, par « quelques explications amicales », le caractère réel de la cérémonie projetée. « Aura-t-elle, demandait-il, comme on le dit, le caractère d'une sorte d'investiture donnée par Siam ? Entraînera-t-elle pour cette puissance un droit d'ingérence dans les affaires du Cambodge ? Pour poser la question plus clairement, s'il est possible, après son couronnement par Siam, le roi sera-t-il considéré, oui ou non, comme libre et indépendant ? S'il n'en est point ainsi, la France n'accordera aucune valeur à cette cérémonie, et, dès aujourd'hui, fait toutes ses réserves... Si, au contraire, cette cérémonie est, à Oudong, ce qu'elle est chez les peuples indépendants, une sorte de consécration nationale, — si le roi prend sa couronne au nom des populations cambodgiennes, le gouvernement français n'a rien à y opposer. Il est prêt à donner son concours à cette solennité et à y ajouter l'éclat qui dépendra de lui, si le roi lui en adresse l'invitation. Mais il ne peut le faire qu'aux conditions suivantes : il sera prévenu d'avance des détails de la cérémonie, réglés par le roi ; le représentant de la France y tiendra une place égale à celle du représentant de Siam ; enfin, quelques mots seront dits par le roi, indiquant que, roi libre du Cambodge, il ceint la couronne de ses prédécesseurs au nom de ses droits et de son peuple. »

La fin de ces « observations », — dont il était intéressant de citer la majeure partie, — prouve que, si Doudart de Lagrée savait attendre et conseiller, il savait aussi, selon le mot profond du capitaine de frégate Desmoulin, « montrer de temps en temps la dent et les griffes ». C'était le procédé dont usaient surtout les Siamois à la cour d'Oudong ; le représentant de la France n'eut pas à regretter d'y avoir eu recours. Quel-

(1) Ouv. cité, p. 409.

(2) C'est ce que dit P. VIAL : *Les premières années de la Cochinchine colonie française*, t. I, p. 238.

(3) Fragment d'une lettre du contre-amiral d'Ariès, citée par DE VILLEMEREUIL (*Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 440).

(4) Lettre du roi Norodom à M. de Lagrée, 11 janvier 1864 (*ibid.*, p. 104).

(5) Rapport du 16 octobre 1863 (*ibid.*, p. 102).

(6) Lettre de Doudart de Lagrée au roi du Cambodge, de date incertaine, mais certainement antérieure au 20 janvier 1864 (*ibid.*, p. 104-106).

ques jours plus tard, en effet, Norodom adressait à l'amiral de La Grandière une lettre l'invitant à assister à la fête Aphisek, « par laquelle, écrivait-il, je serai définitivement roi du Cambodge, pour régir les peuples, régir les pays pour toujours (1) ». Ainsi se trouvaient complètement remplies, une fois de plus, les instructions du gouverneur de la Cochinchine (2).

Aussitôt la lettre reçue, celui-ci, qui vient d'apprendre la nouvelle de la ratification de son traité secret du 11 août 1863, se hâte de déléguer à Oudong son chef d'état-major pour le représenter, le 3 février 1864, à « la grande cérémonie Aphisek », la plus importante de la série des fêtes; mais, lorsque le capitaine de frégate Desmoulin arrive dans la capitale de Cambodge, tout est modifié! Les Siamois ont bien apporté la ratification du traité du 1^{er} décembre précédent par le roi Mongkut, et ont imposé à Norodom, le 22 janvier, l'échange secret des ratifications (3); mais quand le faible souverain, qui a consenti à tout pour rentrer en possession des insignes de la royauté cambodgienne, les demande aux émissaires de la cour de Bangkok, il apprend que ces derniers ne les ont pas apportés! Le roi Mongkut, averti par les gouverneurs de Kompong-svai et de Battambang, le punissait ainsi « d'être tout pour les Français »! (4) Ce fut pour Norodom une lamentable déconvenue. « Il en résulte, écrit-il piteusement au début de février à l'amiral de La Grandière (5), une situation que je déplore, et je prie l'amiral de croire à mes vifs et sincères regrets... Par égard pour la France, je n'ai pas voulu que la fête fût renvoyée et après avoir pris conseil des grands mandarins de mon royaume, j'ai décidé que les fêtes auraient lieu et qu'on n'omettrait que les cérémonies qui nécessitent les insignes que nous n'avons pas, notamment que nous célébrerions avec le plus d'éclat possible la fête *Svét trachhât*, qui a autant d'importance qu'aucune autre, et consacre mon pouvoir au même titre que la cérémonie du couronnement. »

Tout eût été pour le mieux si Norodom avait été sincère; mais il ne pouvait rien en être. Comment le roi du Cambodge, imprégné des idées formalistes de l'Extrême-Orient, eût-il pu comprendre que la cérémonie du couronnement « ne donne pas plus de droits et n'est, chez toutes les nations, qu'une affaire de forme » (6)? Aussi faisait-il, selon les expressions de Doudart de Lagrée, « un tapage d'enfer pour arriver à une superbe cérémonie (7) », et était-il prêt à tout sacrifier

pour recouvrir les insignes tant désirés; le commandant du *Gia-dinh*, qui le tenait d'ailleurs pour assuré (1), en eut bientôt la preuve.

X

Tandis qu'il accompagnait jusqu'à la frontière du Cambodge le chef d'état-major du gouverneur de la Cochinchine, un grand mandarin siamois, celui-là même qui avait tant d'influence sur Norodom, Phnéa-Rat, avait regagné Oudong. Au cours d'une longue halte à deux journées de la capitale, il s'était arrangé de manière que son arrivée succédât à peu près immédiatement au départ des canonnières, afin de pouvoir en tirer avantage et se proclamer partout très redouté des Français. Sans perdre un seul jour, il recommença de faire le siège de Norodom, « remuant ciel et terre » pour déterminer le roi à se rendre à Bangkok afin qu'il y fût procédé avec plus de solennité à son couronnement (2). « Si la cérémonie avait lieu à Oudong, disait-il (3), son éclat n'aurait aucun retentissement au dehors, tandis qu'à Bangkok, où résident les consuls de toutes les nations européennes, ceux-ci, en assistant au couronnement, en rehausseront le prestige et l'importance ». En même temps, Phnéa-Rat incitait Norodom à conclure un traité avec l'Angleterre qui était prête, assurait-il, à intervenir par la force s'il était nécessaire (4).

Fort heureusement, Mgr Miche veillait! « Toujours à l'affût des nouvelles », il se hâta de prévenir Doudart de Lagrée, et celui-ci s'empressa de regagner son poste. Mais, quand il rentra à Kompong-luong, la situation était véritablement critique: Phnéa-Rat avait reconquis toute son influence, et se servait d'un soulèvement qui venait de se produire dans les provinces du Sud-Ouest, — à l'instigation des Siamois, — pour démontrer au versatile souverain la nécessité absolue de se faire couronner à Bangkok le plus vite possible. En vain le représentant de la France s'attachait-il, dans différentes entrevues, à empêcher le départ projeté et à démontrer à « son roitelet » que, s'il allait à Bangkok, on ne le laisserait pas revenir, qu'à Siam on amoindrirait son caractère royal et qu'on le traiterait comme un simple mandarin siamois (5); en vain écrivit-il à ce sujet à Norodom une lettre de sérieuses remontrances, où il allait jusqu'à déclarer que le jour où le roi quitterait le Cambodge, « il était probable que les Français viendraient s'y établir » (6), la seule réponse qu'il reçut fut, le

(1) Lettre du 20 janvier 1864 (*ibid.*, p. 407).

(2) Voir la lettre de l'amiral de La Grandière datée du 30 octobre 1863: « Le roi, y est-il écrit, doit me faire prévenir de l'époque de son couronnement » (*ibid.*, p. 398).

(3) C'est du moins ce qui ressort d'une note de M. DE VILLEMEREUIL (*Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 107, note 1).

(4) Lettre de M^{sr} Miche, 15 février 1864 (*Ouv. cité*, p. 410).

(5) Lettre du roi du Cambodge à l'amiral de La Grandière (*ibid.*, p. 408).

(6) C'est ce que l'amiral voulait que Doudart de Lagrée expliquât à Norodom. Voir la lettre du 30 octobre 1863 (*ibid.*, p. 398).

(7) Doudart de Lagrée à sa belle-sœur, lettre du 15 janvier 1864 (*ibid.*, p. 408).

(1) Voir la lettre du 20 février 1864: « Je vous annonçais que nous aurions un superbe couronnement. Hélas! il n'a manqué que la couronne! Les Siamois, qui la détenaient, ne l'ont pas apportée! On a fait comme on a pu; mais *ce sera peut-être à recommencer* ». (*Ouv. cité*, p. 411).

(2) Lettre de M^{sr} Miche à Doudart de Lagrée, Oudong, 15 février 1864 (*ibid.*, p. 410).

(3) Les phrases qui suivent sont empruntées à une lettre à l'amiral de La Grandière, où Norodom se fait certainement l'écho de Phnéa-Rat (*ibid.*, p. 361).

(4) A.-B. DE VILLEMEREUIL: *Biographie d'Ernest Doudart de Lagrée* (*ouv. cité*, p. LVI).

(5) Expressions employées par Norodom lui-même dans une lettre du 11 mars 1864 (*Ouv. cité*, p. 363).

(6) Lettre, non datée, de Doudart de Lagrée au roi du Cam-

27 février 1864, une lettre lui annonçant officiellement que le départ pour Bangkok était fixé au 3 mars suivant (1). Le lendemain lui arrivait une autre lettre, destinée à l'amiral de La Grandière, et dont l'objet était identique (2).

Dans cette conjoncture, Doudart de Lagrée se résolut à se servir, une fois encore, « des griffes et des dents ». Fort de l'appui qu'il trouvait à Saïgon où il avait demandé des renforts, et des sympathies qu'il rencontrait chez les indigènes du Cambodge (3), il remit à l'un des siens, — très probablement le commandant de la seconde canonnière envoyée à Kompong-luong, le lieutenant de vaisseau de Lassalle, — le 1^{er} mars, une lettre qu'il venait d'écrire à Norodom, et il le chargea de se rendre au palais, d'avoir une entrevue avec le roi et de savoir exactement de lui ses intentions. « S'il a décidé qu'il ne partirait pas, portent de brèves instructions dont le texte a été conservé (4), dire que tout va bien et revenir; — s'il n'a encore rien décidé, dire que je lui écris une lettre à laquelle je le prierai de répondre; — s'il a décidé son départ, demander s'il ne peut pas attendre huit ou dix jours; — s'il ne peut pas attendre, dire que je vais aller immédiatement habiter Oudong, lui lire la lettre. »

Aucun rapport publié ne fait connaître, malheureusement, de quelle manière celui que Doudart de Lagrée avait chargé de se rendre auprès de Norodom s'acquitta de sa délicate mission. On sait seulement, par une lettre un peu postérieure du pauvre « roitelet » lui-même, qu'il répondit à l'émissaire français « ne pouvoir différer son voyage, de peur de ne pas arriver au jour fixé pour le couronnement à Siam (3) », et qu'il s'en tint par conséquent à ses communications précédentes. Aussi dut-il recevoir connaissance de la lettre, très respectueuse de forme mais très ferme, dans laquelle le représentant de la France, après s'être refusé à transmettre à son chef hiérarchique la missive royale du 28 février et après avoir rappelé les promesses faites et non tenues par Norodom, déclarait de manière formelle que le départ précipité du souverain du Cambodge pour Bangkok était « contraire à ses promesses, aux usages, aux égards dus à la France... Cette manière d'agir, ajoutait-il, ne peut qu'être funeste au Cambodge et au roi lui-même. On a mis tout en œuvre pour dissimuler ce voyage. La France n'acceptera certainement

pas ce qui sera fait à son insu à Bangkok (1) ».

Quelque sérieux que fût l'avertissement contenu dans cette lettre, Norodom, terrorisé par Phnéa-Rat et véritablement fasciné par la perspective de recouvrer enfin les insignes de la royauté Khmer, n'en tint aucun compte; le 3 mars, accompagné du grand mandarin siamois qu'entourait une suite aussi considérable que la sienne propre, il quittait Oudong avec deux cents hommes d'escorte, et prenait le chemin de Kompot, où l'attendaient les bâtiments envoyés par le roi Mongkut, « son maître », pour le conduire à Bangkok.

Doudart de Lagrée n'avait pas attendu ce moment pour s'établir dans la capitale du Cambodge. Dès le 29 février, conformément à ce qu'il avait annoncé à Norodom, et avec son assentiment même (2), il avait envoyé M. de Lassalle occuper avec quelques hommes l'habitation du Thomea Dechu (3), tandis que lui-même demeurait à Kompong-luong; quelques jours plus tard, le 5 mars, aussitôt après avoir reçu de la Cochinchine quelques renforts, il faisait occuper Pnompenh, — dont il avait remarqué dès son arrivée l'admirable situation, — et faisait transmettre au roi, par les ministres demeurés à Oudong, un dernier avertissement (4). Le lendemain, il envoyait une cinquantaine de soldats français rejoindre, avec trois canons, la poignée d'hommes que commandait M. de Lassalle, faisait saluer le drapeau tricolore, — qui flottait depuis le 29 février 1864 sur la maison du Thomea Dechu, — de 21 coups de canon (5), et indiquait au premier ministre, par la lettre suivante, la portée de cette cérémonie.

« Monsieur le Premier Ministre,

« La ratification du traité passé au mois d'août 1863 entre le roi du Cambodge et l'amiral de La Grandière, gouverneur et commandant en chef en Cochinchine, représentant l'empereur Napoléon III, a été officiellement notifiée à Oudong le 2 février (6).

« Le moment est venu de donner à la protection demandée par le Cambodge, et promise par la France, sa sanction effective.

« Avant le départ du roi et avec son assenti-

bodge (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 360-361).

(1) Lettre au commandant de Lagrée, 27 février 1864 (id., *ibid.*, p. 361).

(2) DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 361-362).

(3) Voir la lettre du Vibol Reach au commandant de Lagrée, en date du 29 février 1864 : « Le jour où vous êtes venu empêcher le roi d'aller à Siam, y est-il dit, les mandarins grands et petits, ainsi que le peuple, ont tous été très contents. Mais, étant de petits personnages, nous n'osons rien dire... Si vous pouvez chasser les Siamois, les Cambodgiens seront très heureux; tous alors viendront se soumettre, et le voyage du roi sera indéfiniment suspendu » (DE VILLEMEREUIL, *ibid.*, p. 362).

(4) Ouv. cité, p. 108-109.

(5) Lettre de Norodom au commandant de Lagrée, datée du 11 mars 1864 (id., *ibid.*, p. 363).

(1) Ouv. cité, p. 109.

(2) Il est donné dans la lettre du 27 février 1864 (id., *ibid.*, p. 361); cf. (p. 363) la lettre du 11 mars.

(3) C'était le mandarin gouverneur de la province de Baphnôm. L'arrivée du lieutenant de vaisseau de Lassalle à Oudong avec une dizaine de soldats français éveilla aussitôt les susceptibilités des habitants de la capitale; « j'ai entendu dire, écrivait le jour même le Vibol Reach à Doudart de Lagrée (id., *ibid.*, p. 362), que les soldats français sont allés se promener au marché et qu'ils se sont permis certaines privautés avec les femmes et les filles. Je vous prie d'interdire à vos soldats une conduite qui pourrait plus tard leur donner une mauvaise réputation. » Voir aussi la lettre du roi Norodom du 11 mars 1864 (ouv. cité, p. 363).

(4) Lettre de Norodom à Doudart de Lagrée, 11 mars 1864 (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 364).

(5) Ouv. cité, p. 364.

(6) Cf., à ce sujet, une lettre écrite par Doudart de Lagrée à Norodom en février : « Dans sept ou huit jours, le traité sur lequel Sa Majesté a apposé son sceau arrivera ici » (Ouv. cité, p. 360).

ment, j'ai fait établir à Oudong le drapeau français. L'amiral m'a approuvé et envoie des troupes qui résideront désormais auprès du gouvernement cambodgien.

« Ce drapeau doit signifier pour tous que nos droits ne le cèdent ici à ceux d'aucune autre nation, et que la France saura par tous les moyens assurer la tranquillité du Cambodge (1). »

En même temps, le commandant du *Gia-dinh* faisait demander au Vibol Reach (ministre de la Marine), par le D^r Hennecart, quelle réponse le souverain avait donnée à la lettre que les mandarins avaient dû lui adresser la veille, ajoutant que si Norodom ne revenait pas et continuait sa route vers Kompot, l'amiral de La Grandière enverrait deux navires à l'entrée de la rivière de ce nom pour l'empêcher de rentrer ensuite dans ses Etats et qu'il ferait du Cambodge une nouvelle possession française (2). Puis il attendit la décision du roi.

Cependant celui-ci n'était pas allé bien loin. Le 8 mars, il s'était arrêté à Préa Bonléa-tros, inquiet, hésitant, soucieux de savoir si le représentant de la France avait mis ses menaces à exécution; c'est là qu'il reçut de ses ministres un rapport lui relatant les événements des 5 et 6 mars, et reproduisant, — de manière assez inexacte, semble-t-il, — les paroles du D^r Hennecart aux mandarins. De plus en plus inquiet, Norodom se décide alors à se rapprocher de sa capitale et regagne Trapeang tim, d'où il écrit au représentant de la France pour lui demander si le rapport de ses ministres est bien exact... (3); il ne reçoit aucune réponse. Ce silence acheva de l'épouvanter; aussi, le 17 mars, six jours après avoir écrit sa dernière lettre, se décidait-il à rentrer « fort penaud » dans sa capitale!

Ainsi, une fois encore, Doudart de Lagrée était sorti à son honneur de ses « embarras diplomatico-militaires ». Mais il n'était pas sans quelque inquiétude sur la manière dont, en haut lieu, allaient être appréciés ses actes. « Le mal, écrivait-il à sa belle-sœur le 19 mars (4), c'est qu'il (Norodom) réclame contre moi, que les Anglais, qui sont derrière les Siamois, vont peut-être aussi se fâcher, et que, si on se laisse effrayer, je pourrais bien avoir crié trop haut! On n'est pas infallible! »

XI

Ce n'était toutefois ni à Saïgon, — où l'amiral de La Grandière approuvait pleinement les actes de Doudart de Lagrée, — ni dans la métropole même que se trouvait le danger pour le représentant de la France au Cambodge; il résidait à Oudong, à la cour de Norodom, où Phnéa-Rat était revenu en même temps que le souverain khmer, et poursuivait énergiquement la lutte, continuant

à intimider le roi et à terroriser les mandarins, jouant habilement du retard par suite duquel la ratification, annoncée depuis si longtemps, du traité du 11 août 1863 n'était pas encore arrivée. Mais, bien qu'il se laissât encore guider par l'ambassadeur siamois et qu'il « réclamât » contre les actes du commandant du *Gia-dinh*, Norodom était en réalité vaincu! La présence de quatre ou cinq canonnières françaises dans les eaux du Mékong et celle d'une centaine de soldats d'infanterie de marine à Kompong-luong, à Oudong et à Pnom-penh (1), lui inspiraient à la fois une crainte égale à celle de Phnéa-Rat et le désir de se débarrasser de ses oppresseurs, les Siamois; quand il eut reçu, de la bouche même de Doudart de Lagrée, l'assurance « que la France ne voulait nullement prendre possession du Cambodge, mais seulement en chasser les Siamois ou les anéantir, que les instances de ceux-ci pour faire éloigner nos troupes seraient vaines, qu'elles ne seraient retirées qu'après le départ de celles de Siam (2) », le roi se tranquillisa davantage; l'arrivée du capitaine de frégate Desmoulin, porteur de la ratification du traité d'août 1863 et de cadeaux, fit le reste. Le 12 avril 1864, les ratifications étaient solennellement échangées à Oudong, et consacraient la défaite définitive de la diplomatie siamoise, et le modeste commandant du *Gia-dinh*, — dont la conduite « en toutes circonstances » avait reçu l'approbation complète de l'amiral de La Grandière (3), — pouvait se considérer comme largement payé, par cet acte même, de sa peine et de ses soucis.

Ainsi se trouvait officiellement établi le protectorat de la France sur le Cambodge; mais devait-on le considérer comme existant en réalité tant que les insignes de la souveraineté khmer — « les outils pour faire un roi », selon l'expression de l'évêque de Dansara, — demeuraient à Bangkok, tant que les Siamois se maintenaient à Oudong? Evidemment non. Pour faire renoncer Norodom à l'idée d'un voyage à la cour du roi Mongkut, il était nécessaire que le gouverneur de la Cochinchine obtint du Siam la restitution des ornements si désirés. L'amiral de La Grandière l'avait compris de très bonne heure; aussi avait-il chargé, dès qu'il fut assuré de la ratification du traité signé par lui l'année précédente, le nouveau consul de France à Bangkok, M. Aubaret, de négocier cette affaire avec les ministres du roi de Siam (4).

Ce dernier finit par se laisser convaincre, et sur le *D'Entrecasteaux*, qui avait conduit M. Aubaret à Bangkok, prit passage, avec d'autres personnages considérables et une suite nombreuse, un très haut fonctionnaire siamois, Montrey Sori-

(1) DE VILLEMEREUIL : *Biographie d'Ernest Doudart de Lagrée* (*ibid.*, note 2 de la p. LVIII).

(2) Expressions employées par le commandant de Villemereuil (*ibid.*, p. LVIII).

(3) L'amiral de La Grandière l'indiquait expressément dans la lettre qu'il écrivit à Norodom en lui transmettant, le 8 avril 1864, la ratification impériale du traité secret du 11 août 1863 (*ibid.*, p. 110-111).

(4) Lettre de l'amiral de La Grandière à Doudart de Lagrée, datée de Saïgon, 21 mars 1864 (*id.*, *ibid.*, p. 413).

(1) Ouv. cité, p. 110.

(2) D'après la lettre de Norodom en date du 11 mars 1864 (*id.*, *ibid.*, p. 364).

(3) D'après la même lettre de Norodom à Doudart de Lagrée (*id.*, *ibid.*, p. 364).

(4) Ouv. cité, p. 412.

vong, porteur du diadème si ardemment désiré de Norodom et des autres insignes du souverain pouvoir (1). A Saïgon, ce haut fonctionnaire se trouva en présence de celui qui était devenu pour ses compatriotes un véritable épouvantail, du « féroce Lagrée », appelé d'urgence auprès du gouverneur (2), et bientôt tous deux remontaient le Mékong sur le yacht *l'Ondine* en compagnie du chef d'état-major de l'amiral de La Grandière, délégué une fois encore à Oudong pour représenter la France aux cérémonies du sacre. Ainsi, conformément aux vues de Doudart de Lagrée, la couronne était apportée au roi khmer, de Saïgon, par un officier supérieur français ! Le 30 mai, ils débarquaient tous, Français et Siamois, à Kompong-luong, et le 3 juin avait lieu enfin, dans la capitale du Cambodge, à l'intérieur du palais du souverain, la grande cérémonie — tant de fois annoncée et tant de fois remise — du couronnement de Norodom.

XII

Tous les détails de cette cérémonie avaient été soigneusement réglés d'avance, de manière qu'il fût impossible à l'envoyé du Siam de jouer un rôle prépondérant et surtout de poser la couronne royale sur la tête de Norodom. Ce dernier — un petit homme « n'ayant pas 5 pieds de haut », — avait renoncé à son idée première de revêtir l'habit de grande tenue de Doudart de Lagrée (3) et s'était résigné à porter le costume national. Après avoir accompli avec la plus scrupuleuse exactitude les lustrations et les rites prescrits, « le roi, a écrit un témoin oculaire (4), revint à nous et reprit son siège devant la table où se trouvaient la couronne et le chapeau royal, ayant à sa droite les officiers français, à sa gauche les Siamois, devant lui les hauts mandarins et autres Cambodgiens. L'envoyé siamois prit alors la couronne et la remit à l'envoyé français. Le commandant Desmoulin la plaça dans les mains du roi, qui s'en couvrit le chef. Mais la couronne étant trop lourde, le chef d'état-major dut aider le roi à la dresser sur sa tête et à la fixer par des oreillettes de métal qui parurent comme des crocs sous le lobe inférieur de l'oreille... Dès que cet emblème fut assujéti, le roi parut rayonnant et nous prévint qu'il allait faire annoncer la nouvelle à son peuple. Bientôt, en effet, les détonations de l'artillerie saluaient le roi. »

En quelques mots, le capitaine de frégate Desmoulin rappela alors pourquoi la France, « tout en reconnaissant les anciens rapports entre Siam et le Cambodge, avait le droit de tenir ici la première place, tant par la force des armes que par

le génie de la civilisation »... « Sire, dit-il en terminant, placez sans crainte cette couronne sur votre tête; elle y sera solide si vous êtes loyal envers la France (1). » Puis l'envoyé siamois prit la parole à son tour, pour lire (incident absolument inattendu) dans la langue de son pays, — que ne comprenait aucun des officiers français présents, — une longue note dans laquelle, plaçant la cour de Bangkok sur le même pied que la France, il déclarait que « le roi du Cambodge avait demandé que Siam envoyât un mandarin d'un ordre élevé, pour le couronner avec un mandarin français », que « l'empereur des Français et le roi de Siam... faisaient couronner le roi de Cambodge parce qu'ils sont voisins de ce royaume et désirent qu'il soit tranquille »; il terminait en « invitant », sur les ordres de son maître, Norodom « à recevoir la couronne et tous les insignes de la royauté. Et alors (ajoutait-il) il sera roi du Cambodge pour gouverner les peuples suivant les coutumes et suivant les lois de la religion (2) ».

Personne, parmi les Européens présents au couronnement, pas même Doudart de Lagrée, ne comprit immédiatement le but ni l'importance de cette protestation (3), à la suite de laquelle, la cérémonie reprenant aussitôt son cours prévu, le roi dit « au chef d'état-major que le moment était venu pour lui de saluer son puissant protecteur, l'empereur Napoléon; il lui demanda de le conduire dans la direction de notre pays et de lui montrer comment il devait saluer l'empereur. Le commandant Desmoulin fit quelques pas vers l'Occident, à l'opposé du soleil, en inclinant légèrement au Nord, et fit faire au roi quelques inclinaisons profondes; comme il avait vu le commandant retirer son chapeau, il portait la main à sa couronne par un mouvement analogue ». Aussitôt après cet hommage, auquel succéda un salut rendu à Siam suivant l'usage indo-chinois, Norodom, tandis que les clairons français sonnaient aux champs et que marins et soldats présentaient les armes, « monta sur le trône recouvert du parasol qui depuis longtemps attendait la conclusion de ce couronnement cambodgien, dont les premières cérémonies remontaient au mois de février »; puis grands, ministres et mandarins, s'approchant de leur souverain, lui prêtèrent serment et lui rendirent hommage à la manière du pays (4).

Ainsi se termina cette cérémonie du couronnement, dans laquelle, en dépit de leur protestation inattendue, les Siamois s'étaient vus définitivement éliminés de la première place. Eurent-ils conscience que, malgré leurs efforts pour « sauver la face », leur déchéance était évidente? ou redoutèrent-ils que les Français, une fois instruits du sens exact de la note lue par leur chef, ne leur

(1) VIAL : *Les premières années de la Cochinchine colonie française*, t. I, p. 264-265.

(2) Lettre de Doudart de Lagrée à sa belle-sœur, Mytho, 28 mai 1864 (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 415).

(3) Lettre de Doudart de Lagrée à sa belle-sœur, Haut-Cambodge, 15 janvier 1864 (id., *ibid.*, p. 408).

(4) *Courrier de Saïgon*, 25 juin 1864 (cité par P. VIAL : *Les premières années de la Cochinchine colonie française*, t. I, p. 271-272).

(1) Id., *ibid.* (P. VIAL, *ouv. cité*, t. I, p. 272-273).

(2) DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 112-114.

(3) « Le mandarin siamois adressa aussi une allocution au roi », se borne à dire le collaborateur du *Courrier de Saïgon* (VIAL : *Les premières années de la Cochinchine colonie française*, t. I, p. 273).

(4) D'après la relation du *Courrier de Saïgon*, 25 juin 1864, citée par P. VIAL, *ibid.*, t. I, p. 273-274.

demandassent des explications difficiles à donner ? Toujours est-il que le « gros ambassadeur siamois », que Doudart de Lagrée avait reçu de l'amiral de La Grandière l'autorisation de mettre à la porte du Cambodge presque aussitôt après le couronnement (1), s'empressa, dès le 9 juin, de quitter Oudong; quelques jours plus tard, c'était le tour de Phnéa-Rat, et le 16 juin, aucun personnage officiel siamois ne demeurait plus dans la capitale du royaume Khmer (2).

La France se trouvait donc débarrassée de tout adversaire à la cour de Norodom, et son protectorat sur le Cambodge n'était plus effectivement contesté par personne (3). Il ne lui restait plus désormais qu'à se servir de sa situation prépondérante à Oudong pour faire produire au traité du 11 août 1863 tous ses effets.

HENRI FROIDEVAUX.

LE RÉGIME DES GUINÉES DE L'INDE

Nous avons, à maintes reprises, été obligés de nous occuper de la situation qu'on voulait faire aux filatures et aux tissages de l'Inde française. On se souvient qu'une proposition de loi, signée de MM. Méline et Boucher ne tendait à rien moins qu'à supprimer l'industrie qui s'était créée dans cette colonie.

Devant une telle exigence, les intéressés se cabrèrent et ils trouvèrent dans la métropole des défenseurs qui furent assez heureux pour faire repousser la proposition; mais les fabricants de guinées de l'Inde avaient des ennemis acharnés, qui revinrent à la charge. Ne pouvant obtenir leur ruine, ces ennemis songèrent à empêcher tout essor nouveau de ces concurrents qui, en Afrique Occidentale, réussissaient à pourvoir un marché qu'ils ambitionnaient pour eux. La proposition Boucher-Méline fut adoucie et devint la loi du 19 avril 1904.

Nous avons dit alors (4) quelle était son économie. L'article 4 de cette loi stipulait qu'un règlement d'administration publique en détermi-

nerait l'application. Ce règlement d'administration publique a probablement donné beaucoup de tablature à ses rédacteurs, car c'est seulement le mois dernier, dans son numéro du 22 février 1906, que le *Journal officiel* l'a publié. Ce règlement comporte treize articles et il s'applique à déterminer la façon dont tout exploitant de filature ou de tissage dans l'Inde française, qui désire bénéficier de la franchise des droits pour l'importation des fils ou tissus de coton dans les colonies françaises, doit s'entendre avec l'administration.

Le tisseur ou filateur qui veut bénéficier de cette franchise doit dire adieu à toute liberté, du moment où il a déclaré son intention de jouir de cet avantage. Il lui faut tenir plusieurs registres et, après chaque journée de travail, inscrire sur l'un d'eux, sur la souche et le volant, la date du jour, l'heure du commencement et celle de la clôture du travail, le nombre d'heures de travail effectif de chaque broche et métier de tissage, le nombre des ouvriers employés, le numéro des fils produits ou tissés, la provenance des fils employés, etc... Le livre doit être tenu sans ratures ni surcharges et le volant du registre est immédiatement séparé de la souche et déposé dans une boîte plombée et scellée, en un point facilement accessible de l'établissement. Si on chôme un jour, on doit inscrire ce fait sur le registre. Les agents du service des contributions ont le droit d'entrer à toute heure de la journée dans les établissements dont le propriétaire a déclaré vouloir continuer à introduire en franchise des cotons dans les colonies. Ils vérifient les registres et plombent les colis destinés à l'exportation. Une fois par mois, la boîte où l'on a jeté les volants des registres est ouverte par un agent de l'administration, en présence du filateur. Si on constate des irrégularités, il en est rendu compte au gouverneur de la colonie. A l'expiration de chacun des mois de septembre, d'octobre et de novembre, l'administration procède à une répartition entre les industriels des quantités fixées par la loi du 17 avril 1904, proportionnellement au nombre d'heures pendant lesquelles les broches et métiers ont été en activité dans les établissements, depuis le commencement de l'année. Elle établit le compte de chacun d'eux, en portant à son crédit la part qui lui revient dans la répartition, et à son débit, les quantités pour lesquelles des certificats d'origine lui ont été précédemment délivrés. En cas d'inobservation des dispositions du règlement ou d'irrégularités dans la tenue des écritures, les éléments afférents aux journées de travail dont les résultats constatés ont pu être affectés par ces faits n'entrent pas en compte pour le calcul de la franchise. Cette défalcation est faite sans préjudice des poursuites à fins pénales qu'il pourrait y avoir lieu d'exercer, en cas de fraude. Les articles 11 et 12 contiennent des dispositions transitoires, sur lesquelles nous croyons inutile de nous arrêter; mais on voit que le régime libéral a vécu pour l'industrie indienne, qu'elle est maintenant sous la tutelle de l'administration comme certaines de nos usines

(1) Lettre de Doudart de Lagrée à sa belle-sœur, 28 mai 1864 (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 415).

(2) DE VILLEMEREUIL : *Biographie d'Ernest Doudart de Lagrée* (*ibid.*, p. LIX).

(3) C'est ce que constatait Doudart de Lagrée dans son rapport du 18 juin 1864 : « Autant qu'il est possible d'en juger jusqu'à présent, écrivait-il, le couronnement du roi, dans les circonstances où il s'est fait, est considéré ici comme une concession des Siamois. Cette cérémonie n'a peut-être pas répondu au sens et à la lettre du traité, qui exclut tout partage; mais, en tenant compte du passage à Saigon de l'envoyé siamois, de son arrivée sur un bâtiment français, et surtout du retrait des troupes siamoises quand nous restons à Kompong-luong, les populations, qui ignorent jusqu'à quel point pouvaient aller les conséquences du traité, nous regardent comme maîtres du terrain. » (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 123-124).

(4) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, année 1904, p. 184.

métropolitaines soumises à l'exercice, avec cette circonstance aggravante toutefois, qu'il ne leur est pas possible d'accroître leurs exportations en franchise. La loi de 1904, on le sait, a prétendu respecter les situations acquises, mais faire rien de plus. Toutes ses dispositions reviennent à dire aux filateurs de l'Inde : « Nous respectons votre situation actuelle, mais nous vous défendons désormais de l'accroître. » Il est loisible à ces industriels de restreindre leur fabrication et de renoncer à exporter en franchise les filés de coton ou les tissus dans les colonies françaises, mais il leur est défendu de songer à accroître leurs exportations dans ces pays. Il est à peu près certain que, sous un tel régime, l'industrie des guinées de l'Inde ne tardera pas à s'étioler.

C'est, avec moins de franchise, par un but plus détourné, la loi Boucher-Méline qui est en réalité en vigueur. Pour être moins rapide, le résultat ne sera pas moins certain et les filateurs métropolitains peuvent être à peu près tranquilles, ils n'auront plus pendant bien longtemps à redouter en Afrique Occidentale la concurrence de leurs collègues de Pondichéry. Il aurait pu y avoir un troisième larron et les filateurs étrangers eussent pu prendre la place que les filateurs métropolitains voulaient se réserver, non de par la qualité ou le prix de leurs tissus, mais de par la toute-puissance de la loi qui se trouve parfois en défaut; mais ils y ont pourvu. Le décret du 14 avril 1905 qui a fixé les droits à l'entrée et à la sortie de l'Afrique Occidentale Française avait soumis les guinées introduites au Sénégal à une tarification *ad valorem* de 5 0/0 avec surtaxe de 7 0/0 pour les similaires étrangers. Les filateurs métropolitains firent observer qu'avec cette tarification les guinées françaises et celles de l'Inde n'étaient plus suffisamment protégées et un décret du 10 mars 1906 a rétabli l'ancienne tarification spécifique soit un droit de 25 millimes par mètre et une surtaxe sur les produits étrangers de 6 centimes par mètre. Avec tant de protections légales, le marché des guinées en Afrique Occidentale Française sera en grande majorité fourni par les fabricants français, mais au détriment peut-être du consommateur indigène qui paiera plus cher les guinées dont il a besoin.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

Les Allemands à Kiao-Tchéou

De toutes les acquisitions faites par l'Allemagne depuis qu'elle est devenue puissance coloniale, celle de Kiao-tchéou, en Chine, est particulièrement suspecte aux anticoloniaux de la métropole. La *Gazette de Francfort*, entre autres, dont on connaît l'humeur médiocrement expansionniste, ne manque pas une occasion de dénoncer l'imprudence qu'il y eut à s'établir en Chine : « Les colonies allemandes, répète-t-elle sans se lasser, et Kiao-tchéou plus que toute autre, sont le talon d'Achille de l'empire. » Un de ses collaborateurs ayant étudié la question sur place l'automne dernier, envoya à son journal des lettres fort peu rassurées et, sans doute, ces craintes que nous aurons à énumérer ne sont point sans fondement. Dans les régions gouvernementales on raisonne, il va sans dire, tout différemment. Un rapport officiel, publié au commencement de cette année et dont nous ferons notre profit, donne au contraire un aperçu très satisfaisant des progrès accomplis dans la colonie (1). Si le correspondant de la *Gazette de Francfort* est pessimiste, la presse gouvernementale allemande est assurément optimiste avec non moins de parti pris. Sans céder à l'une de ces tendances ni à l'autre, nous voudrions dégager des divers documents contradictoires que nous avons sous les yeux quelques aperçus positifs concernant les résultats de l'action allemande à Kiao-tchéou jusqu'à ce jour et l'avenir probable de cette colonie.

Rappelons tout d'abord brièvement les circonstances dans lesquelles Kiao-tchéou est devenu territoire allemand. Deux missionnaires de cette nationalité ayant été assassinés dans la province du Chantoung pendant l'automne 1897, le gouvernement de Berlin réclama une satisfaction éclatante. Il donna ordre à son représentant à Pékin de se montrer très exigeant sur ce chapitre des réparations, plus exactement il lui enjoignit de déclarer *a priori* insuffisantes toutes les réparations quel'on pourrait offrir du côté chinois. Le 14 novembre, cependant, une division navale allemande pénétra à la faveur de ces attermoissements dans la baie de Kiao-tchéou et les marins allemands hissaient sur le rivage le pavillon impérial. Le 6 mars 1898, une convention signée à Pékin cédait à bail au gouvernement de Guillaume II et pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans le territoire de Kiao-tchéou. Observons en passant que cette dénomination de Kiao-tchéou est assez inexacte. La ville chinoise de ce nom se trouve déjà passablement en dehors du territoire allemand. Celui-ci emprunte son nom à la baie de Kiao-tchéou. Le port allemand de la côte est, comme on sait, Tsing-tao.

Je crois intéressant de rapporter ici un témoi-

(1) *Denkschrift betreffend die Entwicklung des Kiautschou-Gebiets* (du mois d'octobre 1904 au mois d'octobre 1905). Berlin, imprimerie du Reichstag.

gnage autorisé d'après lequel Kiao-tchéou aurait failli devenir une possession russe. L'auteur d'un ouvrage anglais singulièrement précieux par la foule de documents qu'on y trouve concernant l'action des puissances européennes en Chine retrace les visées simultanées de la Russie et de l'Allemagne sur Kiao-tchéou en termes si explicites que le fait semble difficilement contestable (1). Le prince Henri de Prusse en personne l'aurait d'ailleurs reconnu dans un club allemand au cours de son voyage en Orient. Donc, il ressort du livre de M. Putnam Weale que deux divisions navales russes avaient secrètement exploré et sondé la baie de Kiao-tchéou longtemps avant la flotte allemande, et dans les mêmes intentions. Le résultat des investigations russes, cependant, n'avait pas été absolument favorable. A Pétersbourg, on hésitait à agir. Les lenteurs bureaucratiques russes aidant, Kiao-tchéou tombait aux mains de l'Allemagne avant que le gouvernement russe se fût décidé dans un sens ou dans l'autre.

Qu'est-ce que les Allemands, maintenant, ont fait de Kiao-tchéou ? De l'avis général, ils ont tiré de la situation le meilleur parti possible. On peut contester l'opportunité de cette colonie allemande en Chine, on peut n'avoir pas dans son avenir une confiance illimitée : on ne saurait nier sans injustice les résultats déjà obtenus.

Pour la somme de cent millions de francs, un vaste port intérieur a été entrepris et sa construction est activement poussée. Il a rendu déjà d'immenses services et il est appelé à se développer encore. Des forts ont été construits, d'autres vont être commencés. Un palais destiné au gouverneur se trouve à la veille d'être achevé. C'est un vaste bâtiment, trop vaste, même, dit-on, et trop somptueux. Il convient d'observer, au demeurant, que les frais nécessités par cette construction, frais considérés par certaines personnes comme excessifs, n'ont porté aucun préjudice aux bâtiments destinés à des nationaux moins illustres. Les casernes affectées à la garnison forte de 3.000 hommes ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'hygiène ni même d'un certain confort. Elles sont pourvues de salles de bains et de vastes cuisines qui peuvent passer pour des modèles du genre. Détail à noter : le casino des officiers n'a été construit qu'après l'achèvement complet des casernes. Ce casino est d'ailleurs un bâtiment des plus modestes situé dans l'ancien camp chinois. Les hôpitaux passent pour être parfaitement aménagés. Ils sont pourvus des appareils et instruments de chirurgie les plus modernes. En temps de guerre, 3.000 blessés y trouveraient place. Quand le correspondant de la *Gazette de Francfort* visita ces établissements, ils contenaient quatre-vingts malades. Sur ce nombre, la moitié appartenait à l'équipage russe du *Césarévitch*. En outre, dix malades étaient des marins de l'escadre allemande de l'Asie Orientale. Les trente autres hospitalisés appartenaient à la garnison de Kiao-tchéou proprement dite. Donc, la proportion des malades de

la garnison s'élevait alors à 1 0/0. C'est, on en conviendra, un taux remarquablement faible. Aussi bien les Européens ne se plaignent-ils guère des conditions climatériques de Kiao-tchéou et s'y habituent-ils en tout cas facilement.

Quant à Tsing-tao même, ce n'est qu'un faubourg, mais éclairé à l'électricité et abondamment fourni d'eau potable. Les rues s'allongent, tirées au cordeau, très suffisamment larges, mais incomplètement bâties encore. Entre les maisons isolées s'étendent de vastes espaces disponibles. On s'accorde à trouver les maisons existantes médiocrement agréables à l'œil. Les maisons ouvrières ont vivement blessé le sens esthétique du correspondant de la *Gazette de Francfort*. Elles mesurent fréquemment 6 mètres de façade seulement sur 4 de hauteur. Les hôtels, en revanche, sont spacieux et confortables; les magasins ont une certaine élégance et sont bien approvisionnés. Comme dans toute ville allemande qui se respecte, on trouve à Tsing-tao une place d'armes spacieuse.

Sur le budget de la colonie, le rapport officiel déjà mentionné va nous fournir quelques données intéressantes : en 1904, les dépenses totales pour la colonie s'élevèrent à 13.088.300 marcs. A cette somme le Trésor impérial allemand contribua pour 12.583.000 marcs et la colonie pour 505.300 marcs seulement, représentant le chiffre de ses recettes. En 1905 les dépenses atteignirent 15.296.000 marcs. Les recettes, il est vrai, s'accrurent dans une proportion considérable. Le rapport que nous avons sous les yeux les évalue à 1.001.170 marcs, de sorte qu'elles ont presque doublé entre 1904 et 1905. Pendant le même exercice, le mouvement maritime passa — toujours d'après la même source — de 337 bateaux à 413. Le transport des voyageurs et des marchandises sur la voie ferrée du Chantoung, augmenta dans la même proportion. Il s'éleva de 495.905 voyageurs à 780.228 et de 125.303 tonnes de marchandises à 279.740. Les recettes de la douane maritime de Tsing-tao passèrent dans le même espace de temps de 618.000 dollars à 796.000. L'auteur du rapport officiel fait suivre ces chiffres de l'observation que voici : « Ce développement favorable nous paraît d'autant plus digne d'être remarqué qu'il s'est produit en dépit de la guerre russo-japonaise qui a causé, comme on sait, le plus grave préjudice au commerce, surtout maritime. » L'observation paraît assez judicieuse, en effet.

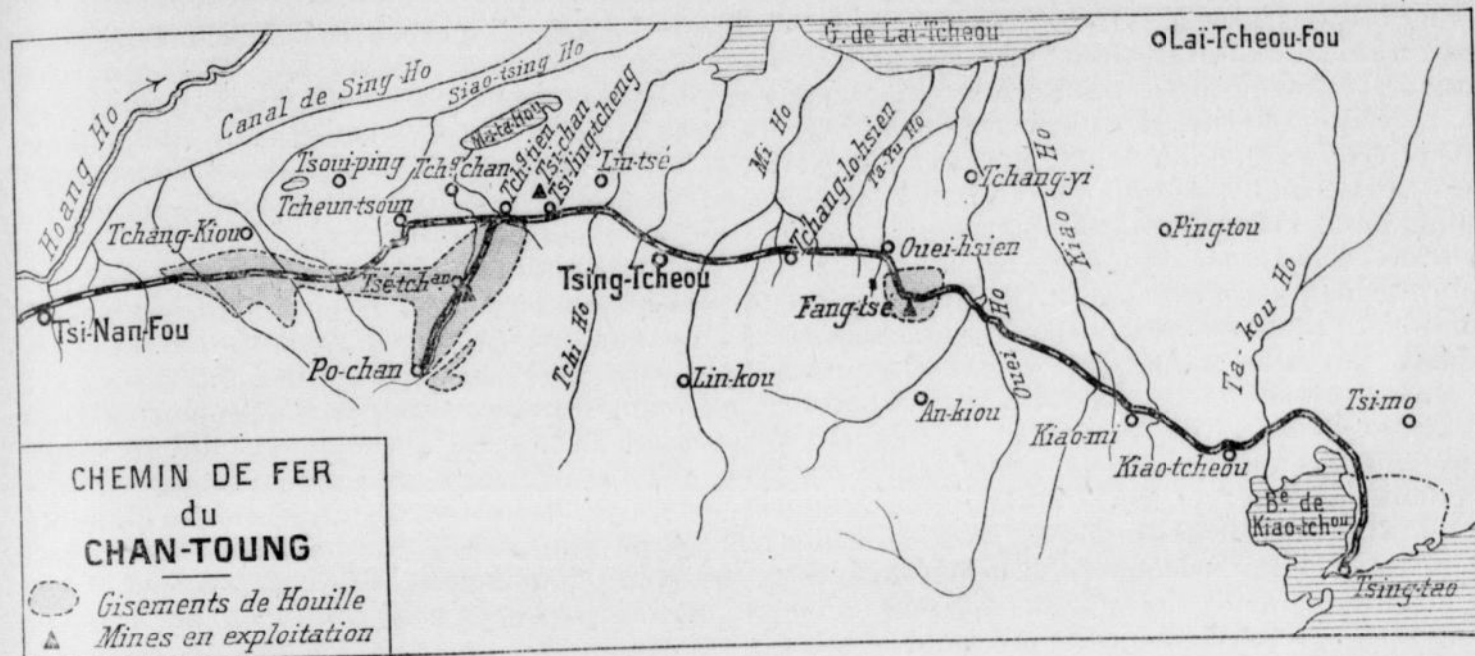
Le chemin de fer du Chantoung dont il vient d'être question et qui est une création exclusivement allemande s'étend actuellement sur 400 kilomètres. Il fonctionne à la satisfaction générale. Selon l'usage chinois, les trains de nuit sont inconnus sur cette ligne. Selon l'usage encore, les convois cheminent à une allure fort modérée, mais régulière. Deux mines de charbon fournissent sur place le combustible nécessaire. Au point de vue économique, la construction et l'exploitation du chemin de fer du Chantoung représentent le plus clair résultat de l'action alle-

(1) *The Re-Shaping of the Far East*. Deux volumes. Londres, Macmillan et C^{ie}, 1905.

mande à Kiao-tchéou. Au point de vue politique l'importance de cette voie ferrée est grande aussi. Le chemin de fer du Chantoung serait même, d'après M. Putnam Weale, une création essentiellement politique, le premier anneau d'une vaste chaîne destinée à faire tomber sous la coupe de l'Allemagne la meilleure partie de l'empire chinois : « Le programme allemand, écrit M. Putnam Weale (1), est clair comme le jour. Dans quelques années on requerra une autre base navale, quelque part dans la région de Swatow. Alors, enserrée par un système de chemins de fer allemands, une énorme portion de la Chine septentrionale, centrale et méridionale sera pra-

monde, son alliance, d'autre part, avec l'Angleterre, principale ennemie européenne de l'Allemagne en Chine, ont sensiblement modifié la situation et l'ont sensiblement modifiée au préjudice des ambitions germaniques.

Elle n'est inconnue de personne, la médiocre sympathie que ressentent les uns pour les autres les Allemands et les Japonais. Ceux-ci affectent de faire grand cas de la science allemande et les jeunes Japonais fréquentent les universités d'Allemagne de préférence à toutes les autres universités européennes; l'expansion germanique en Extrême-Orient n'en est pas moins vue au Japon d'un œil très soupçonneux. Au printemps de



tiquement gouvernée de Berlin. Ce projet peut sembler nébuleux et vague à ceux qui demeurent, très loin dans les ténèbres d'une bienheureuse ignorance, mais les visées de l'Allemagne ne font aucun doute pour ceux dont la tâche consiste à observer les plans audacieux de cet empire. Tien-tsin marquera la limite de ses ambitions dans l'Extrême-Nord, Kaifengfou dans le Nord-Ouest, Hankéou dans l'Ouest central et Swatow dans l'Extrême-Sud. » Ainsi s'exprimait M. Putnam Weale à une époque, il est vrai, où la victoire du Japon sur la Russie ne paraissait point encore certaine et où les Allemands, tout particulièrement, croyaient avec obstination, malgré tout, au triomphe définitif de la Russie. Les défaites moscovites n'ont-elles pas refroidi l'enthousiasme allemand? Croit-on toujours possible à Berlin la « pénétration pacifique » de l'empire chinois? Il y a lieu d'en douter. Et c'est le point que nous voudrions maintenant examiner.

Si l'Allemagne peut s'estimer satisfaite de ses conquêtes économiques en Chine et plus spécialement à Kiao-tchéou, l'avenir, en effet, n'en apparaît pas moins pour elle sous un jour assez sombre. L'hégémonie du Japon en Extrême-Orient, le rôle que cette puissance née d'hier s'appête à jouer dans cette partie du

l'année dernière un homme d'Etat japonais, le baron Kantaro Kaneko, alla même jusqu'à dénoncer avec une rare acrimonie dans une conversation rendue publique le « péril allemand » qui se dessinait en Extrême-Orient. Le baron Kantaro Kaneko se plaignait de la conquête économique ouvertement projetée par l'Allemagne en Chine et il insistait sur ce que ces visées avaient de nécessairement inamical à l'égard du Japon.

Ces déclarations témoignaient d'une hostilité très prononcée contre l'Allemagne. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elles méritaient d'être signalées. A examiner les faits et à laisser parler les chiffres, il apparaît toutefois que le commerce allemand est loin d'avoir pris en Chine cette prépondérance dont la susceptibilité japonaise a pris ombrage. Une statistique pour 1903 établit que 50 0/0 du tonnage total des navires ayant fait escale cette année-là ou ayant déchargé leurs marchandises dans les ports chinois ouverts au commerce européen portaient le pavillon anglais; 17 0/0 étaient chinois, 13 0/0 japonais et 12 0/0 allemands. Pour n'être pas absolument justifiée, l'acrimonie japonaise n'en est que plus significative. Elle n'est pas d'ailleurs pour déplaire à l'Angleterre. Cette dernière puissance assiste de toutes ses forces son alliée extrême-orientale dans la lutte économique qu'elle soutient contre l'Allemagne en Chine. Et déjà M. Putnam Weale a pu

(1) Ouvrage cité, tome I, p. 358.

constater les heureux résultats de cette action commune. Et déjà il prévoit le moment où le Japon concurrencera victorieusement l'Allemagne dans la production des objets de pacotille de toute sorte, spécialité germanique fameuse, à l'en croire, dans le monde entier « par son infériorité reconnue (1). »

Cette lutte engagée sur les marchés d'Extrême-Orient entre le Japon et l'Allemagne cause présentement à cette dernière nation autant d'inquiétude qu'elle cause d'irritation à sa rivale. L'Allemagne se demande jusqu'à quel point elle pourra soutenir la concurrence. Et tout naturellement aussi, elle se voit portée à envisager l'hypothèse d'une action belliqueuse dirigée par sa rivale contre Kiao-tchéou.

Examinant ces divers problèmes, le correspondant de la *Gazette de Francfort* émet les conclusions les plus pessimistes. A l'en croire, la conquête économique du Chantoung est d'ores et déjà irréalisable. Dans un laps de temps plus ou moins long, l'influence japonaise aura forcément pris le dessus en Chine. L'Allemagne sera naturellement parmi les puissances que cette prédominance menacera le plus directement. Entreprendre de lutter par les armes avec le Japon, c'est, d'autre part, folie pure. En cas de guerre, écrit le rédacteur de la *Gazette de Francfort*, Kiao-tchéou serait perdu pour l'Allemagne avant le premier coup de canon. Pour transformer Tsing-tao en une place forte digne de ce nom, il faudrait dépenser au bas mot cent millions de marks et installer à demeure une garnison de 30.000 hommes : « Accorder, comme on vient de faire, 2 millions et demi de marks pour des travaux de fortification, cela passe ici pour une bonne plaisanterie », concluait l'envoyé spécial du journal francfortois.

La commission allemande du budget n'en a pas moins voté dans sa séance du 28 février dernier cette somme insuffisante de 2 millions et demi de marks qui fait à Tsing-tao l'effet d'une bonne plaisanterie. M. de Tirpitz a d'ailleurs profité de l'occasion pour déclarer que le gouvernement ne songeait aucunement à transformer Tsing-tao en forteresse de première classe. M. de Tirpitz observa encore, conformément aux conclusions du rapport récemment publié, que la colonie se développait dans des conditions favorables. Il exprima son regret de la nécessité où s'était trouvé le gouvernement d'avoir dû rappeler en Europe les grosses unités des mers de Chine. Cette mesure, ajouta-t-il, n'était point définitive. Quelque jour peut-être, l'escadre allemande en Extrême-Orient comprendrait des forces plus considérables. M. de Tirpitz ne précisa point d'ailleurs la date à laquelle ce renfort devait avoir lieu. Et sans doute, il ne saurait se produire avant l'exécution complète du programme naval allemand, lequel, comme on sait, ne sera réalisé qu'en 1915 ou 1916. Il y a, d'autre part, tout lieu de croire que la rivalité commerciale

de l'Allemagne et du Japon en Extrême-Orient aura décidément tourné d'ici-là à l'avantage de l'une ou de l'autre puissance.

MAURICE MURET.

QUESTIONS MONÉTAIRES D'EXTRÊME-ORIENT

La situation monétaire avant la guerre russo-japonaise.

Lorsque nous examinions, pour la dernière fois, dans cette Revue (juillet 1903), la situation monétaire d'Extrême-Orient, c'était au lendemain du voyage de la commission mexico-américaine, qui, à l'instigation du président Roosevelt, était venue en Europe chercher un terrain d'entente pour l'adoption de mesures internationales tendant à donner une certaine fixité aux cours du change entre pays à étalons monétaires différents. A ce moment les Etats-Unis, le Mexique et la Chine avaient, dans cette question, des intérêts communs, les premiers, comme pays grands producteurs de métal blanc, la Chine comme faisant de l'argent une grande consommation soit comme moyen de circulation, soit comme mode d'épargne. Les pays européens, en particulier la France et l'Angleterre qui, en raison de leurs possessions asiatiques, auraient pu avoir intérêt à conclure une entente, ne parurent pas vouloir se lier par un accord international, et la question fut ajournée *sine die*. D'ailleurs l'état de malaise qui devait aboutir au conflit russo-japonais se faisait déjà sentir, et le moment paraissait mal choisi pour établir une réforme, qui exigeait avant tout une période de paix certaine.

Au surplus, les événements qui se sont déroulés en 1904 et 1905 n'ont pas peu contribué à faire avancer la question, et maintenant que la paix est rétablie, que l'équilibre en Extrême-Orient a des chances de se maintenir pendant assez longtemps, le moment paraît opportun pour rechercher si les modifications profondes survenues dans l'état politique de l'Asie n'auront pas prochainement leur répercussion sur la situation monétaire des divers pays d'Extrême-Orient.

Lorsque la guerre éclata, en février 1904, voici quel était l'état de ceux-ci à ce point de vue : 1° il y avait des pays à étalon d'or, mais possédant presque exclusivement une circulation monétaire d'argent : l'Inde, les Philippines, le Siam, le Japon ; 2° les autres pays, en particulier la Chine et l'Indo-Chine, ne connaissaient en droit et en fait que la monnaie d'argent, et subissaient par suite, pour leur commerce extérieur, les conséquences des fluctuations du cours de l'argent par rapport à l'or. Encore fallait-il distinguer entre la Chine et l'Indo-Chine. L'Indo-Chine, depuis 1860,

(1) Ouvrage cité, t. 1^{er}, p. 61.

vivait sous le régime de la liberté absolue en matière monétaire; la piastre mexicaine y avait cours légal, mais en fait toutes les monnaies d'argent y circulaient assez facilement. Cependant, pour diminuer les inconvénients pouvant résulter, à un moment donné, de la circulation d'une monnaie étrangère, le gouvernement s'était préoccupé depuis longtemps d'introduire en Indo-Chine une monnaie frappée par la métropole. Ces essais n'ont pu produire d'effet véritable que le jour où on a pris (juin 1903) des mesures énergiques : 1° interdiction d'importer des piastres mexicaines; 2° suppression du droit de sortie de 3 % *ad valorem* sur les dites piastres. A partir de ce moment, le gouvernement fut maître de la circulation de l'argent en Indo-Chine et frappa un nombre de piastres françaises suffisant pour remplacer les piastres mexicaines sorties; c'était le seul moyen d'assainir la circulation monétaire, et le premier pas vers la stabilisation du cours de la piastre, mesure devant laquelle on a reculé jusqu'à présent, en raison des relations commerciales étroites qui unissent notre colonie à la Chine. Nous attendons que celle-ci ait tout au moins indiqué son évolution au point de vue monétaire : or, jusqu'ici, l'anarchie la plus complète règne sous ce rapport dans le Céleste Empire.

Systeme monétaire de la Chine.

Tout d'abord il ne faut pas perdre de vue que le droit de monnayage appartient non au pouvoir central de Pékin, mais aux vice-rois qui en usent comme bon leur semble, dans les limites de leur province. Jusqu'ici ils se sont contentés en général de frapper des sapèques de cuivre, monnaie employée par le peuple pour les transactions journalières en raison de sa faible valeur, et qui paraît devoir subsister longtemps encore comme base de la circulation monétaire d'un pays, où le coût de la vie est des plus minimes. Or, à l'encontre de la monnaie de bronze ou de nickel employée par les peuples riches, et qui est purement fiduciaire, la sapèque n'est acceptée en paiement que pour sa valeur intrinsèque, laquelle suit les variations du cours du cuivre. Sans doute, en théorie, les sapèques forment une subdivision du taël, unité monétaire d'argent : ces petits disques percés d'un trou carré et réunis par un lien, forment, au nombre de 1.000, une *ligature*, dont la valeur légale est d'un taël; mais, en pratique, la ligature se compose d'un nombre de sapèques très variable, qui peut descendre jusqu'à 500; de plus, le taël n'a pas une valeur uniforme, il s'ensuit donc que la sapèque, dans l'état actuel, n'est pas liée pratiquement au taël et fonctionne comme monnaie indépendante. Si toutefois on voulait la rattacher à un système monométalliste or, la chose semblerait assez facile, car sa valeur actuelle représente à peu près la dix-millième partie de celle de la livre sterling. Mais, comme les cours du cuivre sont essentiellement variables, il serait dangereux de lier la sapèque à un système monétaire à base

d'or ou même d'argent, avec un taux officiel d'échange entre les deux monnaies et un pouvoir libérateur illimité; les Chinois sont tellement experts en matière de change que les moindres variations du cours de ces différents métaux amèneraient des crises monétaires et des contractions dans la circulation de l'une ou l'autre monnaie. Il semble donc que, quel que soit le système adopté en Chine, la sapèque devra subsister parce qu'elle est entrée profondément dans les habitudes populaires, mais sans être rattachée intimement à la base monétaire future; tout au plus pourrait-on lui donner valeur libératoire jusqu'à concurrence de la somme représentée par la pièce d'or ou d'argent la plus forte. Il serait, par contre, très utile d'adopter un modèle uniforme pour la frappe des sapèques, bien que les différences actuelles de poids et de titre soient trop faibles pour influencer sur la valeur de cette monnaie.

Mais ce qui importe le plus, pour régler les relations commerciales entre la Chine et les pays étrangers, c'est l'adoption d'une unité monétaire fixe, d'or ou d'argent.

Dans l'état actuel, il n'y a pas d'étalon légal en argent : le taël qui est considéré comme l'unité monétaire de la Chine n'est pas une monnaie, c'est un poids; encore ce poids varie-t-il suivant les provinces et même dans l'intérieur d'une même ville. C'est ainsi que, à Tien-tsin, on a pu compter jusqu'à huit sortes de taëls, différant tous par le poids et le titre. Trois d'entre eux occupent toutefois une place prépondérante : le taël de Canton a été considéré jusqu'à un certain point comme l'unité officielle de l'Empire, car c'est lui que mentionnaient les traités de 1858. Le taël de Changhaï sert d'étalon au commerce international, et c'est sur sa valeur que se règlent les cours du change avec les pays étrangers. Le taël des douanes, ou haï-kwan taël sert uniquement pour le règlement des droits de douanes, mais à ce titre intéresse tout particulièrement le commerce étranger. Il faut d'ailleurs remarquer que le taël, au moins jusqu'à ces dernières années, n'était qu'une monnaie de compte, ne s'identifiant avec aucune pièce d'argent circulant dans le commerce. Celui-ci avait éprouvé pourtant depuis longtemps la nécessité d'une monnaie effective, permettant de faire rapidement les paiements. Les Chinois se contentaient tout d'abord de lingots, en forme de sabots, portant la marque de leur poids, d'où on déduisait la valeur en taëls, opération toujours assez longue. Comme de plus sur ces lingots ne figurait pas le coin de l'Etat, chacun était libre de les refuser ou tout au moins de les essayer pour en vérifier le titre : de là ces innombrables marques que l'on constate sur ces monnaies primitives, et qui en défigurent la forme. Aussi les commerçants étrangers, installés dans les ports ouverts, essayèrent-ils d'introduire une monnaie plus commode destinée tout au moins à leurs règlements réciproques : la piastre mexicaine circulait déjà en Extrême-Orient, aussi ne tarda-t-elle pas à s'acclimater dans les ports de Chine, à

Changhai en particulier, et à servir de monnaie courante, bien que n'ayant aucun caractère légal. Les Chinois, qui en comprenaient la commodité, ne firent pas de difficulté pour l'accepter en paiement, mais ils continuèrent à compter en *taëls*, les piastres ou dollars étant une marchandise qu'ils acceptaient à concurrence du poids correspondant à leur compte en taëls.

On juge des difficultés que présentent les transactions dans ces conditions, et combien le commerce international aspire à l'établissement d'une unité monétaire fixe, servant de base aux règlements de comptes. Mais les négociants chinois trouvent un avantage à ces complications, et la plupart ne désirent pas sans doute voir modifier un état de choses dont chacun retire un bénéfice, si minime soit-il. Pourtant certains hauts fonctionnaires ont jugé qu'il était utile de porter un remède à cet état de choses. Le vice-roi de Houkouang, Chang-Chih-Tong, craignant de voir les puissances étrangères imposer au gouvernement de Pékin des mesures contraires à l'intérêt général de la Chine, comprenant d'autre part qu'il était urgent d'apporter un peu d'ordre dans le chaos monétaire, s'est décidé à faire fabriquer à Hankéou des pièces d'un taël, avec l'intention de les introduire dans les autres provinces. Mais c'est encore une nouvelle monnaie venant s'ajouter à toutes celles qui circulent déjà et compliquer une situation bien obscure.

En résumé, quand on réfléchit à la situation monétaire de la Chine, on est bien obligé de constater qu'il n'y existe aucun étalon, ni d'argent ni de cuivre, les monnaies ayant toutes le caractère de marchandise : c'est le triomphe de la liberté en matière monétaire, mais il en résulte de graves inconvénients.

Inconvénients de ce système.

1° *Au point de vue intérieur*, la sapèque, qui a un pouvoir libératoire illimité, est à l'heure actuelle trop encombrante pour des transactions d'une certaine importance, et il en résulte une grande gêne pour le commerce local ; par contre, les lingots d'argent représentant des taëls ont souvent une valeur trop grande pour les règlements à faire. Ce qui manque, c'est une pièce d'argent d'une valeur suffisante pour éviter dans les transactions moyennes de la vie journalière le transport d'un grand nombre de sapèques. Que l'on adopte le module de la piastre ou qu'on frappe une pièce correspondant au poids d'argent moyen contenu dans le taël (37 grammes environ), peu importe, pourvu que la monnaie émise soit d'un poids et d'un titre uniformes pour toute la Chine. C'est la première réforme à réaliser, la seule qui ne semble soulever aucune objection, et qui pourtant ne s'effectue pas, en raison de l'hostilité des gouverneurs de province qui verraient dans le retrait du monnayage une diminution sensible de leurs bénéfices.

2° *Au point de vue extérieur*, les inconvénients du système actuel sont au moins aussi graves. Le

commerce international ne trouve en effet aucune sécurité dans ses opérations, à cause des variations continuelles du change. L'importateur de marchandises ne peut, au moment de l'expédition, calculer son prix de vente exactement de façon à retirer un bénéfice convenable, car s'il peut établir d'une manière précise son prix de revient en or, il ne sait pas si le prix de vente indiqué par lui le laissera en bénéfice ou en perte ; cela dépend du cours du change. Il en résulte que les importateurs, pour éviter des mécomptes, fixent des conditions trop élevées à leurs correspondants et arrêtent par suite l'essor du commerce : le développement économique de la Chine tout entière s'en ressent.

La dette chinoise.

Ce n'est pas seulement le commerce, mais l'Etat lui-même qui est affecté par les variations continuelles du change. En effet, tant que la Chine n'a eu avec l'extérieur que des rapports intermittents, elle ne souffrait pas directement de la défectuosité de son système monétaire ; mais lorsqu'elle est entrée dans la voie des emprunts, elle s'est aperçue que ses charges annuelles augmentaient rapidement du fait de la baisse de l'argent.

La Dette publique chinoise provient de deux sources principales : 1° de guerres malheureuses ; 2° des travaux publics, chemins de fer surtout, concédés dans ces dernières années. Il est assez difficile de connaître exactement le tableau de la dette chinoise, les documents officiels faisant souvent défaut à Pékin ; mais on peut essayer de la reconstituer en récapitulant les emprunts émis en France, en Angleterre et en Allemagne.

Il résulte de ce tableau (1) que la Chine doit actuellement environ 3 milliards et demi de francs à l'étranger, et comme les emprunts ont été contractés en moyenne à 5 0/0, le montant annuel des intérêts à verser est, en dehors de l'indemnité chinoise, de 86 millions de francs environ ; l'indemnité elle-même est payée au moyen de versements semestriels dont le total annuel forme 20 millions de taëls. Or le protocole de Pékin du 7 septembre 1901 a stipulé que cette somme constituait une dette en or, calculée au cours du haï-kwan taël (taël des douanes) pris comme base par rapport à la monnaie d'or de chaque pays. On voit donc que la baisse de l'argent a une influence directe sur les finances de l'Etat chinois qui ont à supporter dès maintenant une lourde charge. Il y a lieu de remarquer d'ailleurs que, le revenu des douanes chinoises servant de garantie à la dette extérieure, la valeur du gage des porteurs de titres est directement influencée par l'état du commerce extérieur ; on comprend donc que les puissances en relations commerciales suivies avec la Chine se préoccupent beaucoup de sa situation monétaire.

Les Etats-Unis se sont toujours montrés les champions des intérêts du Céleste Empire et ils

(1) Voir le tableau à la page suivante.

TABLEAU DE LA DETTE CHINOISE EXTÉRIEURE

DATES D'ÉMISSION	TAUX	PAYS OU ÉTABLISSEMENTS ÉMETTEURS	MONTANT EN FRANCS	AMORTISSEMENT	GARANTIES AFFECTÉES
1894	7 %	Hong-Kong-Changhai Bank..	40.875.000	1914	Douanes impériales.
1895	6 %	Chartered Bank	25.000.000	1915	»
1895	6 %	Arnold Karberg.....	25.000.000	1915	»
1895	6 %	Hong-Kong-Changhai Bank..	75.000.000	1914	»
1896	4 %	Emprunt franco-russe.....	400.000.000	1935	»
1896	5 %	— anglo-allemand.....	400.000.000	1943	»
1898	4 ½	— anglo-allemand.....	400.000.000	1945	»
1898	5 %	— anglo-allemand.....	57.500.000	1945	»
1898	5 %	— franco-belge.....	112.500.000	1928	Ch. de fer Pékin-Hankéou.
1902	5 %	—	40.000.000		Chang-ting-fou à Tai-Yuan-fou.
1903	5 %	—	25.000.000	1934	»
1904	5 %	Angleterre.....	81.250.000	1954	Changai-Nankin.
1905	5 %	France.....	12.500.000	1925	Pékin-Hankéou.....
1901		Indemnité due pour l'insur- rection des Boxeurs.....	1.728.000.000 [450 mill. de taëls.]	1923	Douanes chinoises.....
			3.422.625.000		

se sont efforcés de pallier les exigences de l'Europe. C'est ainsi que, au moment où fut discutée la question de l'indemnité due pour les désordres des Boxeurs, le gouvernement de Washington insista pour ne pas exiger les paiements annuels en or, et, lorsque cette clause fut adoptée malgré son opposition, il accepta que la part lui revenant fût réglée en taëls effectifs, et non sur la base de l'or. Plus tard, ce fut le président Roosevelt qui prit l'initiative de la réforme monétaire préconisée par la commission mexico-américaine, et dont le but était de favoriser autant le développement économique de la Chine que celui du Mexique. En définitive, c'est ce dernier pays seul qui a profité des circonstances favorables, et opéré en 1905 une réforme dont les conséquences commencent à se faire sentir en Extrême-Orient, mais pour bien en comprendre la raison, il faut exposer rapidement les points principaux de la législation qui vient de modifier profondément le système monétaire en vigueur dans un des principaux pays producteurs de métal blanc.

La réforme monétaire du Mexique.

Jusqu'ici les hôtels des Monnaies du Mexique étaient ouverts à la frappe libre de l'argent; de là provenait l'invasion de l'Extrême-Orient par les piastres mexicaines, qui trouvaient là un débouché naturel, tandis que dans le monde entier se restreignaient les emplois monétaires de l'argent. Mais si les propriétaires de mines, malgré

la baisse continue du métal, faisaient encore des bénéfices, par contre le commerce tout entier souffrait de l'instabilité du change avec l'étranger. Aussi le gouvernement, sur l'initiative de M. Limantour, ministre des finances, se décida-t-il à arrêter la frappe libre de l'argent. En même temps, la loi du 1^{er} décembre 1904 prenait des mesures propres à empêcher le retour des piastres mexicaines répandues en Orient : 1^o l'entrée de celles-ci au Mexique était frappée d'un droit prohibitif; 2^o le gouvernement se réservait le droit de frapper des monnaies; 3^o Le commerce pouvait, à titre exceptionnel, et pour l'exportation seulement, faire frapper des pièces d'argent, mais avec des coins anciens. Ces principes établis, la loi décidait que l'or servait de base au système monétaire nouveau, mais que les piastres d'argent circulant actuellement dans le pays continueraient à posséder un pouvoir libérateur illimité, leur valeur en or étant fixée à 2 fr. 58, c'est-à-dire à la moitié de l'ancienne parité. Le gouvernement ne s'engageait nullement à donner au public de l'or en échange de piastres, mais seulement à frapper, sur demande, des pièces d'or du nouveau modèle avec des lingots ou des monnaies étrangères. En résumé, la réforme consiste à stabiliser le cours de la piastre par rapport à l'or.

La contraction monétaire, conséquence de la suspension de la frappe, a eu pour effet d'élever, au bout de quelque temps, le cours de l'argent au-dessus de la valeur légale de 2 fr. 58; il en résulte que, depuis plusieurs mois, le commerce trouve

un bénéfice à faire frapper des pièces d'or du nouveau modèle et à les échanger dans le public au cours de 2 fr. 58 contre des piastres dont la valeur intrinsèque se trouve être accidentellement supérieure à la valeur légale. Si cette situation se maintenait pendant une assez longue période, il pourrait même arriver que la circulation d'argent au Mexique se contractât d'une manière exagérée; mais comme le Gouvernement s'est réservé le droit de frapper de nouvelles pièces quand il le juge nécessaire et comme de plus le pays renferme des mines d'argent toujours abondantes, la loi nouvelle donne un moyen presque certain de maintenir la valeur réelle de la piastre aux environs de sa valeur nominale.

Si nous avons insisté sur le fonctionnement de cette réforme encore toute récente, c'est pour montrer qu'il n'est pas très difficile pour un État d'assainir son régime monétaire, surtout quand celui-ci n'a pas été faussé par une circulation exagérée de papier monnaie.

Tentatives de réforme en Chine.

Quand on cherche maintenant à appliquer en Chine les leçons que nous donnent les réformes tentées récemment, le problème, quoique difficile, ne semble pas présenter de difficultés insurmontables. Il faudrait tout d'abord centraliser entre les mains du Gouvernement de Pékin la frappe des monnaies de cuivre et d'argent, retirer peu à peu de la circulation les pièces anciennes et les refondre suivant des règles uniformes; enfin, lorsqu'une quantité suffisante de monnaies nouvelles aurait été émise, enlever tout pouvoir libérateur aux anciennes pièces, qui pourraient toujours d'ailleurs être échangées aux Hôtels des Monnaies contre des pièces neuves d'après un taux fixé par l'État.

Pour aboutir à ces résultats sans provoquer le mécontentement du peuple chinois, il faudrait tout d'abord obtenir l'appui des vice-rois qui, à l'heure actuelle, retirent du monnayage des bénéfices souvent considérables, et par suite leur concéder d'autres avantages: mais ce sont là des mesures d'exécution que nous ne sommes pas en mesure d'examiner.

Le point important de la réforme serait d'établir un taux d'échange fixe entre la monnaie de cuivre et la monnaie d'argent: ce résultat ne pourrait être atteint et maintenu qu'en limitant le pouvoir libérateur du cuivre, réduit au rôle de monnaie secondaire.

En ce qui concerne la monnaie d'argent, il faut tenir compte de ce fait que les pièces circulant actuellement ne s'identifient pas avec l'unité de compte, le taël, car elles ont été importées en grande partie par le commerce étranger, et consistent en piastres et dollars, n'ayant même pas de rapport simple avec le taël.

On aurait donc le choix entre deux solutions: 1° fabriquer une pièce chinoise se rapprochant par son poids et son titre de la piastre; 2° créer une pièce, dénommée taël, dont la valeur corres-

pondrait à la valeur moyenne des divers taëls employés dans l'empire comme monnaie de compte. Nous inclinierions vers cette dernière solution, car il y a toujours intérêt à ce que l'unité monétaire d'un pays s'identifie avec une pièce d'un usage courant. La seule objection à faire, dans le cas présent, serait la dimension un peu exagérée du taël d'argent qui en ferait une monnaie lourde et encombrante. Mais comme elle serait destinée uniquement à la circulation intérieure, et qu'elle réaliserait déjà un progrès énorme sur la monnaie de cuivre, dont elle pourrait prendre la place dans nombre de circonstances, nous ne verrions pas d'inconvénient à frapper des pièces dont la teneur en argent correspondrait à 7 francs ou 7 fr. 50 de notre monnaie d'argent. D'ailleurs il serait possible de frapper des pièces divisionnaires, 1/2, 1/5, 1/10 de taël en nombre suffisant, et qui, par leurs dimensions, conviendraient aux transactions courantes.

En ce qui concerne la frappe d'une monnaie d'or, la question est plus complexe, et on est en droit de se demander si la Chine n'a pas intérêt à garder pendant longtemps encore un système monétaire à base d'argent. Sans doute, au point de vue théorique, le moment semble opportun pour réaliser une réforme monétaire complète. Les causes, qui depuis vingt-cinq ans, ont provoqué une baisse presque continue de l'argent, ont produit vraisemblablement presque tout leur effet; le métal blanc peut être considéré comme ayant terminé son rôle de monnaie internationale, par suite de l'adoption de l'or comme étalon monétaire dans tous les pays ayant un commerce étendu, mais il est appelé à rendre encore de très grands services comme monnaie secondaire dans le monde entier; il est donc probable que les mines régleront leur production d'après les besoins de l'industrie et ceux résultant de l'entretien des stocks existants: il est donc probable qu'on n'aura plus à enregistrer de très grandes fluctuations dans les cours. Des causes accidentelles viendront sans doute influencer sur le prix du métal, mais leur effet sera temporaire. C'est ainsi que la guerre russo-japonaise a provoqué pendant plusieurs mois, de la part des belligérants, une demande exceptionnelle d'argent destiné à payer les fournitures militaires en Mandchourie et a amené par suite une hausse sensible. L'Inde enfin absorbe depuis plusieurs années des quantités considérables d'argent, ce qui maintient le cours de la roupie à la parité légale de l'or. Pour ces divers motifs, les cours actuels du métal argent semblent propices à l'établissement d'un rapport légal fixe entre l'unité monétaire chinoise d'argent et l'or; mais il ne faut pas se faire illusion sur la portée d'une telle réforme, car l'or représente encore une trop grande valeur pour être utilisé par les Chinois autrement que comme un instrument de thésaurisation. En réalité, la fixation d'une parité légale entre les deux métaux n'aurait d'intérêt que pour le commerce international. Rien n'empêcherait, par exemple, l'administration des Douanes impériales chinoises d'accepter, à cette parité, l'or étranger

qui lui serait offert. De cette façon, si l'argent s'élevait au-dessus du cours légal, le commerce aurait intérêt à payer ses droits de douane en or; si, au contraire, le cours de l'argent restait sensiblement au-dessous de la parité légale, les paiements s'effectueraient en monnaie chinoise.

En rendant le paiement des droits de douane en or obligatoire et non plus facultatif, le gouvernement aurait même un moyen très pratique et peu coûteux de se constituer une réserve de métal jaune: l'administration des douanes, après avoir prélevé sur ses revenus les sommes nécessaires au paiement des intérêts de la dette extérieure, se trouverait en fin d'année posséder un reliquat en monnaie d'or, que l'on pourrait laisser s'accroître jusqu'au jour où le fonds ainsi formé serait suffisant pour servir de base à l'établissement d'un étalon d'or. Mais, à notre avis, ce ne peut être, encore qu'une perspective lointaine, et ce serait déjà beaucoup, si la Chine arrivait rapidement à posséder une monnaie nationale uniforme de cuivre et une d'argent.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, les dispositions prises récemment, et énumérées au début de ce travail, ont pour effet de permettre, au moment opportun et sans grandes difficultés, l'établissement d'un étalon d'or mitigé, tel qu'il existe aux Philippines et aux Indes. On prétendait, il y a peu d'années encore, que l'Indo-Chine ne pouvait adopter un étalon monétaire différent de celui de la Chine, et cette proposition était juste, parce que le commerce de notre colonie se faisait en majeure partie avec les Célestes; mais depuis cette époque le trafic indo-chinois s'est beaucoup développé avec la France, l'Europe, le Japon et, d'une manière générale, avec des pays à étalon d'or; — la dette en or de l'Indo-Chine s'est accrue également. Nous croyons donc que le moment approche où on pourra établir, pour notre grande colonie asiatique, un régime monétaire analogue à celui des Indes ou des Philippines, c'est-à-dire une circulation intérieure d'argent ayant un rapport légal avec notre monnaie d'or nationale.

Il résulte de cette étude que ce serait une erreur de vouloir introduire prématurément l'étalon d'or dans certains pays, dont le système monétaire est encore très rudimentaire. Il faut d'ailleurs, dans toutes ces questions, tenir grand compte des habitudes de chaque peuple et se contenter d'améliorer progressivement le régime existant, observer les faits économiques et surtout laisser agir les lois naturelles de la circulation qui amènent fatalement une évolution dans les instruments d'échange, lorsque ceux-ci ne répondent plus aux besoins nouveaux qui apparaissent.

J. FRANCONIE.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

ASIE FRANÇAISE

Les établissements français en Orient et Extrême-Orient. — La Chambre des députés a voté le 19 mars le budget des affaires étrangères. Un court échange d'observations a eu lieu, à cette occasion, entre MM. Messimy et Gervais et le ministre, M. Léon Bourgeois. Voici l'exposé de cet incident d'après le *Journal officiel*.

Sur le chapitre 9, allocations aux établissements français en Orient, et en Extrême-Orient encouragés à la création d'écoles laïques, 832.000 francs, M. Messimy demande la parole et réclame la laïcisation des établissements congréganistes d'Orient et d'Extrême-Orient.

M. MESSIMY. — Je sais que M. le ministre occupe ses hautes fonctions depuis peu de jours, je n'ignore pas que son prédécesseur avait d'autres et de plus graves soucis. Je me permets néanmoins de lui demander s'il a été fait quelque chose dans le sens de la réalisation de mon projet de résolution.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — A ma connaissance, il n'a été encore rien fait de définitif dans le sens qu'indique M. Messimy. Mais l'administration des affaires étrangères s'inspire, dans son étude, de l'esprit des déclarations de M. Messimy et du projet de résolution voté par la Chambre. Elle doit se préoccuper de la question budgétaire, car la création projetée entraîne des dépenses assez considérables.

Nous avons aujourd'hui, d'accord avec la commission du budget, l'intention de demander précisément à la Chambre le vote d'un crédit supplémentaire de 60.000 francs qui nous permettra d'entreprendre méthodiquement ces créations d'établissements laïques.

La parole est ensuite donnée au rapporteur :

M. GERVAIS, rapporteur. — L'année dernière, le Gouvernement avait pris devant la Chambre l'engagement de doter d'un crédit la partie du chapitre 9 qui a pour objet d'encourager la création d'écoles laïques.

Le projet de budget qui nous a été soumis ne comportait aucune prévision. D'autre part, aucune institution ne nous a saisis, sous aucune forme, d'une demande d'augmentation de crédit.

Dans ces conditions, nous avons dû rapporter le budget tel qu'il nous était présenté.

Il paraît cependant indispensable de donner à ce chapitre, à raison des incomparables services que doivent rendre les œuvres laïques, le crédit qu'il comporte. C'est une lacune qui a trop longtemps existé et qu'il est indispensable de combler aujourd'hui.

Je demande à M. le ministre des Affaires étrangères de vouloir bien se joindre à nous pour arriver à ce résultat.

On estime qu'au début, une somme de 60.000 francs sera suffisante. M. Rouvier, le prédécesseur de M. le ministre actuel, avait pris, à cet égard, un engagement formel. Nous proposons cette augmentation que la Chambre voudra certainement ratifier.

L'augmentation de 32.000 francs appliquée au chapitre s'applique à une institution qui fonctionne déjà depuis quelque temps et à laquelle on donne un nouveau développement, l'école médicale de Tchengtou. Je n'insiste

pas sur ce point. On sait tous les services que rendent nos institutions scientifiques à l'étranger et l'œuvre remarquable qu'elles accomplissent. C'est ainsi qu'à l'école de Tchengtou, le docteur Legendre, sous la direction du très distingué agent consulaire, M. Bons d'Anty, a obtenu des résultats particulièrement brillants. (*Applaudissements.*)

Après quelques paroles de M. Lucien Millevoye, demandant s'il s'agit à propos de la création d'établissements laïques en Extrême-Orient et en Orient de création ou de substitution, M. Léon Bourgeois fait la déclaration suivante :

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Il ne peut s'agir de substitution prématurée et imprudente... mais, comme le dit M. Messimy, de substitution progressive. En tout cas, c'est d'abord la question de création d'écoles nouvelles qui est posée. Nous demandons un crédit complémentaire de 60.000 francs destiné à permettre la création d'un certain nombre d'établissements laïques d'enseignement en Orient. Tel est le vote que la Chambre est appelée à émettre et sur lequel tout le monde, je crois, sera d'accord.

Quant à l'autre question, celle de savoir dans quelle mesure il sera successivement, avec toute la prudence et tout le temps nécessaires, pourvu au remplacement des établissements congréganistes par des établissements laïques, le ministre des Affaires étrangères, qui a sur ce point une responsabilité, qui doit tenir compte des intérêts de la France, demande à la Chambre de lui faire la confiance nécessaire pour lui laisser le loisir d'étudier cette question et de lui donner la solution convenable après mûr examen.

Le chapitre 9 au chiffre de 892.000 francs est alors adopté.

L'administration municipale d'Hanoï. — Nous avons, dans notre précédent numéro, indiqué quelles étaient les aspirations des conseillers municipaux d'Hanoï. Ces aspirations ont été de nouveau formulées par M. Krug, président rapporteur de la Commission des finances, et nous les donnons ici à titre de document.

Comme celle de 1905, votre commission des finances est d'avis que l'autonomie administrative de la capitale de l'Indo-Chine doit être nettement établie, afin que les responsabilités encourues ne puissent s'égarer, comme la chose s'est produite lors de ce que l'on a appelé la crise municipale de Hanoï.

Elle estime que la situation du résident Maire, imposé comme président au conseil municipal, corps issu des suffrages universels pour les Européens et restreint pour les indigènes, situation qui dure à titre provisoire depuis plus de quatorze ans, doit être enfin régularisée une bonne fois pour toutes. Mais, par suite de la situation particulière de la ville d'Hanoï, colonie française d'acquisition relativement récente, entourée de tous les côtés par un territoire à peine soumis par la force des armes, votre commission estime également qu'il ne saurait être question d'un Maire élu pour la ville, ce magistrat ne pouvant être qu'insuffisamment armé pour remplir le rôle qui lui incombe. Elle voudrait, dans le but d'assurer plus de sécurité aux habitants menacés par le nombre sans cesse grandissant des crimes restés impunis, que l'Administrateur chargé de l'administration du territoire essentiellement français de Hanoï, soit en outre investi de pouvoirs

plus étendus encore que ceux que possède, à Paris, le Préfet de Police. Une main plus ferme pourrait alors présider aux destinées et à la prospérité du territoire français de Hanoï, sous la dépendance directe et unique du Gouverneur Général; il est en effet inadmissible que l'administration d'un territoire essentiellement français, soit sous la dépendance d'un pays de Protectorat. Il y a là une situation intolérable qui empêche tout progrès de la colonisation française et la cause de tant d'anomalies que l'on ne voit qu'au Tonkin.

Le Conseil municipal deviendrait alors une assemblée élue, avec un président et un vice-président indépendants, librement choisis par le Conseil lui-même et ce provisoire qui dure depuis plus de quatorze ans, c'est-à-dire depuis la création du Conseil municipal de Hanoï, prendrait fin.

On ne peut pas nier que, par suite de la présence d'un fonctionnaire sous la dépendance de l'administration d'un pays de protectorat et imposé par celle-ci, comme président à l'assemblée élue d'une ville française, il en est résulté une certaine déconsidération pour le Conseil municipal, qu'à l'occasion on n'a pas craint d'accuser ouvertement, mais bien à tort, d'être *domestiqué*.

Il y a là une situation fautive qui n'a que trop duré et une réforme indispensable à réaliser pour la dignité de tous, de l'autorité supérieure, comme du Conseil municipal, dans l'intérêt même de la bonne marche des affaires publiques.

La plus petite commune annamite a son conseil autonome de notables, depuis plus de mille ans; le plus petit village du fond de la Bretagne, de l'Inde ou de la Guadeloupe a, depuis cent ans, tant durant la royauté que durant l'Empire, son maire et son conseil municipal élus; il devient dès lors difficile de comprendre que, après plus de trente-cinq ans de République, la capitale d'un empire de plus de 20 millions d'habitants, siège d'un gouvernement général, soit aussi arriérée, au point de vue organisation et franchises municipales.

Il est nécessaire, pour assurer la sécurité et la prospérité d'une ville, que toutes les responsabilités, sans exception, puissent être nettement établies, et dès lors il devient indispensable qu'un conseil, issu du suffrage universel ou restreint qui a assumé la charge de veiller au bon emploi des deniers publics, puisse exercer son contrôle et puisse discuter les intérêts qui lui sont confiés, à l'abri de toute apparence de pression ou d'intervention étrangère.

C'est pour tous les motifs exposés ci-dessus que votre commission des finances, dont font partie le premier et le deuxième adjoints, estime que l'exercice libre du mandat que leurs concitoyens leur ont confié devient presque impossible à moins :

1° Que l'administrateur du territoire français de Hanoï, actuellement le résident Maire, soit, dans le but d'assurer une sécurité plus effective aux habitants, investi de pouvoirs plus étendus encore que celui du préfet de police à Paris et qu'il ne préside pas le Conseil municipal;

2° Que le Conseil municipal de Hanoï aura comme président et vice-président des membres tirés de son sein;

3° Que les fonctions d'adjoint seront supprimées;

4° Que l'administrateur du territoire français de Hanoï, siègera au Conseil municipal de Hanoï dans les mêmes conditions que le préfet de police (ou de la Seine) à Paris.

5° Que l'arrêté concernant la municipalité de Hanoï en date du 31 décembre 1891, soit modifié le plus tôt possible dans ce sens.

On ne saurait contester le bien fondé de nos revendications.

Dès la réalisation des réformes demandées plus haut, on pourra commencer à s'apercevoir que la ville de Hanoï est bien terre française, sous la domination réelle, directe

de la France, ce qui n'existe malheureusement que de nom ou d'une façon vague et imprécise à l'heure actuelle.

Il faut que cet état, origine de la quasi-anarchie administrative qui menace, prenne également fin.

Il faut qu'une situation nette et définie soit établie entre les différents pouvoirs chargés d'administrer la terre française de Hanoï d'une part, les pays de Protectorat de l'autre.

Il ne faut pas, non plus, qu'il y ait de confusion possible entre le citoyen français et le sujet annamite, sans quoi c'est la question même de la domination de la France que l'on fait imprudemment entrer en jeu.

Aussi votre commission des finances, en conséquence de tout ce qui précède, estime encore :

Que la ville française de Hanoï soit, au point de vue budgétaire notamment, placée sous la dépendance du budget général, et non sous celui du budget du Tonkin, pays de Protectorat.

Il existe actuellement, sous ce rapport, une situation d'un illogisme monstrueux et inadmissible, car il est impossible de comprendre que, même au point de vue budgétaire, une terre française soit sous la dépendance d'un pays de Protectorat surtout quand il s'agit d'une ville, capitale d'un empire français et siège d'un gouvernement général et de services généraux.

La ligne Hanoï-Lao-kay. — Une dépêche d'Indo-Chine, publiée par les journaux quotidiens nous a appris que le gouverneur général de l'Indo-Chine avait inauguré le 11 mars la ligne de Hanoï à Lao-kay. Cette nouvelle est très importante. C'est d'abord un appoint très appréciable apporté au régime des voies de communication de notre possession. Jusqu'ici, on n'avait de relations entre Hanoï et Haï-phong et la frontière de Chine que par le fleuve Rouge. Or, par cette voie fluviale, il fallait au minimum, dans les conditions les plus favorables, treize jours pour monter par vapeur de la mer à Laokay; et pendant plusieurs mois, cette voie était impraticable. Au point de vue économique, l'ouverture de cette voie ferrée peut nous être très profitable. Elle le sera plus encore quand on l'aura continuée jusqu'au cœur du Yunnan.

C'est la portion de Yen-bay à Lao-kay qui a été mise en exploitation, celle de Haï-phong à Yen-bay était déjà exploitée, et dans le rapport officiel au Conseil supérieur sur l'exploitation des chemins de fer indo-chinois, nous relevons sur l'exploitation de cette section les renseignements suivants :

« L'exploitation de la ligne Haï-phong-Yen-bay a donné jusqu'ici des résultats très satisfaisants. Les prévisions de l'exposé des motifs qui a précédé le vote de la loi du 5 juillet 1901, étaient de 4 millions de francs pour le trafic probable annuel de Haï-phong à Hanoï et de 350.000 francs pour celui de Hanoï à Yen-bay, soit en totalité 4 millions 350.000 francs par an. Or, le trafic réel, pour le premier semestre 1903, a été, en comptant la piastre au taux de 2 fr. 35, de 4.374.036 francs, de telle sorte que les prévisions afférentes à l'année entière ont été atteintes et dépassées en six mois: De tels résultats permettent d'espérer que ces prescriptions seront largement dépassées dans les années à venir. »

L'approvisionnement en eau de Saïgon. —

Lors de la dernière session du Conseil colonial, le 28 décembre dernier, le rapport du lieutenant gouverneur présenté à cette assemblée a été entièrement consacré au problème de l'alimentation en eau de Saïgon, et il n'est pas inutile d'indiquer ici l'état de cette question, d'une si grande importance pour notre capitale cochinchinoise. Le projet primitivement adopté et comportant une dépense de 16 millions de francs, comprenait les travaux nécessaires :

1° Pour l'adduction, à Saïgon, de 10.000 mètres cubes d'eau par jour à prendre à Trian; 2° pour l'assainissement de la ville par l'établissement d'égouts; 3° pour le comblement des marais du quartier Boursesse.

Il n'avait pas reçu l'assentiment du département des colonies qui le trouvait insuffisamment étudié et qui, de plus, estimait que la charge des travaux à entreprendre devait incomber exclusivement à la ville de Saïgon, seule bénéficiaire, et non à la colonie tout entière. Enfin, la nécessité de recourir aux eaux de Trian n'avait pas paru non plus démontrée, et le ministre avait prescrit, en conséquence, de procéder à des études de comparaison bactériologique entre les eaux de la nappe souterraine de Saïgon et celles du Donai, en recherchant, en même temps, s'il ne serait pas possible de trouver le complément d'eau en développant la captation actuelle, et en purifiant l'eau consommée. Ces études ont été faites et elles ont prouvé la supériorité des eaux de Trian, sur celles de la nappe souterraine de Saïgon, consacrant ainsi la conclusion du rapport de M. le médecin-inspecteur Grall, en décembre 1903!

Les analyses auxquelles ont procédé divers savants de l'Institut Pasteur et dont le docteur Yersin a fait connaître les résultats dans son rapport du 7 décembre dernier, confirment entièrement cette conclusion.

« Il a été constaté, dit M. le Dr Yersin, que l'eau de la nappe souterraine de Saïgon est en quantité insuffisante pour l'approvisionnement de cette ville. A la fin de la saison sèche, le niveau de l'eau dans les puits est extrêmement bas: le forage de nouveaux puits ne ferait que hâter l'épuisement de la nappe sans que la quantité d'eau augmentât sensiblement. »

D'autre part, les études bactériologiques ont révélé que les eaux de Saïgon renfermaient en quantité considérable des amibes (microbes de la dysenterie), principalement pendant la saison des pluies; l'eau de Trian, au contraire, est très pure et exempte de tout germe pathogène. Au point de vue de sa composition chimique elle est excellente à tous égards et convient aux divers usages domestiques et industriels.

Le choix des eaux de Trian pour l'alimentation de la ville de Saïgon en eau potable ne saurait donc plus soulever d'objections actuellement, d'autant plus que ce choix a été précédé de toutes les études techniques nécessaires.

La dernière observation ministérielle avait trait aux moyens financiers proposés pour l'exé-

cution des travaux. Voici en quels termes le rapport y répond :

Les finances municipales étant hors d'état d'assurer la charge de l'emprunt important qu'il faudra contracter, la colonie se voit obligée, en effet, de se substituer à la ville. Aussi bien la question n'est pas seulement municipale, elle serait plutôt nationale, puisqu'il s'agit de la santé et de la vie de nos marins et de nos soldats, Saïgon étant le port de l'Indo-Chine française où peuvent accéder et venir s'approvisionner en eau douce et se ravitailler, en tout temps, nos navires de guerre. Il y a d'ailleurs un précédent. En 1838, la colonie ne s'est-elle pas engagée, pour vingt années, à raison de 280.000 francs par an, pour donner de l'eau potable à la ville de Cholon?

En vue de faciliter l'octroi de l'autorisation d'emprunter, le rapport expose que le montant de cet emprunt pourrait être abaissé de 16 millions de francs à 9.500.000 francs. A cet effet, l'on distrairait, pour le moment, du plan général des travaux, tout ce qui concerne l'assainissement de la ville, en ne s'occupant exclusivement que des mesures nécessaires pour l'adduction de l'eau potable.

Quant au comblement du quartier Boresse qui s'impose avec urgence, afin de faire disparaître des marais qui sont de véritables foyers d'infection, il pourra s'effectuer de suite, la dépense devant être mandatée sur le crédit inscrit au budget de 1906 pour le service d'une demi-annuité de l'emprunt. Ce crédit restera disponible parce que l'emprunt ne pourra être contracté avant 1907. Le rapport ajoute que le Conseil supérieur de l'Indo-Chine, dans sa dernière session ordinaire, a émis un avis favorable à ce projet d'emprunt; il a estimé que la situation des finances locales permettait à la Cochinchine de consentir ce sacrifice, reconnu indispensable pour la santé publique et que l'on peut espérer que ce nouveau projet obtiendra l'assentiment de M. le ministre des Colonies.

A la suite de cet exposé, le Conseil colonial a adopté, à l'unanimité de ses membres présents, un projet de délibération, conforme aux conclusions du rapport et autorisant la colonie de la Cochinchine à emprunter une somme de 9.500.000 francs pour assurer l'alimentation en eau potable de la ville de Saïgon. Cet emprunt serait garanti par le revenu de l'impôt d'immatriculation des rizières. En approuvant ce texte, le Conseil colonial a tenu à féliciter le gouverneur Rodier qui avait su mettre sur pied un projet aussi considérable, et il lui a témoigné sa reconnaissance en l'acclamant par un vote unanime. Il faut souhaiter que cette question soit enfin résolue, car il y a trop longtemps que, malgré sa première importance pour l'avenir de Saïgon, elle a été négligée pour des travaux de pur luxe ou embrouillé.

A Haï-phong. — Il est question en ce moment de construire à Haï-phong un nouvel Hôtel de ville. Cette construction absorberait plusieurs millions; aussi fait-on observer avec beaucoup

de justesse qu'il ne faut pas recommencer en cette ville les fautes commises naguère à Saïgon et dont cette capitale souffre encore. On a construit à grands frais dans cette ville des monuments de pure ostentation et on a négligé ce qui était le plus urgent, les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau, l'aménagement du port. Il est pourtant logique de rendre une ville habitable avant de songer à l'orner. Il importe de ne pas retomber dans les mêmes errements à Haï-phong.

Visite d'un haut fonctionnaire chinois au Tonkin. — Un haut fonctionnaire chinois S. E. Tcheng Yong Tchang a séjourné quelques jours au Tonkin avant de retourner au Yunnan, le mois de décembre dernier. Ce mandarin, membre de l'académie de Pékin et grand examinateur (Hio-tai) du Kouei-tchéou, avait été chargé par le gouvernement impérial d'une mission au Japon pour faire une enquête sur les écoles où les étudiants chinois sont initiés aux sciences modernes.

Le gouvernement général de l'Indo-Chine avait pris les dispositions nécessaires afin de donner à S. E. Tcheng toutes facilités pour visiter nos collèges et nos écoles ainsi que les principaux établissements industriels de la colonie.

Reçu à son débarquement à Haïphong par le directeur de l'école Pavie et un professeur parlant le chinois, le Hio-tai visita le jour même de son arrivée l'importante usine de la Société cotonnière, les ateliers de construction navale Marty, l'école française et l'observatoire de Phu-lien. S. E. Tcheng parut prêter une grande attention à la visite détaillée de cet établissement ainsi qu'à toutes les explications qui lui furent données concernant le fonctionnement des appareils et le rôle de l'Observatoire, chargé de dresser une carte hebdomadaire météorologique de l'Indo-Chine.

La mission partit le lendemain pour Hanoï, où des appartements avaient été retenus pour elle à l'hôtel Métropole.

La visite de l'école Pavie, où, sous la direction de professeurs français, une vingtaine de jeunes Chinois apprennent notre langue et reçoivent notre enseignement, intéressa particulièrement le Hio-tai. Les élèves étaient dans les classes avec leurs livres et leurs cahiers qui furent examinés par S. E. Tcheng. Conduit ensuite à l'école d'Extrême-Orient, ce haut mandarin parcourut avec intérêt le musée et les salles de bibliothèque chinoise, japonaise et européenne.

Deux écoles franco-annamites furent également visitées par S. E. Tcheng, qui manifesta, à plusieurs reprises, la surprise d'y voir une population scolaire aussi nombreuse. Le bon aménagement des locaux sembla lui causer aussi une vive impression. Le Hio-tai se rendit ensuite au collège des interprètes où la section chinoise, composée de quatre-vingts élèves qui vivent en bonne intelligence avec leurs camarades annamites des autres sections, retint particulièrement son attention. Ce fut par le collège Paul Bert dont il parcourut les salles d'études, les dortoirs, les salles de bains et même les cuisines, que S. E. Tcheng termina, à

Hanoï, la visite de nos établissements d'enseignement.

On désirait toutefois montrer au Hio-tai les écoles d'une des villes de l'intérieur et une journée fut consacrée, dans ce but, à une excursion à Nam-dinh. Là, S. E. Tcheng fut conduit au collège Jules Ferry, où plus de 600 élèves sont répartis en classes de 50 à 60 élèves. Il se rendit ensuite à l'école franco-annamite et à celle où les lettrés reçoivent un enseignement français. Tous ces établissements scolaires de Nam-dinh sont excessivement prospères et comptent déjà plus de mille élèves. Avant de quitter Nam-Dinh, le Hio-tai visita l'importante usine de la Société cotonnière.

En dehors de l'étude des questions scolaires, objet principal de sa mission au Tonkin, ce mandarin n'a cessé de témoigner d'un vif intérêt pour nos établissements scientifiques et industriels.

C'est ainsi qu'à Hanoï, il visita les ateliers des Postes et Télégraphes où il se fit expliquer le fonctionnement de divers appareils et voulut parler au téléphone. L'importante usine F.-H. Schneider fut vue également dans le plus grand détail par S. E. Tcheng, qui parcourut les ateliers de fabrication du papier, de composition, d'impression, d'illustration et de reliure. Le Hio-tai fut visiblement surpris de l'importance de cette entreprise et exprima le désir que quelques Chinois fussent initiés dans les ateliers F.-H. Schneider aux divers métiers qui se rattachent à la fabrication du livre.

Enfin S. E. Tcheng se rendit aussi à l'usine électrique.

Une journée entière fut consacrée à la visite des installations du Service géographique de l'Indo-Chine et des hôpitaux. Le chef du Service géographique expliqua au Hio-tai, qui parut y prendre un grand intérêt, le fonctionnement de cet important service et lui fit don de quelques cartes du Delta qui furent acceptées avec une réelle satisfaction.

A l'hôpital européen, sous la conduite d'un médecin, le mandarin chinois parcourut les salles de malades, les chambres, les salles d'opérations, les installations d'hydrothérapie, et se fit montrer le service antirabique.

La visite de l'hôpital indigène parut intéresser grandement le Hio-tai qui passa successivement dans tous les services et put se rendre compte de l'ordre et de la propreté qui règnent partout, ainsi que de la valeur des soins qui sont donnés aux malades. Le directeur de l'hôpital fit aussi approcher S. E. Tcheng du microscope où ce mandarin put voir pour la première fois du sang humain et ses globules. Il lui donna ensuite une séance de radiographie qui laissa son hôte tout étonné.

S. E. Tcheng quitta Hanoï après ces quelques journées bien remplies, et gagna Laokay, par voie ferrée. Bien que la ligne ne fût pas encore ouverte, la Compagnie du Yunnan mit à sa disposition un train léger qui permit à ce mandarin de gagner dans de bonnes conditions notre frontière tonkinoise.

Ce passage au Tonkin de S. E. Tcheng, vis-à-vis duquel les autorités de la colonie usèrent des procédés les plus courtois et les plus obligeants, paraît devoir produire un heureux effet au point de vue général du développement de l'influence française en Chine. Ce haut mandarin a été vivement frappé du progrès économique et industriel du Tonkin; enfin le nombre et la bonne tenue de nos établissements d'enseignement, et en particulier de l'école Pavie, l'ont d'autant plus intéressé qu'il revenait du Japon, où, ainsi qu'on le sait déjà, les étudiants chinois n'ont pas trouvé l'accueil qu'ils espéraient.

CHINE

L'agitation en Chine : son caractère et sa portée au point de vue de l'étranger. — Plusieurs événements récents, quelques-uns fort graves, ont de nouveau attiré l'attention sur l'état des affaires en Chine et fait croire, non sans apparence de raison, qu'un soulèvement général dirigé contre les étrangers pouvait être à craindre. Aussi, la rubrique spéciale « Mouvement xénophobe » a-t-elle reparu dans la presse, réunissant et classant sous cette étiquette commode, sans grand souci d'exactitude, des faits d'origine et de nature essentiellement distinctes.

Présentée sous cette forme, la situation dépeinte ne correspond point à la réalité. Les attentats rapportés ont un caractère nettement sporadique : leur seul point commun consiste en ce qu'ils visaient des individualités ou des groupements étrangers; pour le reste, on aperçoit vite, en les examinant de près, qu'il n'existe entre eux aucune connexion et qu'on doit leur reconnaître des causes et une genèse différentes pour chacun d'eux.

Tantôt il s'agit, à Amoy, d'un conflit de la population avec les Douanes impériales, dans lequel les étrangers n'ont été attaqués qu'indirectement, en qualité de fonctionnaires du gouvernement chinois et comme responsables des agissements de courtiers ou préposés indigènes. Ou bien, ce sont les troubles de Changhaï, provoqués par la mésintelligence qui règne depuis longtemps entre les mandarins chinois de l'endroit, les magistrats consulaires anglais et la police de la concession internationale à propos de la juridiction d'exception qu'exercent les cours mixtes. Les massacres de missionnaires et religieux catholiques et protestants survenus au Kouang-tong (affaire de Lien-tcheou), puis au Kiangsi (affaire de Nan-tchang) sont le résultat d'antagonismes locaux où la part des torts serait à faire. Enfin, le dernier incident signalé, le cas du pasteur américain Beattie, pillé et molesté par une bande de brigands aux environs de Canton, n'est qu'un simple fait-divers auquel seules des vues tendancieuses ont pu chercher à attribuer une importance politique.

Ces réserves exprimées, il convient de reconnaître qu'à l'heure actuelle les populations chinoises sont profondément travaillées par une sourde agitation fort dangereuse pour la paix de l'Extrême-Orient. Les étrangers se trouvent naturellement exposés à en subir le contre-coup; il est même facile de comprendre que, placés en évidence au milieu des masses indigènes, ils seraient les premiers atteints en cas de désordre, si peu qu'ils fussent d'ailleurs mêlés aux difficultés à prévoir.

D'un autre côté, les courants très opposés qui entraînent les Chinois vers des destinées nouvelles encore mal définies, convergent tous autour d'un sentiment nationaliste outrancier qu'exacerbe l'exemple des succès remportés par le Japon. Divisés par des abîmes infranchissables sous le rapport de leur programme et des solutions proposées, les partis extrêmes, réformistes ou ultras, tombent d'accord en ce qui concerne la nécessité de soustraire leur pays à l'action immédiate des étrangers: ceux mêmes qui voudraient modeler sur le type de nos civilisations la réorganisation de l'Empire ont dans l'idée que la Chine devrait « faire de soi », n'accepter surtout aucune direction, aucun contrôle prenant leur point d'appui au dehors. Parmi les classes ayant part aux affaires et dans les conseils du Gouvernement, on peut dire que les esprits sages et pondérés sont en majorité. C'est ce grand corps de mandarins et notables relativement éclairés, conscients tout au moins des lourdes responsabilités incombant aux dirigeants, qui constitue le parti « opportuniste », garantie de l'ordre dans le présent et de la possibilité d'une évolution pacifique dans l'avenir. Ses membres n'en sont pas moins animés d'un désir trop évident d'écarter les participations étrangères, d'arrêter la pénétration des Européens, Américains et Japonais, en restreignant d'une part leurs moyens actuels d'expansion, en veillant de l'autre à ce qu'ils ne puissent en acquérir de nouveaux. Sous ces inspirations, le Gouvernement, tout en réprouvant sincèrement les explosions de l'animosité populaire, encourage en quelque sorte ses manifestations dans les tentatives qu'il fait si ouvertement pour « se ressaisir », car il désigne ainsi à l'hostilité des masses cet élément extérieur qu'il voudrait mettre en chartre privée. A ce point de vue, le mouvement né des mesures prises afin de nationaliser les grandes entreprises de travaux publics, les mines, etc., a eu les conséquences les plus regrettables et il est à craindre qu'il n'ait des suites extrêmement dangereuses. En elle-même, la conception est absurde: les Chinois ne peuvent se passer du concours financier et technique de l'étranger; ils ne l'obtiendront point aux conditions qu'ils entendent poser... elle est, de plus, tout à fait impolitique, puisqu'elle favorise une agitation à tournure révolutionnaire plutôt que xénophobe, comme on peut le voir par les nouvelles qui nous arrivent de Canton, où de graves conflits ont éclaté entre les autorités et la population à l'occasion de la constitution du capital de la Compagnie des chemins de fer. Dans

un autre ordre d'idées, de maladroites protestations de fait contre l'extension peut-être abusive donnée à l'extra-territorialisme, fruits hâtifs et mal venus de l'état d'esprit signalé ci-dessus, ont contribué à aviver cette irritation populaire plus nuisible en somme aux vrais intérêts de la Chine qu'à ceux des étrangers. A Changhaï, le conflit entre les mandarins et les magistrats consulaires anglais n'a abouti qu'à faire tuer quelques exaltés et à mettre le gouvernement chinois en présence d'une nouvelle demande d'indemnité; à Tientsin, quelques jours après, les difficultés soulevées par Yuan-Che-Kai au sujet d'un policeman indigène au service de la concession anglaise, ont pu être réglées à l'avantage du vice-roi du Nord; elles laissent subsister une tension, source de gros embarras pour l'avenir.

Il serait à souhaiter que les classes dirigeantes chinoises comprissent à quel point elles font fausse route en s'engageant dans cette voie. Ce qu'il faut à ce grand pays, devenu l'un des éléments principaux et peut-être le pivot du développement mondial, c'est de sortir enfin de la période des tâtonnements, et de se laisser porter librement et consciemment vers l'évolution fatale, où il se trouve entraîné, du moment où il n'a pu persister dans la séclusion où il s'enfermait jalousement depuis des siècles. Convaincus de ces nécessités inéluctables, les hommes d'Etat chinois devraient en outre se rendre compte qu'ils ne peuvent se passer de l'aide, de l'appui, du concours des nations étrangères; loin de décourager, d'écarter systématiquement et même avec brutalité les participations qui s'offrent, ils devraient y recourir d'eux-mêmes et par un choix spontané s'assurer dans les meilleures conditions possibles la coopération qui leur est indispensable.

PIERRE BEDA.

La situation dans le Kouang-toung. — Un de nos correspondants nous envoie de Canton les renseignements suivants sur la situation dans le Kouang-toung, que l'on pourra rapprocher utilement de ce qui vient d'être dit à propos de l'agitation nationaliste.

Canton, le 20 février 1906.

« Nous sommes en pleine crise. L'attitude du vice-roi Tchen est véritablement extraordinaire. Jeune, entreprenant, audacieux, il avait montré récemment des tendances qui l'avaient fait passer ici pour une sorte de républicain socialiste, avec velléités séparatistes. Il affectait de ne rien faire sans consulter ses « chambres », représentées par les guildes et les notables; mais comme il est très autoritaire en même temps, il a été promptement dépassé par le mouvement qu'il a ainsi créé, et est maintenant tenu en échec. Les Chinois veulent marcher par eux-mêmes, mais malheureusement l'argent leur manque. Le vice-roi en voulut demander au public pour continuer le chemin de fer Hankéou-Canton, déjà amorcé par les Américains, jusqu'à Sam-choui, et récemment racheté

par le gouvernement impérial. Mais les notables auxquels il s'adressa lui refusèrent leur appui, après une discussion très orageuse, tenue sous la présidence du vieux Hsu, ancien vice-roi de Fou Tcheou et du taotai Li.

« Le vice-roi fit alors arrêter le taotai Li. L'opération fut conduite d'une façon bien moderne. On téléphona chez Li pour savoir s'il était chez lui : des injures furent échangées par le fil avec les autorités constituées ; enfin Li fut arrêté au milieu de la nuit et aussitôt incarcéré. Dans sa prison, Li se mit à recevoir les visites de ses nombreux amis, qui lui faisaient une véritable cour sans que l'autorité osât mettre fin à ce qu'on aurait autrefois considéré comme un scandale ; mais le prisonnier avait pour lui l'opinion unanime d'un public admirateur de sa hardiesse.

« Pourtant le télégraphe marchait entre Pékin et Canton : les décrets impériaux se succédaient donnant raison qui au vice-roi, qui à l'opposition, suivant la méthode bien connue du gouvernement central qui tient toujours la part égale entre ses fonctionnaires et ceux qui se révoltent contre eux.

« A Pékin même, le vice-roi était très attaqué : les Cantonais qui y occupent de hautes fonctions, le ministre des affaires étrangères Ou ting fang, le taotai T'ang Tchao y, lui étaient tous contraires et effrayaient l'impératrice qui, finalement, ordonna une enquête laquelle achèva de ruiner prestige de son représentant.

« Ici, on se vante ouvertement dans les milieux chinois que désormais le vice-roi Tchen, s'il est maintenu, ou son successeur, ne peut plus être qu'une sorte de président de République, tenu de suivre les injonctions des guildes, des « Comités généraux », des mille associations qui, par la peur qu'elles inspirent, font marcher toutes les autorités à Pékin aussi bien que dans les provinces. Ce qui est caractéristique, en ce moment, c'est que ceux qui s'insurgent contre les autorités sont également ceux qui manifestent le plus de mépris pour les étrangers : les Japonais ne sont pas exceptés d'ailleurs et ici la population, comme les mandarins, se moquent d'eux comme des Européens.

« Il ne faut d'ailleurs voir en tout cela que les premiers éclats d'une flamme plus brillante que brûlante, et qui ne tardera pas à s'éteindre. Les Chinois sont trop hommes d'affaires pour ne pas voir tout ce qu'ils ont encore à tirer, au point de vue commercial et économique, des « diables rouges », et, comme dans les romans d'aventures, tout finira par s'arranger après un moment qui, je le reconnais, aura été dur à passer. »

Une chambre de commerce chinoise à Canton. — La création d'une chambre de commerce à Canton constitue un des faits les plus intéressants qui marquent l'évolution actuelle de la Chine. Dans le Kouang-toung, province qui doit au commerce sa richesse et son importance, les vieux préjugés chinois faisaient considérer les

négociants comme d'un rang inférieur aux mandarins et aux propriétaires fonciers. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; les commerçants ont à présent un rôle prépondérant, car c'est à eux que s'adresse le vice-roi pour obtenir les subsides dont il a besoin pour la réforme des administrations civile et militaire, la création d'écoles, l'amélioration des voies de communication, etc...

L'organisation et les règlements de la Chambre de commerce de Canton ont été élaborés par une Commission composée du trésorier provincial, du grand juge, de deux intendants de cercle et de douze notables.

Les règlements qui ont été préparés sont condensés en quatre articles dont voici l'analyse :

La Chambre principale a son siège à Canton. A côté d'elle sont établies des chambres secondaires dans toutes les villes ayant d'importantes transactions avec le Kouang-toung, en Chine et à l'étranger.

Dans chacune de ces villes, les négociants groupés sous les auspices de leur club provincial, Hoi kouan (le club sert de lien à tous les Chinois originaires d'une même province) élisent au suffrage universel et pour un an des administrateurs et sous-administrateurs, rééligibles en fin d'année. Ces derniers choisissent un local, où ils se réunissent au moins une fois par semaine. Ils délibèrent sur tous les points concernant les affaires commerciales de leurs commettants, publient des mercuriales des marchés, étudient les desiderata des négociants et adressent à la Chambre de commerce de Canton des rapports généraux.

La Chambre de commerce de Canton comprend, en plus des représentants du vice-roi, trésorier provincial et autres, et de douze notables, un certain nombre de membres choisis parmi le Comité de Bienfaisance et les Directeurs des soixante-douze corporations (guildes), un ou deux par guilde suivant l'importance de la corporation.

Le second article des règlements traite des communications intéressant le commerce. De véritables « Conseillers du commerce » sont désignés par le vice-roi ou par la Chambre principale de Canton et sont leurs délégués en Chine et à l'étranger. Ils assistent aux séances des chambres secondaires et veillent à ce que ces assemblées s'occupent convenablement de la mission qui leur est confiée.

Les Chambres de commerce exercent un rôle judiciaire : elles connaissent des contestations commerciales et en jugent en premier ressort. En appel, les affaires sont portées devant la Chambre de Canton, puis devant les tribunaux ordinaires.

Les séances de la Chambre de commerce de Canton sont hebdomadaires ; tout notable ou administrateur de Chambre secondaire a le droit d'y prendre la parole. Des séances extraordinaires peuvent être provoquées pour discuter des questions importantes. Il est recommandé aux assistants d'éviter les pertes de temps et, indice d'un état d'esprit tout à fait nouveau, « les formules banales de la politesse chinoise ». Les délibé-

rations, est-il recommandé, doivent être sérieuses et pratiques.

L'article 3 s'occupe de la suppression des « plaies » du commerce; on y signale comme telles : l'accaparement, la contrefaçon, la mauvaise foi, la faillite. On propose à ces maux des remèdes : dépôt des marques de fabrique de toute origine, enregistrement des sociétés commerciales étrangères et chinoises avec mention des raisons sociales, des capitaux, etc., « ainsi que cela se fait en Occident ». On signale l'abus des prénoms européens, on engage les négociants à dénoncer aux Chambres de commerce les exactions des mandarins, des officiers de douanes et des likins. On réclame la réforme des poids et mesures et la suppression des jeux, dès que la situation budgétaire permettra la suppression de la ferme.

Enfin la Chambre de commerce a pour mission de défendre les négociants revenus de l'étranger contre les abus dont ils sont souvent victimes de la part des mandarins et de la population.

L'article 4 traite du commerce en général.

La Chambre de commerce est l'intermédiaire des négociants et des yamens et même du ministère du commerce pour l'obtention de concessions de mines, chemins de fer et autres. Elle examine et transmet avec avis ces demandes. Elle s'occupe de l'amélioration de l'outillage économique. Elle doit, de concert avec les corporations, créer une compagnie d'assurances contre l'incendie et une banque. Elle préconise l'ouverture d'écoles professionnelles et de fabriques qui développeront le commerce et l'industrie indigènes, tributaires de l'étranger pour trop d'articles, la publication de journaux spéciaux, l'envoi de jeunes gens à l'étranger, l'établissement de grandes lignes de navigation chinoises et la fondation de compagnies de cabotage.

Tels sont dans leurs grandes lignes les règlements de la Chambre de commerce de Canton. Parfois confus et mal ordonnés, ils témoignent néanmoins chez leurs auteurs, dont plusieurs ont vécu à l'étranger, du sentiment des nécessités présentes.

Si vaste que soit son programme, la Chambre de commerce de Canton le met en pratique avec méthode et précision. A peine instituée, elle s'est mise à l'œuvre, protège les négociants les appuie auprès du vice-roi qui tient le plus grand compte de ses avis, juge avec compétence et impartialité les contestations commerciales et a été, à plusieurs reprises déjà, prise comme arbitre par les étrangers. Elle a créé une école industrielle qui est en plein exercice et forme des ouvriers et des contremaitres.

Enfin, depuis le mois de janvier dernier, la Chambre de commerce de Canton fait paraître un journal spécial.

Le président actuel de la Chambre de commerce de Canton est le taotai Tcheng, Cantonais, ancien directeur de la Compagnie des China Merchants à Changhaï, compagnie dont les navires

fréquentent nos ports d'Indo-Chine et notamment celui de Saïgon.

La Chambre de commerce de Canton ne sera pas un des moindres moyens d'action, dans l'œuvre que poursuivent avec tant de persévérance et de rapidité les réformateurs chinois.

JAPON

Le commerce extérieur du Japon pendant l'année 1905. — Le commerce extérieur du Japon au cours de l'année 1905 s'est élevé au total de 810.057.002 yen, dans lequel les importations entrent pour 488.523.270 yen et les exportations pour 319.260.896 yen. On voit par ces chiffres que la guerre russo-japonaise a fort peu gêné en somme les transactions commerciales du Japon, puisque ce chiffre de 810 millions de yen est sans précédent dans les annales commerciales de l'Empire.

Si l'on compare en effet la situation du commerce extérieur du Japon en 1905 avec celle de ce même commerce pour les années précédentes, on peut faire les constatations suivantes :

En 1868, première année du Meiji (année de la Restauration impériale), le commerce total extérieur du Japon se chiffrait par 26.246.545 yen avec un excédent de 4.860.401 yen pour les *exportations*.

En 1878, onzième année du Meiji, il atteignait 68.862.974 yen avec un excédent de 6.886.694 yen pour les *importations*.

En 1888, vingt et unième année du Meiji, il atteignait 131.160.744 yen avec 250.276 yen d'excédent pour les *exportations*.

En 1898, il atteignait 443.255.910 yen, avec un excédent de 111.744.404 yen pour les *importations*.

Enfin, en 1905, nous venons de voir que le commerce total du Japon a atteint le chiffre de 810.057.002 yen, accusant un excédent de 169.262.374 yen pour les *importations*.

On peut juger par ces chiffres des progrès énormes réalisés par le commerce japonais dans les dernières quarante années. Il faut enfin remarquer qu'au cours des dix dernières années, les importations ont toujours été régulièrement plus considérables que les exportations, comme le montre le tableau suivant :

Années	Excédent des importations
1896.....	53.831.713 yen
1897.....	56.165.694 »
1898.....	111.748.403 »
1899.....	5.472.031 »
1900.....	82.831.851 »
1901.....	3.467.101 »
1902.....	13.428.193 »
1903.....	27.633.075 »
1904.....	52.029.642 »
1905.....	169.262.374 »

Le Japon a donc acheté pendant ces dix dernières années pour environ 580 millions de yen de marchandises de plus qu'il n'en a vendu à l'étranger.

Exportation et importation d'or et d'argent (monnaies et lingots). — Au cours de l'année 1905 le gouvernement japonais a importé pour 20.192.994 yen d'or (monnaies et lingots) et pour 11.312.474 yen d'argent (monnaies et lingots). Dans le même temps, le Japon exportait 14.708.413 yen d'or et 1.646.344 yen d'argent (monnaies et lingots).

L'importation totale en or et en argent s'est donc élevée à 31.505.468 yen en excédent de 15.150.711 sur l'exportation. En 1904, les importations d'or et d'argent au Japon s'étaient élevées à 39.946.636 yen et les exportations à 107.795.859 yen en excédant sur les importations de 73.849.203 yen. Pendant cette année, les exportations d'or du Japon, déduction faite des importations, s'étaient élevées à 100.570.230 yen.

Si l'on passe en revue les exportations et importations d'or et d'argent du Japon au cours des 10 dernières années, on remarquera que, d'une manière générale, les exportations dépassent sensiblement les importations; c'est ce que prouve le tableau suivant :

	Excédents des exportations	Excédents des importations
1896.....	—	27.543.325 »
1897.....	—	62.245.519 »
1898.....	44.423.699	8.985.153 »
1899.....	—	—
1900.....	45.189.228	—
1901.....	3.088.350	—
1902.....	—	30.437.377 »
1903.....	—	8.806.271 »
1904.....	73.849.203	—
1905.....	—	15.019.000 »
Totaux.	166.550.480	152.733.675 yen

Excédent des exportations : 13.816.805 yen

Le rachat des chemins de fer au Japon. — La loi sur le rachat des chemins de fer japonais et coréens par l'Etat, qu'une commission vient d'examiner, donne lieu dans la presse japonaise à de chaudes polémiques. Les journaux de l'opposition font surtout valoir cet argument qu'une mesure de ce genre porterait atteinte aux droits des particuliers et qu'il serait difficile de maintenir le prix des titres d'Etat, qu'on propose de donner en échange des actions de chemins de fer. D'autre part, ceux qui soutiennent le gouvernement insistent sur les avantages de l'unification.

Le projet de loi est également combattu à la Diète. Les progressistes font opposition à la mesure proposée; les partis indépendants sont divisés.

La commission de la Chambre basse de la Diète s'est prononcée à une forte majorité en faveur du projet. On croit que la loi sera votée par les deux Chambres malgré les efforts de l'opposition.

Formose : commerce extérieur. — Le commerce extérieur de Formose, pour l'année 1905, comparé à celui de 1904, s'établit comme suit :

	1905 en yen.	1904 en yen.
Exportations.....	10.585.224	12.391.124
Importations.....	10.947.135	12.838.443
Total.....	21.532.359	25.229.567
Excédent des importations ..	361.911	447.319

Le commerce extérieur de Formose subit donc une crise, puisque pour l'année 1905 il est inférieur de 3.697.108 yen à ce qu'il était en 1904.

L'exportation de lingots d'or et d'argent a été de 1.229.056 yen pour l'année 1905; en 1904, elle n'était que de 1.195.973. L'importation des lingots a baissé de 494.801 yen (1904) à 455.921. L'excédent des exportations est pour l'année 1905 de 773.135 yen; pour 1904, de 701.172 yen.

Le mouvement des ports du Japon a été de 244.366 tonnes en 1905, dont 25.837 pour les navires nippons et 218.536 pour les vapeurs étrangers. C'est une autre décadence à noter puisqu'en 1904 ce mouvement était de 274.365 tonnes dont 30.597 pour les vapeurs nippons et 213.768 pour les navires étrangers.

ASIE RUSSE

Statistiques sibériennes. — M. D. Aïtoff publie sur la Russie d'intéressantes observations d'après les statistiques du dernier recensement: nous en détachons ce qui a trait à l'Asie russe.

On sait que les Russes se divisent en Grands-Russiens, en Petits-Russiens et en Blancs-Russiens. On sait aussi que les Grands-Russiens se trouvent dans toutes les provinces: leur langue est la langue officielle. Ils sont très nombreux au Caucase. En Sibérie, ils forment les quatre cinquièmes de la population. En Asie centrale, ils sont relativement peu nombreux (9 0/0 environ). On compte en Caucase 1.829.793 Grands-Russiens, 4.423.803 en Sibérie et 587.992 en Asie centrale.

Les Petits-Russiens vivent surtout en Russie d'Europe, dans les gouvernements de Podolie, de Poltava, de Kherson, etc. En Sibérie, on en compte un assez grand nombre, mais ils sont répartis de façon irrégulière; c'est dans l'Extrême-Orient qu'ils sont le plus nombreux. Ils forment 29,3 0/0 des Russes dans la Province Maritime, 29,3 dans celle de l'Amour, 5,7 dans celle de Tomsk et de 2 à 4 0/0 dans les autres provinces: il y a 1.305.463 Petits-Russiens au Caucase, 223.274 en Sibérie et 101.611 en Asie centrale.

Les Blancs-Russiens sont de beaucoup les moins nombreux en Asie: 19.642 au Caucase, 12.346 en Sibérie et 829 seulement en Asie centrale.

Il y a enfin d'autres Slaves en Asie : on peut les ranger en deux groupes :

1° Les Polonais : 25.117 (Caucase); 29.177 (Sibérie); 11.576 (Asie centrale);

2° Divers : 3.855 (Caucase); 182 (Sibérie); 189 (Asie centrale). Notons aussi qu'au Caucase, il existe quelques colonies tchèques, le long de la mer Noire.

Les Iraniens habitent le Caucase et l'Asie centrale, ce sont des Persans (31.723), des Tadjiks (350.397) dont la plupart dans la province de Samarkand, des Talychs (35.291), tous dans la province de Bakou, des Kourdes (99.836) dans le Caucase, des Ossètes (171.716) dans la même région et des Afghans (614).

Les Arméniens, dont le chiffre total est 1 million 173.096, habitent surtout au Caucase.

Les Sémites sont, en Russie, au nombre de 5.063.156, dont 40.498 pour le Caucase, 32.597 en Sibérie et 7.872 en Asie centrale.

Sous la rubrique des Indous, le recensement range les Tsiganes, 3.041 (Caucase); 6.253 (Sibérie); 7.872 (Asie centrale).

Les Ouralo-Altaiens forment 14,2 0/0 de la population de l'empire.

	Finnois	Samoyèdes	Turco-Tatars	Toungouses	Mongols
Caucasie....	7.422	»	1.879.908	»	14.812
Sibérie.....	61.279	11.931	476.139	69.663	289.467
Asie centrale	15.676	»	6.618.750	»	2.819

Parmi les Finnois, nous trouvons en Sibérie :

1° Des Mordvines, 14.703 dans le gouvernement de Tomsk ; 3.873 dans celui d'Eniseisk ; 8.546 dans celui d'Akmolinsk ;

2° Des Zyrianes, 7.083 dans le gouvernement de Tobolsk ;

3° Des Vogouls, dans le même gouvernement, 4.790 ;

4° Des Ostiaks dans le Nord de la Sibérie Occidentale :

5° Quelques Permiaks.

Les Samoyèdes qu'on évaluait en 1859 à 22.000 ne sont plus que 15.877. On en trouve dans les provinces de Tobolsk (4.450), de Tomsk (4.207), d'Eniseisk (3.272).

Les Turcs Tatars forment le groupe le plus important parmi les Ouralo-Altaiens de l'Asie russe.

M. Aïtoff donne le tableau suivant :

	Caucase	Sibérie	Asie centrale
Tatars.....	1.509.785	210.454	60.197
Tchouvaches.....	411	4.232	311
Bachkirs.....	953	978	2.672
Nogais.....	64.048	2	30
Turcs Osmanlis...	139.419	172	268
Turkmènes.....	24.522	124	248.767
Kirghizes.....	98	32.637	3.787.222
Kara-Kirghizes...		11	201.671
Kara-Kalpaks.....	1	2	104.271
Sartes.....	158	305	968.008
Uzbeks.....		77	726.414
Iakouts.....		227.384	
Divers et non définis	140.513	61	518.919
Total.....	1.879.908	476.139	6.618.750

Quant aux Toungouses, il est difficile de dresser une statistique exacte :

1° Les Mandchous, 3.394 (bords de l'Amour et de la Zeia);

2° Les Daours, 446 (bords de l'Amour et de la Zeia);

3° Les Manègres, 160 (entre l'Amour et la Zeia);

4° Les Néghidals, 423 (bassin de l'Amgoun);

5° Les Samaghirs, 425 (bas Amour);

6° Les Goldes, 5.016 (bas Amour et Oussouri);

7° Les Orotches, 2.407 (bas Amour et littoral);

8° Les Oltchs et les Mangounes, 1.455 (au Nord des Goldes);

9° Les Oroks, 749 (Nord de Sakhaline);

10° Les Toungouses proprement dits avec les Orotchones et les Lamoutes, 55.189 (en Sibérie orientale).

Les Mongols peuvent être divisés en Kalmouks, 190.648 qui habitent presque tous en Russie d'Europe, en Bouriates, 288.663 (bassin du Baikal), et en Mongols proprement dits.

Inventaire des mines d'Asie. — Au point de vue des richesses minérales, l'Asie Russe occupe indubitablement une des premières places dans le monde. Bien qu'une étude détaillée de ce pays soit d'une extrême difficulté à faire en raison de l'immense étendue du pays, du peu de densité de la population et surtout de l'insuffisance des travaux accomplis pour faire connaître des régions encore mal explorées, on peut déjà donner une idée des richesses qui s'offrent à l'activité humaine et dont celle-ci, par la suite, saura faire un judicieux emploi.

La région des monts Ourals tout d'abord est la mieux connue et depuis longtemps déjà les industries se sont emparées des mines de toute sorte qui s'y trouvent : on y a découvert et exploité d'immenses gisements de fer, d'or, de platine, de ferrochromite, on y connaît des mines de fer, de nickel, de pyrites sulfurées, d'asbeste, de sel, et de pierres précieuses ; dans la partie septentrionale, on a constaté la présence du naphte dans le bassin de la Petchora.

Nous avons longuement parlé déjà de certaines richesses, comme pour le Caucase des naphtes de Bakou qu'on disait en Russie être les plus riches du monde entier. Le naphte n'est pas la seule richesse de la région du Caucase : on y a trouvé du manganèse, des gisements d'argent plombifère, de cobalt, de zinc, de fer, d'importantes couches de charbon et de sel, du soufre, des sels de Glauber et des eaux minérales.

Dans les steppes kirghizes il existe des sables aurifères, de riches gisements de plomb argentifère, de minerai de cuivre et de grands charbonnages. Chaque année apporte dans la Sibérie occidentale de nouvelles découvertes, et le désert qu'on disait inculte et inutilisable cache un sous-sol plein de richesses ignorées : toute la région abonde en or, en argent plombifère, et les lacs salins peuvent fournir pendant des siècles des sels de cuisine et des sels amers.

La Sibérie orientale n'est pas moins bien partagée. Elle est déjà célèbre par la richesse de ses placers, par ses minerais de fer, d'argent, d'étain; elle possède des grands charbonnages; on y a découvert des couches de graphite et un gisement fondamental de néphrite.

Au Turkestan, on a mis à jour des gisements importants de cuivre, d'argent plombifère, de fer, des bancs de houille, des couches épaisses de sel gemme, du naphte, de soufre, des sables aurifères et des filons d'or.

L'élevage du cheval en Asie Russe. —

L'empire de Russie est extrêmement riche en chevaux. Si on prend le chiffre total de la population chevaline du globe qui serait, d'après le département de l'agriculture de Washington, de 60.455.000 têtes, le nombre des chevaux de la Russie étant d'environ 33 millions, en représente plus de la moitié. La Russie posséderait donc environ 25 chevaux par 100 habitants. Les régions où les chevaux sont les plus nombreux sont en Europe : les gouvernements de Samara, d'Orenbourg et d'Astrakhan, et en Asie, les steppes kirghizes et les pays bouriates. La population rurale possède les 90 0/0 des chevaux.

A partir de la Volga, on trouve les chevaux kirghizes. En Asie, des centaines de milliers de chevaux paissent dans la steppe immense; ils sont résistants et courageux, très aimés des cavaliers. Leur taille est petite, ils ont les pieds courts et un peu épais, la poitrine et le dos larges. Pour le travail, les meilleurs de ces chevaux sont ceux qui proviennent du croisement des races kirghizes et bachkires qui sont élevées près de l'Oural.

Chez les Turkmènes du Turkestan, outre le cheval kirghize on rencontre la race turcomane et la race du Téké : ce sont des chevaux de grand sang; leurs jambes sont hautes et fines, les attaches du cou délicates, le corps est fin, et ils ont des mouvements très souples et très gracieux.

La haute taille et le sang de la race turcomane la rendent essentiellement propre à améliorer la race kirghize qui, d'ailleurs, lui est proche parente : du croisement de ces deux races, on obtient le cheval dit Karabaïr, qui, par la force, la taille, l'harmonie de ses formes jouit en Asie de la réputation d'excellent cheval de combat. Suivant la tradition, Tamerlan revenant de soumettre l'Arabie, emmena de ce pays 500 chevaux de sang qui furent les ancêtres de la race turcomane.

Depuis les temps les plus anciens, l'Asie centrale est renommée pour ses chevaux, dont une espèce sauvage, parente éloignée du cheval (*Equus Prjevalski*) habite encore sur la frontière orientale.

L'élevage y est encore très pratiqué : on sait que le nomade du Turkestan n'utilise pas seulement le cheval comme bête de selle; il boit le lait de jument avec lequel il fait le koumys qui est sa boisson préférée; il fabrique enfin avec la peau du cheval des cuirs d'un certain prix; il tire parti

des crins; il mange la chair des vieux chevaux et des jeunes poulains.

En Transbaïkalie, les chevaux sont aussi très nombreux; si l'élevage est moins important que dans les immenses territoires de la Sibérie occidentale, nulle part il n'est si développé par rapport à l'agriculture. La population chevaline atteint presque 700.000 têtes, c'est-à-dire qu'il y a, dans la région, un cheval par habitant en moyenne.

Tous ces chevaux sont d'une endurance remarquable : il est établi, par des voyageurs qui l'ont constaté, qu'un Kirghize, par exemple, franchit parfois avec son cheval, sans lui donner de nourriture et en ne lui accordant que des repos extrêmement courts, de 100 à 130 kilomètres en dix à douze heures.

Population de la province d'Iakoutsk. —

La province d'Iakoutsk a environ 260.000 habitants dont 20.000 Russes seulement, parmi lesquels on compte 6.000 déportés. La population russe ne représente donc que les 9 % de la population totale. Les communications, on le sait, ne sont pas très faciles : une route conduit d'Irkoutsk dans le bassin de la Léna, sur laquelle est organisé un service de bateaux : le trajet est long et souvent pénible jusqu'à Iakoutsk.

Parmi les Russes qui habitent la province se trouvent un assez grand nombre de ces castrats connus sous le nom russe de skapsi.

La plus grande partie des indigènes sont des Iakoutes; d'après les statistiques, on en compterait 220.000. Ces Iakoutes sont d'origine turque; ils parlent un idiome turc mêlé de mots mongols et ont remarquablement conservé leurs caractères ethniques; aspect extérieur, type, mœurs, coutumes, vêtements. Ils ont été chassés du Nord par les Mongols.

L'élevage est la principale ressource des Iakoutes, puis la chasse, la pêche et, pour quelques-uns, peu nombreux, l'agriculture. Ils n'appartiennent pas comme tant d'autres indigènes sibériens à une race qui s'éteint; leur nombre croît, au contraire, d'une façon normale et même supérieure à celui des Russes établis dans la province.

Il y a encore dans la province des Toungouses qui s'adonnent à l'élevage du renne; on les évalue à 10.000 environ. Citons aussi très bas dans l'échelle de la civilisation des Lamoutes, des Ioukagkirs, des Tchouktches et des Koriaks.

La vigne au Turkestan. — Dans l'Asie centrale, il existe une vaste région où la culture de la vigne est fort ancienne. Avant la conquête du Turkestan, ce pays, dont les maîtres étaient musulmans, ne produisait que du raisin de table qui était consommé frais ou séché. A partir du jour où les Russes occupèrent le pays, ils se mirent à y cultiver la vigne pour faire du vin et cette culture a fait très rapidement des progrès. Bien que certaines espèces du pays fussent très

propres à la production du vin, on fit venir des plants étrangers et on créa de vastes vignobles suivant les procédés européens.

Les indigènes, eux, cultivent la vigne en souches basses dont les branches s'étendent horizontalement, soutenues par de petits échelas ou des demi-cercles en osier fixés dans le sol. Les extrêmes variations de la température nécessitent l'enfouissement des ceps pendant l'hiver afin de les préserver contre les gelées, et, l'été, l'arrosage pour les préserver de la sécheresse dont les menacent les ardeurs du soleil. Dans les meilleurs domaines les souches sont assez loin les unes des autres, de sorte que, par hectare, le nombre de pieds qui se développent en grandes tiges, ne dépasse guère 915.

Les rendements sont très importants, ils atteignent de 7.500 à 15.000 kilogrammes de raisins par hectare et quelquefois même ils dépassent ce dernier chiffre. La plus grande partie sert à préparer des raisins secs; les vigneron font sécher les raisins au soleil selon le plus primitif des procédés. Le commerce des raisins secs est l'objet d'un grand commerce. On en exporte en effet 1.638.000 kilogrammes à dos de chameau et 6.550.000 par le chemin de fer transcaspien. Les vins du Turkestan sont des vins de table légers et assez veloutés.

Exploitation de l'osokérite. — L'osokérite ou cire minérale que les Turkmènes appellent la « naptaguil » se trouve en nids assez profonds et parfois même en couches dans l'île de Tchéléken, dans la mer Caspienne et sur le continent asiatique voisin. On rencontre aussi cette matière fossile au Ferghana et dans le khanat de Khiva; elle se montre enfin sur les bords du lac Baïkal.

Des savants russes viennent de démontrer l'intérêt qu'il y aura à entreprendre rationnellement une exploitation qui ne serait pas sans donner de sérieux bénéfices.

On en connaît aussi des gisements dans la province de Koubane, mais, là comme ailleurs, l'extraction de l'osokérite n'a jamais eu lieu de façon permanente.

Le Mûrier et la Soie au Caucase. — Pour tout le Caucase la culture du mûrier a une immense importance. Une grande quantité d'espèces de mûriers y est cultivée et les produits en procurent de grands bénéfices à la population. Les feuilles du mûrier blanc servent à nourrir le ver à soie; elles donnent en outre une couleur jaune servant à teindre la laine et la soie; l'écorce du mûrier sert à envelopper les ceps de vigne; avec les branches on fait de la vannerie et des échelas; avec la graine enfin on fabrique toutes sortes d'articles. Quant au fruit, il est consommé frais ou sert à préparer du sirop ou du vinaigre.

La sériciculture est une industrie qui se rattache entièrement à la culture du mûrier. C'est là d'ailleurs une des plus importantes et une des plus anciennes du Caucase; elle y occupe une

place très considérable. Vers 1860, avant la maladie du ver à soie, la production était grande; elle diminua alors très sensiblement. Aujourd'hui, faite de façon plus rationnelle et grâce aux mesures sages et énergiques qui ont été prises, la sériciculture renaît enfin. Le Caucase produit aujourd'hui environ sept millions de kilogrammes de cocons bruts.

Pour étudier comme il convient les questions scientifiques se rattachant à la sériciculture, pour préparer des graines cellulaires et contrôler celles qui sont importées de l'étranger, il a été établi à Tiflis une station séricicole dite du Caucase. Les procédés employés pour féconder la graine, pour étouffer les cocons, pour dévider la soie sont, dans le plus grand nombre de cas, primitifs et peu perfectionnés. Cependant, depuis quelques années on peut constater que la sériciculture a fait au Caucase d'incontestables progrès.

Parmi les améliorations nombreuses qu'il serait facile de signaler, notons que la technique du dévidage s'est très heureusement perfectionnée. Sans compter les métiers indigènes très imparfaits encore, il y a aujourd'hui au Caucase une vingtaine de fabriques à vapeur à dévider la soie.

Après avoir fourni aux besoins du pays et à ceux de la petite industrie locale, la soie du Caucase est vendue à Moscou.

PERSE

Un conflit turco-persan. — Ces jours derniers, une dépêche de l'Agence Havas annonçait que la Sublime Porte avait adressé le 14 mars à la Perse, par l'intermédiaire de S. Exc. Riza Khan, ambassadeur de Perse à Constantinople, une note relative au conflit de frontière qui s'était élevé entre les deux puissances. Cette note, basée sur le rapport de la commission turque envoyée récemment dans les territoires contestés, maintient que la portion de frontière en litige appartient incontestablement à l'Empire turc et repousse dès lors les réclamations du gouvernement de Téhéran. L'ambassadeur de Perse a aussitôt communiqué cette note à ses collègues de Russie et d'Angleterre qui, comme le fait s'est produit maintes fois déjà, ne manqueront pas d'intervenir dans ce différend.

Ce dernier en effet a une origine assez lointaine et s'il est entré depuis dans une phase aiguë, c'est peut-être parce que dès le début on n'a pas procédé à un arrangement définitif et que la solution provisoire dont on s'est contenté devait amener fatalement d'incessantes contestations. Il faut remonter à 1848, date de la conclusion du traité d'Erzeroum entre la Turquie et la Perse pour retrouver la trace de cette solution provisoire intervenue entre les deux pays. Au lendemain de ce traité, qui fut signé sur l'intervention de la Russie et de l'Angleterre, une commission com-

prenant des délégués turcs, persans, russes et anglais fut envoyée pour délimiter la frontière turco-persane de Zohab à Souleïmanieh.

De ces deux villes du Kourdistan perse, Souleïmanieh est la plus importante. Située dans une des vallées tributaires du Tigre, celle de la Diyalah, la plus riche et surtout la plus importante pour la Turquie au point de vue stratégique, car elle pénètre au loin dans la région des montagnes bordières de l'Iran, cette ville, bâtie en 1788, sert de marché aux tribus kourdes.

Les commissaires turcs et persans ne purent s'entendre pour la délimitation exacte de la frontière, et c'est alors que les gouvernements de Londres et de Saint-Pétersbourg firent dresser une carte délimitant les territoires contestés, carte qui reçut par la suite l'approbation des deux puissances intéressées, la Turquie et la Perse. Une zone de terrain de 700 milles anglais environ de long sur 20 à 40 milles de large, allant de Mohammerah, ville qui longe la berge septentrionale du Chat-el-Arab et qui se trouve située à son confluent avec le canal dérivé du Karoum au massif de l'Ararat qui, comme le dit Elisée Reclus, forme « la borne angulaire séparant les trois domaines du tsar de Russie, du chah de Perse et du sultan des Osmanli », fut reconnue comme zone litigieuse. Tous les terrains se trouvant sur le versant oriental de cette ligne appartinrent de droit à la Perse ; ceux au contraire situés sur le versant occidental firent retour sans conteste à la Turquie.

Vingt et un ans s'écoulèrent ainsi sans que l'on ait eu à signaler de sérieuses difficultés. C'est alors qu'intervint un nouvel arrangement provisoire conclu à Constantinople entre Ali pacha, ministre des Affaires étrangères de Turquie, et Mirza Hussein Khan, ambassadeur persan. Aux termes de cet arrangement, le principe du *statu quo* existant au moment de la première inspection de 1848 faite par les commissaires turcs, persans, anglais et russes devait être strictement respecté par les deux parties contractantes. A l'article III il était stipulé que, jusqu'au moment d'une délimitation définitive, les territoires de la zone contestée continueraient à être placés sous l'administration de l'Etat où ils se trouvaient lors de l'adoption du principe du *statu quo* sans que cet Etat pût se prévaloir de la situation de ces territoires comme titre de possession. En cas de contestation en pareille matière, l'article VI de l'arrangement provisoire stipulait que les agents des deux puissances se trouvant sur les lieux devaient s'efforcer d'aplanir à l'amiable les difficultés qui pourraient surgir et d'une manière conforme aux droits des deux parties. S'ils ne parvenaient pas à tomber d'accord, ils devaient rapporter les faits aux autorités centrales respectives et attendre des instructions.

C'est à cette clause de la convention turco-persane de 1869 que la Turquie paraît bien avoir manqué en occupant, sans en référer aux autorités centrales, certains points qui ne se trouvent pas dans les territoires contestés, mais qui sont

du côté oriental de la ligne tracée par la commission de délimitation de 1848, c'est-à-dire en territoire persan.

D'après une dépêche de Constantinople au *Times* en date du 17 mars, l'ambassade de Perse, s'appuyant justement sur ces documents officiels que nous venons de rappeler brièvement — le traité d'Erzeroum de 1848, l'arrangement provisoire de 1869 et les cartes dressées de concert par la Russie et l'Angleterre et acceptées par les gouvernements perse et ottoman — a déclaré, en réponse à la note turque du 14 mars dernier, que l'opinion personnelle exprimée par les commissaires ottomans ne pouvait être acceptée.

Dans l'intérêt des bonnes relations entre les deux contrées musulmanes, ajoute dans sa réponse la Perse, et dans celui de la paix et de l'humanité, le gouvernement de Téhéran est disposé à envoyer des délégués pour entrer en pourparlers avec les commissaires ottomans aussitôt que les troupes du Sultan auront été retirées du territoire qui appartient incontestablement à la Perse.

AVIS

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

ASIE ANGLAISE

Le protectionnisme indien et l'industrie anglaise. — Le gouvernement de l'Inde vient de prendre une décision qui a provoqué, sitôt connue, une très vive émotion dans les milieux industriels anglais, et qui soulève un des problèmes les plus discutés et les plus complexes de toute l'économie coloniale.

En avril dernier, l'Association des industries métallurgiques de l'Inde (*Engineering and Iron Trades' Association of India*) avait présenté au gouvernement de l'Inde un memorandum pour attirer son attention sur l'intérêt que présenterait une modification des règlements relatifs aux achats de l'administration, de façon à encourager des entreprises locales en réservant au commerce et à l'industrie de l'Inde elle-même une place de plus en plus grande.

« Ces représentations, lisons-nous dans une note sur cette intéressante question, publiée par le gouvernement de Calcutta, le 23 février dernier, ont été envisagées avec sympathie par le gouvernement de l'Inde. Il reconnaît pleinement que la question des achats effectués par les grands services de la colonie est intimement liée à la question plus vaste de l'encouragement à donner aux industries locales, et il devra prêter toutes les

facilités raisonnables et tout l'appui possible aux industriels qui ont établi ou qui désirent établir des manufactures dans l'Inde. Il reconnaît que les industries locales doivent fréquemment compter jusqu'à un certain point, à leurs débuts, sur l'appui de l'administration, et il est porté à penser que le système actuellement en vigueur pour les achats de l'administration ne réalise pas en pratique le maximum d'encouragement que le gouvernement peut légitimement accorder. » Dès avant la publication de la note d'où nous avons extrait les lignes qui précèdent, la liste des articles dont l'achat dans l'Inde est autorisé, avait été modifiée et considérablement augmentée et en septembre le service des chemins de fer avait décidé que les adjudications de matériel destiné aux railways de l'Etat auraient lieu dans l'Inde jusqu'à concurrence de 25 %. Mais ces mesures ne paraissant pas suffisantes, le gouvernement vice-royal a nommé un comité qui sera chargé d'étudier le système actuel, d'en faire ressortir les défauts et d'y proposer les modifications devant permettre d'apporter le plus possible d'encouragement aux industries locales. Ce comité, qui comprend seulement trois membres et un secrétaire, s'est mis à l'œuvre sans le moindre retard et l'on espère qu'il pourra déposer son rapport vers la fin du mois de mai prochain.

On comprend sans peine que cette nouvelle ait causé un vif émoi en Angleterre. L'administration de l'Inde fait chaque année, hors de la colonie, des achats considérables. En 1903-04, les importations pour le compte du gouvernement ont atteint le total de 77.689.793 roupies, soit environ 129.800.000 francs. Ce total se décomposait de la manière suivante :

Chaussures.....	883.011	roupies (1).
Armes, munitions, approvisionnements militaires.....	8.759.052	—
Livres et imprimés.....	1.597.551	—
Matériaux de construction..	192.745	—
Voitures et véhicules.....	295.085	—
Produits chimiques, médicaments.....	782.717	—
Charbon, coke, etc.....	489.169	—
Cotonnades.....	939.793	—
Poteries, verreries et cristaux.	242.382	—
Flax.....	365.073	—
Quincaillerie, coutellerie.....	2.804.002	—
Instruments divers.....	1.284.631	—
Cuir et objets en cuir.....	132.319	—
Machines et mécaniques.....	2.927.821	—
Métaux bruts et ouvrés.....	6.297.884	—
Papier, matériel d'imprimerie.	896.204	—
Matériel de chemin de fer....	42.350.385	—
Papeterie (sauf le papier).....	594.389	—
Matériel télégraphique.....	1.209.781	—
Lainages.....	1.196.675	—
Autres articles.....	3.436.937	—
Total.....	77.689.793	roupies.

Or, de ce total, les 93 %, soit 121 millions de francs environ, représentaient la part du Royaume-

(1) La valeur de la roupie est de 1 sh. 6 d., soit environ 1 fr. 67.

Uni. Sans doute, les mesures que le gouvernement de l'Inde affirme l'intention de prendre, en vue de favoriser le plus possible l'industrie locale n'aboutiront probablement pas, pour quelque temps au moins, à l'éviction absolue de la métropole des achats effectués par l'administration locale et du total ci-dessus une bonne part continuera à être fournie par la mère patrie, mais, que ces mesures doivent, tôt ou tard, restreindre sensiblement ce mouvement d'affaires, c'est ce dont, on ne saurait douter, et le péril que dénonce une partie de la presse anglaise est réel.

Déjà, il y a quelques années, dans un discours que nous avons signalé, lord Curzon, alors vice-roi de l'Inde, après avoir constaté avec orgueil qu'au cours de la crise de 1900, l'Angleterre avait trouvé dans sa grande dépendance des ressources considérables en hommes et en matériel pour la guerre de Chine, lord Curzon, disons-nous, avait exprimé le désir que la colonie parvint le plus tôt possible à se suffire à elle-même pour la préparation et la construction du matériel de guerre et des munitions; depuis lors, il était à plusieurs reprises revenu sur cette idée que l'empire anglo-indien devait s'efforcer de développer ses entreprises industrielles; tout récemment, on créait à Calcutta, sous le nom de département du commerce et de l'industrie, un véritable ministère de commerce. Tous ces faits concordent et tous révèlent une situation et des tendances qui ne peuvent manquer d'inquiéter fortement ceux des industriels d'Angleterre qui s'étaient habitués, comme tous leurs compatriotes, au reste, à considérer la plupart des colonies, et l'Inde surtout, comme un débouché à jamais ouvert aux produits métropolitains et qui voient le gouvernement de la grande dépendance fortement disposé à prendre en mains les intérêts de ses administrés et à encourager de tout son pouvoir les entreprises industrielles qu'ils conduisent.

Les graines oléagineuses dans l'Inde anglaise. — La production des graines oléagineuses dans l'Inde anglaise est pour l'agriculture un facteur dont l'importance est plus grande que partout ailleurs. La graine de lin, le sésame, le colza et la graine de moutarde, la graine de pavot, la pistache et le ricin sont produits sur une vaste échelle et entrent, pour une large proportion, dans l'exportation des produits agricoles. La graine de coton, qui, d'abord, n'était pas cultivée en vue de la production de l'huile, est devenue aussi un important article d'exportation. Plus de 10 millions d'acres de terre sont annuellement consacrés rien qu'à la culture des quatre variétés suivantes de graines oléagineuses : graine de lin, sésame, colza et graine de moutarde. Les chiffres officiels pour la saison 1904-1905 sont les suivants (culture exclusive des graines) : graine de lin, 3.635.507 acres; sésame, 4.211.544 acres, colza et graine de moutarde : 3.635.867 acres. Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres 647.000 acres pour la graine de lin, 600.000 acres pour le sésame, et

2.509.000 acres pour le colza et la graine de moutarde, toutes surfaces où la culture des graines a été *mixte*, c'est-à-dire mélangée à d'autres cultures, et dont la production est destinée principalement à la consommation locale.

Un rapport partiel sur l'étendue des cultures de la graine de lin, du colza et de la graine de moutarde pour la saison 1905-1906 a été récemment publié par le *Commercial Intelligence Department* du gouvernement de l'Inde. Cette étude ne se rapporte qu'à 59,0 0/0 de la surface totale ordinairement consacrée dans l'Inde à la culture de la graine de lin, et qu'à 41,5 0/0 de la surface totale également consacrée d'habitude à la culture du colza et de la moutarde. D'après ces estimations partielles, les ensemencements en graine de lin seraient en diminution de 18 0/0 comparativement à ceux de l'année précédente, pour les mêmes provinces et à la même époque. Par contre, les ensemencements en colza et moutarde marquent, sur 1904-1905, et pour les surfaces visées plus haut, une augmentation de 30,5 0/0.

Les évaluations relatives aux ensemencements dans le Bengale, qui est la principale province productrice de l'Inde pour la graine de lin aussi bien que pour le colza et la graine de moutarde, ne sont pas encore connues. En ce qui concerne les Provinces-Unies, quoiqu'on ne puisse encore faire définitivement état des chiffres donnés, on estime qu'ils accuseront une baisse sur la normale de 10 0/0 pour le colza et de 15 0/0 pour la graine de lin. La surface en graine de lin dans les Provinces centrales et le Bérar est maintenant fixée à 888.000 acres contre 934.000 l'année dernière; pour la province de Bombay et le Sind, on donne, d'après des rapports incomplets, 107.000 acres contre 448.264 en 1904-05. Les rapports sur Hyderabad indiquent 584.000 acres pour la graine de lin contre 776.000 la saison précédente. Les provinces qui viennent d'être énumérées comprennent toutes celles qui produisent la graine de lin.

Dans le Penjab, la surface consacrée à la culture du colza et de la moutarde est fixée à 1.184.200 acres pour cette saison, en augmentation de 35 0/0 sur 1904-1905, même époque; dans la province frontière nord-ouest, elle est de 44.400 acres contre 39.700 l'année précédente; dans la province de Bombay et le Sind, on l'évalue à 97.000 acres, ce qui représente 23 0/0 au-dessous de la moyenne. La surface consacrée à la moutarde dans l'Hyderabad est maintenant estimée à 14.000 acres, contre 13.000 en 1904-05.

Chemins de fer des Etats Shans. — Le chemin de fer qui doit relier la ville de Taunggyi, dans les Etats Shans Birmans, à la station Thasi sur le Grand Central Rangoon-Mandalay-Miytkina, est décidé, et déjà le Département des Travaux publics procède aux différents travaux préparatoires, en vue de l'établissement de la ligne. Taunggyi se trouvant à une journée de cheval

de Thasi, il est bien évident que les Anglais ne s'en tiendront pas à ce tronçon de voie ferrée, Dans quelle direction iront-ils plus loin vers l'Est, c'est ce qu'il est facile de prévoir, d'une façon à peu près certaine.

Taunggyi est la tête de ligne d'une excellente route qui mène à Xieng-tong, et le long de laquelle il serait, on ne peut plus facile, d'établir une voie ferrée (cette route existe depuis le temps où les Anglais voulaient occuper Muong-sing qu'ils ont dû évacuer, à la suite de la convention de 1896). De Xieng-tong à Xieng-mai, il n'y a pas bien loin; et comme la construction du chemin de fer qui reliera Xieng-mai à Moulmein est à peu près décidée, tout l'Ouest du Siam tombera sous l'influence anglaise d'autant plus facilement.

Un service postal a déjà été créé entre Xieng-tong, Xieng-hai et Xieng-mai d'un côté; et d'un autre côté, une route superbe va être achevée, cette année, entre Moulmein et Raheng.

Ces lignes de chemin de fer sont destinées, pendant un certain temps, à ne rien rapporter. Le Gouvernement de la Birmanie le sait fort bien, il en possède déjà qui ne font pas leurs frais; mais il voit plus loin que le gain présent et sait qu'avec son ruban de fer il tiendra, à l'avenir, tout le commerce de l'Ouest du Ménam, qui ira sur Moulmein et quittera Bangkok.

AUSTRALASIE

L'accord franco-anglais sur les Nouvelles-Hébrides. — La commission franco-anglaise chargée d'examiner et de régler la situation politique et économique des Nouvelles-Hébrides conformément aux dispositions des accords de 1904 a clôturé ses travaux le 27 février, et le protocole final a été signé, à Londres, du côté français, par M. Saint-Germain, sénateur d'Oran et président de la commission, et M. Picanon, gouverneur de la Guyane française; du côté anglais par sir Eldon Gorst, sous-secrétaire d'Etat adjoint au Foreign Office, et M. Cox, sous-secrétaire d'Etat adjoint au ministère des Colonies.

Ce protocole, d'après un communiqué officiel anglais, comporte plus de cinquante articles et traite d'une façon détaillée toutes les questions demeurées jusqu'ici litigieuses. L'Angleterre et la France auront respectivement la juridiction sur leurs ressortissants. Les droits administratifs restent pour les deux pays ce qu'ils étaient jusqu'ici; aucun d'eux n'a été aliéné par la France et par l'Angleterre. L'archipel ne sera pas divisé entre les deux pays; aucun des deux pays n'aura la haute main sur lui.

Le point capital est la création de tribunaux français et anglais avec des juges français et anglais qui chacun appliqueront leur législation nationale à leurs ressortissants. On propose aussi d'établir un tribunal qui serait spécialement

chargé de connaître des litiges fonciers. Ce tribunal sera présidé par un troisième juge dont le choix sera laissé à une puissance amie. On pourra infliger des peines aux coupables, ce qui n'avait pu être fait jusqu'ici parce que les droits judiciaires des deux pays n'étaient pas définis.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir prochainement sur cette importante question des Nouvelles-Hébrides dont nous nous proposons d'exposer l'intérêt essentiellement français.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Par décret en date du 30 décembre 1905, M. Bapst (Constant-Valentin-Edmond), ministre plénipot. de 2^e cl., a été nommé ministre plénipot. de la République française à Pékin.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sont nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur, au compte de la promotion des explorateurs :

Au grade de grand-officier.

M. Pavie, ministre plénipotentiaire.

Au grade de commandeur.

M. de Morgan, délégué général du ministère de l'Instruction publique aux îouilles de Perse.

Au grade d'officier.

MM. :

Gautier, chargé de cours à l'École supérieure des lettres d'Alger;

Le Chatelier, profess. au Collège de France.

Au grade de chevalier.

MM. :

Alluand, explorateur naturaliste;
Bel, ingénieur des mines;
Dr Brumpt, prépar. à la Faculté de médecine de Paris;
Buchet, explorateur naturaliste;
Diguët, explorateur naturaliste;
Doutté, chargé de cours à l'École supérieure des lettres d'Alger;
De Crequi-Montfort, explorateur;
Etiennot, direct. des postes et des télégraphes du département d'Oran;
De Flotte de Roquevaire, chef du service cartog. du gouvern. gén. de l'Algérie;
Gayet, ancien membre de l'Institut français d'archéol. orientale du Caire;
Geay, explorateur naturaliste;
Gentil, maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris;
Gonnessiat, directeur de l'Observatoire de Quito;
Gourdon, explorateur naturaliste;
Halévy, directeur d'étude à l'École pratique des hautes études;
Legras, professeur à la Faculté des lettres de Dijon;
M^{me} Massieu, née Bauche, exploratrice;
Mehier de Mathuisieulx, explorateur;
Pleneau, ingénieur;
Charles Rabot, publiciste;
Terrier, secrét. général du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc;
D^r Turquet, licencié ès sciences naturelles;
De La Vaulx, explorateur.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM. :

Ardisson (J.-M.), négociant en huiles à Marseille.
Aubert, membre du conseil supér. des colonies.
Augé (M.-E.), commiss. en marchandises à Paris.
Auger (J.-B.-E.), négoc. à Montmoreau (Charente).
Aulagnon, (C.-P.-A. dit Claudius), direct. de la Société franç. de l'industrie houillère.
Bagot (F.-A.), fabric. de parfumerie à Paris.
Barbier (L.-F.-P.-M.), à Boulogne-sur-Seine.
Barrère (André-Maurice), industriel à Paris.
Barret (P.-J.), fabricant d'articles de voyages à Lyon.
Bédu (Georges-Julien), industriel à Paris.
Béliard (H.), trésorier de la Chamb. de comm. franç. d'Anvers.
Bernays (E.), administr. de la Société « le Crédit général de Paris », à Paris.

Braquenié (C.-L.), fabric. de tapis d'Aubusson à Paris.
Bernheim (J.), marchand de tableaux à Paris.
Bertoglio (J.-A.), négoc. export. à Velleron (Vaucluse).
Blanc (L.-J.-L.), présid. du conseil d'administ. des grands magasins des Cordeliers à Lyon.
Bloche (Emile-Raoul), banquier à Paris.
Bordage (F.-P.-E.), fourreur à Paris.
Botto (J.-B.-A.), négociant à Marseille.
Boudignon (J.-P.-F.), fabric. de confections au Puy.
Bouzinac (A.-P.-H.), indust. à Caussade (Tarn-et-Garonne).
Brajon (Camille), industriel à Lunéville.
Breger (Alcide), imprimeur à Paris.
Buchet (C.), direct. de la pharmacie centrale à Paris.
Cadot (Auguste), négociant à Colombo.
Cahen (E.-E.), agent maritime à Paris.
Cahen (J.), indust. (papier à cigarette), à Paris.
Canard (Denis-Auguste), industriel au Puy.
Capot (G.-V.), négoc. exportat. à Bordeaux.
Carlhian (Paul), négociant à Paris.
Castang (A.), négoc. à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère).
Cavroy, industriel à Douai.
Cerf, négociant à Paris.
Chauveau, négociant à Copenhague.
Chessé (I. H.), gouvern. hon. de Tahiti, à Sannois (S.-et-O.).
Chiris (G.), indust. à Grasse (Alpes-Maritimes).
Coatalem (G.), présid. de la Ch. de comm. de Rio-de-Janeiro.
Colas (Eug.-A.-D.), négoc. à Paris.
Couderc (J.), fabric. de conserves à Sarlat (Dordogne).
Cousin-Devos (A.-J.-J.), indust. à Haubourdin (Nord).
Cueille (G.-S.-P.-F.), photographeur à Paris.
Debaissieux (C.), éleveur dans la République argentine à Lille.
Debrosse (J.-F.-N.), négoc. exportat. à Bordeaux.
De Gommès Britto (E.-J.), indust. à São-Paulo (Brésil);
Delannoy (F.-C.-A.), négociant à Paris.
Demogé (C.-L.-J.), négociant à Paris.
Dreyfus (G., dit Gilles), indust. à Alicante (Espagne), à Paris.
Drouat (C.-F.), industriel au Mans.
Dubreuilh, dir. de la Soc. franç. de banque et de dépôt à Anvers.
Duceux (C.-E.), industriel à Saint-Dié.
Dupont (A.-E.), industriel à Paris.
Emler (E.-G.-A.-C.) (missions du minist. du Comm.), à Paris.
Fettu (L.-E.), négociant à Paris.
Fleurot (C.-V.-A.), commiss. exportat. à Paris.
Fressinier (D.-H.), négoc. à Salon (Bouches-du-Rhône).
Gandriau (R.), indust. à Fontenay-le-Comte (Vendée).
Garcet (J.-E.), industriel à Paris.
Gautier (A.-J.), direct. de la Soc. comm. et indust. de Nice.
George (H.), de la maison Warlemont, à Manille.
Gieger (Henri), industriel à Paris.
Godard (Padl-Marcellin), négociant à Paris.
Godard-Desmarest (L.-A.-L.), ingén. à Paris.
Gouin (L.-V.-A.), industriel à Marseille.
Grand (L.-M.-J.), négociant à Paris.
Guffroy (M.-A.), admin. de la Soc. paris. de crédits à Paris.
Guillelmon (S.-B.), direct. de la mais. Bayard-Clément à Paris.
Guiraud (T.-A.), négoc. et assureur maritime à Marseille.
Hanier (C.-L.-D.), négociant à Paris.
Jaudel, à Paris.
Journet (F.-F.-G.), industriel à Bône.
Kahn (Jacques), négociant à Paris.
Kestner (J.-F.-P.), ingénieur à Paris.
Lalaurie (P.-N.), C^{ie} de navigat. Delmas frères de la Rochelle.
Landauer (Léopold), industriel à Nîmes.
Lansoy (R.-J.-J.), direct. des établis. Hutchinson à Mannheim.
Latouche (G.-S.), industriel à Paris.
Laville (J.), négoc. à Fort-au-Prince (Haïti).
Le Barrois d'Argeval, direct. de l'agence du Comptoir national d'escompte à Melbourne (Australie).
Leclanché (Maurice), industriel à Paris.
Lefebure (Paul), industriel à Paris.
Lépicié (Lucien), négociant à Paris.
Leroux (Elie), négociant à Amsterdam.
Lévi (Louis-Emile), négociant à Paris.
Lévy (Benoit), mandataire aux Halles à Paris.
Lévy (André), négociant à Paris.
Lew Ossip, dit Loew, négociant.
Maitre (J.-E.), industriel à Billancourt.
Marillier, ingénieur civil des mines à Berlin.
Masse (J.-P.-O.), filateur à Corbie (Somme).
Masson (C.-A.), Société des Magasins réunis à Paris.
Maurel (A.-P.-J.-B.), négoc. à Gardanne (B.-du-Rhône).
Maurin (L.-S.-A.), négoc. export. à Paris.
De Maussion de Candé (G.-M.), négoc. à Cordoba (Rép. Arg.).
Mayaudon (E.), indust. à Bordeaux.
Michaut (E.-F.-M.), négoc. à Sydney (Australie).
Michel (Louis), négociant à Beaucaire (Gard).
Missillier (Claude-Ernest), industriel à Paris.
Monnet (L.-J.), indust. à Beaurepaire (Isère).
Monteux (L.-J.), négociant à Paris.
Moreau (H.), négoc. à Sydney (Australie).
Moussat (Georges-Ernest), négoc. à Paris.

Nicoulaud, agent des messag. marit. à Constantinople.
 O'Connell (J.-L.), négociant à Saigon.
 Omnès (C.-L.-M.), industriel à Paris.
 Papon de Lameigné (P.-J.), industriel à Paris.
 Parisot (A.-L.-R.), ingén. à Saint-Maur-les-Fossés.
 Pasquet (P.-M.), négoc. à Neuilly (Seine).
 Pasquier (A.), direct. de forges, Droujkouka (Russie).
 Paquier (J.-A.), fabric. de lacets à Paris.
 Pasquier (P.), indust. à Santander (Espagne).
 Patrel (G.-E.-F.), indust. à Saint-Mandé.
 Paysant (H.), indust., district de Hazaribragh (Inde).
 Penigaud (Tertullien), négociant à Paris.
 Pernot (S.-A.-A.), négoc. à Lima (Pérou).
 Perrée (Louis), ingénieur à Paris.
 Picard (Alberf), négociant à Londres.
 Picard (Emile), industriel à Besançon.
 Poupinel (Eugène-Paul), industriel à Paris.
 Rey (F.), indust. à Caussade (Tarn-et-Garonne).
 Rodrigues (U.-G.-M.), négoc. à Bordeaux et à Paris.
 Rousseau (L.-C.-J.), négoc. à Paris.
 Roussillon (M.-A.), industriel à Paris.
 Rozet (L.-C.-M.), direct. de la C^{ie} franç. des Indes à Paris.
 Sainte-Croix de la Roncière, négoc., Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
 Saletès (S.-J.-J.), indust. à Perpignan.
 Salomon Hirsch, indust. au Parc-Saint-Maur.
 De Sarrieu, maison J. Maret et C^{ie}, à Colombo.
 Scheuret (F.-A.), indust. à Belfort.
 Schmidt, direct. de la Soc. des tanneries de Libau (Russie).
 Schwob (André), industriel à Paris.
 Silbert (J.-G.), industriel à Paris.
 Sudre (François), industriel à Paris.
 Thomachot (A.), distillat. à Prissé-lès-Mâcon.
 Trilles (H.-J.-G.), direct. de la maison Trilles à Perpignan.
 Vigon (Joseph-Fidèle), négociant à Nice.
 Virion (C.-D.), direct. du Compt. franç. à Tehéran, à Paris.
 Vuillemin (J.-V.), ingénieur civil à Paris.
 Wiernberger (C.), négociant à Paris.
 Worms (L.-G.), industriel à Puteaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *capit.* Chérel est désig. pour la gendarmerie de la Macédoine.

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* de Thézillat est désig. pour command. l'escadron de cavalerie de l'Indo-Chine.

ARTILLERIE

Missions. — M. le *capit.* de Thomasson est nommé attaché militaire aux légations de France en Roumanie, Serbie et Monténégro.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *chef de bat.* Ricour; le *capit.* Courjon et les *lieut.* Eury, Laurent et Mario sont affectés au 16^e rég.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Delafond est désig. pour servir à l'état-major part. en Cochinchine;

M. le *lieut.* du Souich est placé au 12^e rég. et MM. les *lieut.* Barbet et Raulet au 1^{er} annamites;

MM. le *capit.* Noiré et le *sous-lieut.* Huret sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *chef de bat.* Cornuel et Bérard; les *capit.* Lambla, Aymès, Chauveteau, Bossant, Lemaire, Jacques, Panet et Delclos; les *lieut.* Guyon, Hitier, Laurent, Dubois, Marcaire, Chaumont, Méraud, Mathis et Debailleul; les *sous-lieut.* Daumas, Brunot, Catherinet et Bergé.

MM. le *capit.* Montégu et le *lieut.* O'Helly sont désig. pour le 18^e rég.;

M. le *lieut.-col.* Lorho est affecté au 10^e rég.; et M. le *lieut.* Labadie au 1^{er} tonkinois;

M. le *chef de bat.* Lamarche est désig. pour le 2^e tonkinois, et M. le *lieut.* Franceschi pour le 5^e.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. les *capit.* Pelletier, Ducatillon, Revel et Crés; les *lieut.* Ariès et Lecarpentier sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *capit.* Breuilh et le *lieut.* Landriau sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* Joalland est affecté à la brigade de réserve de Chine;

M. le *chef d'escad.* Guichard-Montguers est nommé chef d'état-major de l'artill. de l'Indo-Chine;

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *stagiaires de 2^e cl.* Montagne et Roussel sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commis. de 2^e cl.* Lefebvre est désig. pour servir à Saigon.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *commis. ppal de 3^e cl.* Lomey est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Dupuy est désig. pour le poste médical consulaire de Canton.

Cochinchine. — MM. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Cadet; les *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Cazanove et Thézé et de 2^e cl. Huet sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. Lenoir et Pélissier, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*; Perrot et Delabaude, *méd.-maj. de 2^e cl.*; Bridier, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*; François, Bouchaud et Casabianca, *méd. aides-maj. de 2^e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Morel, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*, Gallas et L'Herminier, *méd.-maj. de 2^e cl.*, et Micheli *pharm.*; *aide-maj. de 2^e cl.*, sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Combet est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Lejeune est désig. pour embarq. sur le *Kersaint*;

M. le *lieut. de vaiss.* Thélinge est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

Cochinchine. — M. le *mécanic. ppal de 1^{re} cl.* Rosel est nommé direct. de l'Ecole des mécaniciens asiatiques de Saigon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient — M. le *méd. de 1^{re} cl.* Gibrat est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

Services administratifs.

Cochinchine. — M. le *commis de 3^e cl.* Roudot est désig. pour servir à l'arsenal de Saigon.

Services hydrauliques.

Cochinchine. — M. Gilquain, *adjoint ppal des trav. hydraul.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saigon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Fernand Foureau est nommé gouvern. de 1^{re} cl. des colonies à Mayotte et dépendances.

M. Darles est nommé administ. de 4^e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Bibliographie

La lutte pour le Pacifique. — *Origines et résultats de la guerre russo-japonaise*, par RENÉ PINON. Librairie Perrin, 35, quai des Grands-Augustins.

M. René Pinon a publié, en 1900, en collaboration avec M. Jean de Marcillac, *La Chine qui s'ouvre*, où se trouvaient précisés tous les éléments de la question d'Extrême-Orient posée devant l'Europe par la guerre de 1894-1895 entre la Chine et le Japon. Depuis, M. René Pinon, dans une série d'articles très remarquables, a retracé et commenté toutes les dramatiques péripéties de ces dix dernières années au cours desquelles se sont si profondément transformés et l'Extrême-Orient et le Pacifique. Ce sont ces études qui forment le fond de l'ouvrage qui nous est présenté aujourd'hui et dans lequel nous retrouvons toutes les qualités de méthode précise, de documentation sûre, de lumineuse clarté et de perfection de style que connaissent déjà tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont, depuis dix ans, suivi l'œuvre historique et critique de M. René Pinon. Pour mieux faire apprécier la valeur et l'intérêt de ce livre, nous ne saurions mieux faire que de reproduire les principaux passages suivants de son avant-propos :

« Les événements qui, durant cette période si remplie, ont bouleversé l'Asie orientale, ont préparé du même coup un véritable renouveau de l'histoire du monde et de la civilisation. La question de l'avenir de la Chine est intimement liée à une autre, plus ample et plus générale : la lutte pour la domination du Pacifique, qui n'est elle-même qu'un chapitre du combat éternel pour la maîtrise de la mer. Autour du plus vaste des Océans, nous avons cherché, dans notre introduction, à situer les principaux acteurs, à montrer leurs forces, leurs intérêts, leurs ambitions, à expliquer d'où ils viennent et où ils prétendent aller. L'histoire de la Chine elle-même, nous nous sommes efforcés de l'exposer toujours dans ses rapports avec la question du Pacifique.

« Dans notre seconde partie, nous avons consacré un chapitre à l'œuvre des Américains aux Philippines, car, dans la lutte pour le Pacifique, les deux puissants athlètes qui vont se disputer la suprématie, c'est le Japon et les Etats-Unis d'Amérique. Prévost-Paradol écrivait dans la *France Nouvelle* : « L'Australie disputera un jour aux Etats-Unis la domination commerciale et politique de l'Extrême-Orient. » Le rôle qu'il prévoyait pour l'Australie, ce sont les Japonais qui s'en sont emparés. Enfin, nous avons consacré deux chapitres aux positions que la France occupe dans le Pacifique : son empire dans l'Indo-Chine et ses îles (Nouvelle-Calédonie, Tahiti, etc.).

« Les événements d'Extrême-Orient, la guerre russo-japonaise et bientôt l'ouverture du canal de Panama vont répandre une vie nouvelle dans les immenses déserts liquides du Grand Océan ; ils vont achever de mêler plus intimement la vie du Pacifique et celle des peuples jaunes à la vie européenne ; ou plutôt, d'européenne qu'elle était, la vie civilisée devient de plus en plus « mondiale » ; c'est en Extrême-Orient que l'avenir fermente, sous le grand soleil, dans ces deltas surpeuplés où grouillent des populations innombrables qui prennent à l'activité économique et politique du globe une part chaque jour grandissante. La vie intense, la vie d'âpre et féconde énergie, à qui le génie des races européennes a donné l'essor, se répand sur toute la surface du globe ; l'activité et la civilisation, jadis concentrées dans la Méditerranée, puis répandues peu à peu autour de l'Atlantique et dans la mer des Indes, se transportent rapidement sur le Pacifique : l'axe du monde semble se déplacer. Et lorsque apparaîtront, dans l'avenir, les conséquences de cette extension et de ce déplacement, c'est alors que les Français apprécieront tout ce qu'ils doivent aux hommes qui leur ont donné un empire en Indo-Chine, qui ont mis notre pays en mesure de tenir sa place dans la vie de l'Extrême-Orient et d'avoir une fenêtre ouverte sur le Pacifique.

« En ces derniers temps, en France, une parole déplorable, impie, a été prononcée : « Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique (1) ! » Si nous l'écoutions un jour, nous serions dignes d'être rangés parmi ces nations « au type flasque » dont le président Roosevelt flagelle, en termes si rudes, l'impuissance et la pusillanimité. Le moment où la vie et l'activité se transportent dans le Pacifique et en Extrême-Orient serait-il donc celui que nous choisirions pour en émigrer ? Serions-nous parvenus à ce degré d'affaissement moral qui donne aux nations comme aux individus « la peur de vivre » ? Depuis le temps de Jules Ferry, aurions-nous si rapidement dévalé la pente qui conduit les peuples à l'abandon d'eux-mêmes et les pousse vers l'irréremédiable déchéance ? « Lâchons » et « lâcheté » sont deux mots que leur racine et leur sens ont fait inséparables.

« Certes, ce n'est pas nous que l'on pourrait accuser de méconnaître les intérêts de premier ordre que la France a dans la Méditerranée, mais prenons garde de ne pas nous enlizer dans le bassin resserré de la mer latine ; il

a des horizons bornés et des portes étroites dont nous ne sommes pas les gardiens ; y confiner notre action serait, au sens où M. Chamberlain emploie l'expression *little Englanders*, faire une politique de « petite France ». La Méditerranée, si grande que soit encore sa place dans la vie économique, politique et civilisée du globe, est surtout aujourd'hui un passage qui mène en Extrême-Orient ; c'est ailleurs, c'est sur les libres Océans, que les grands peuples doivent s'appêter à continuer leur histoire et à défendre leurs intérêts. Gardons-nous de nous résigner, comme les ennemis, extérieurs ou intérieurs, de notre grandeur le souhaiteraient, à une politique exclusivement latine et méditerranéenne : en transférant l'axe de sa vie nationale sur la Méditerranée et dans l'Afrique du Nord, la France descendrait vers son ventre ; elle s'éloignerait de son cerveau qui est au Nord et vers le Rhin ; elle perdrait sa respiration qui est sur les mers libres de l'Ouest. Si ce livre pouvait persuader à nos compatriotes que c'est en Asie et sur le Pacifique « que se décideront les destinées du monde », nous croirions n'avoir pas perdu notre peine.

« Le lecteur ne trouvera pas, dans ce volume, l'étude détaillée et chronologique des événements qui se sont accomplis, en ces dernières années, sur le Pacifique et en Extrême-Orient ; à étudier par le menu des faits si rapprochés de nous, on risque grandement de s'égarer ; tant que les archives n'ont pas parlé, il ne saurait y avoir d'histoire que des faits généraux. Au lieu, par exemple, de décrire, dans leur vaine complexité, les dernières négociations qui ont précédé la rupture russo-japonaise ou celles qui ont amené la paix, nous avons préféré rechercher les causes profondes et les origines lointaines du conflit et montrer ses répercussions sur la vie générale du monde civilisé et jusque sur l'évolution des partis politiques. Convaincus que l'histoire de l'Asie est déterminée, dans une large mesure, par des conditions géographiques permanentes, nous n'avons même pas hésité à chercher jusque dans l'histoire de Gengis-Khan un exemple des contre-coups inévitables des révolutions de l'Asie sur les destinées de l'Europe. Nous avons pris soin d'ailleurs d'indiquer les sources où l'on pourra trouver le détail des événements.

« Une carte du Pacifique, d'échelle forcément trop restreinte, nous a paru inutile ; elle se trouve dans tous les atlas ; nous nous sommes contentés de deux croquis dans le texte : l'un représente le Siam et l'Indo-Chine française ; le cliché nous a été obligamment prêté par les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, l'autre sert à l'intelligence du chapitre sur l'histoire de l'Asie au XIII^e siècle.

« Nous avons placé en appendice quelques documents utiles à consulter, notamment le texte des principaux traités et actes diplomatiques cités dans l'ouvrage.

« Enfin le lecteur trouvera, à la fin du volume, un index des noms d'hommes. »

LIVRES DÉPOSÉS

Carte de l'Asie au 1/16.000.000^e. extraite de l'atlas Niox. Edition de 1906. Paris, imprimerie Delagrave, rue Soufflot.

Trois ans en Indo-Chine. Notes de voyage, par M. le pasteur J. PANIER, aumônier militaire, et Mme J. PANIER. Toulouse, Société des publications morales et religieuses.

En Afrique centrale, Niger, Benoué, Tchad, par l'enseigne de vaisseau DELEVOYE, second de la mission Lenfant (1903-1904) avec une carte dressée par l'auteur, d'après son itinéraire, et observations astronomiques. Paris, Librairie Le Soudier, 74, boulevard Saint-Germain.

Le Gérant : A. MARTIAL.

(1) C'est le titre d'un livre de M. Onésime Reclus.